



2016
2017

RAPPORT D'ACTIVITÉS

PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES/
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE PARLEMENT



RAPPORT D'ACTIVITÉS
2016 - 2017

SOMMAIRE

Le mot du Président	5
Interview du Secrétaire général Xavier Baeselen	7
Les temps forts de la session 2016 - 2017	9
Préambule	13
A. Une fête, le 27 septembre	14
B. Un emblème	15
C. Des compétences	15
D. Une capitale : Bruxelles	16
1. L'assemblée, composition et organisation	17
A. Les députés	18
B. Le Bureau	19
C. Le Bureau élargi aux Présidents de groupes politiques reconnus	20
D. La Conférence des Présidents	20
E. La séance plénière	21
F. Les groupes politiques reconnus	21
2. Le travail parlementaire au cours de la session	23
A. En séance plénière	24
B. En commission	36
C. Les Rapports d'activités et autres travaux	52
3. Le parlement, acteur sur la scène internationale	55
A. Les relations bilatérales	56
B. Les relations multilatérales	58
C. L'accueil de personnalités et de délégations étrangères	66

4. Un parlement tourné vers l'extérieur	69
A. Le parlement organise	70
B. Le parlement accueille	74
C. Lieu de culture, le parlement expose	79
D. Le parlement soutient	80
E. Le parlement communique	82
F. La convention avec l'Université Libre de Bruxelles	83
5. La gestion du Parlement	85
A. Les marchés publics	86
B. Les bâtiments	86
C. Le budget et la bonne gouvernance	88
D. L'informatique	89
E. Les Ressources humaines	90
F. Études et documentation	100
6. Toutes les informations pratiques	103





© Geoffroy Libert

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le rapport d'activités du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est un condensé de tout le travail accompli au sein de notre institution pendant cette session 2016-2017.

Le travail législatif et le contrôle du gouvernement tout d'abord, au cœur des activités de notre Parlement. Les députés interpellent, questionnent les ministres, leur demandent des comptes et ce, dans le but de garantir l'intérêt général. Ils sont également une force de proposition, les parlementaires soumettent et discutent des propositions de décrets ou de résolutions. Les débats parlementaires, souvent animés, parfois vifs, mais toujours dans le respect de tous, traduisent la maturité de nos acteurs politiques ainsi que la vitalité de notre démocratie.

Autre chapitre d'importance, celui de la diplomatie parlementaire. Il s'agit d'un volet peut-être moins connu de notre travail : notre assemblée est très active sur la scène internationale, au sein de la Francophonie notamment. Régulièrement nous échangeons avec

des collègues d'autres pays, partageons des bonnes pratiques et portons haut les valeurs de la démocratie et de la francophonie.

Sur le plan interne, le Parlement poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique, sous la supervision du Secrétaire général. Les agents de l'administration parlementaire, dont il faut saluer la qualité du travail et la motivation, sont les rouages essentiels à la bonne marche de notre institution.

Le Bureau est quant à lui très attentif à la bonne gestion du Parlement. Il veille notamment au respect des règles en matière de marchés publics et à la maîtrise budgétaire.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se veut aussi un parlement tourné vers l'extérieur. Vous le verrez à la lecture de ce rapport d'activités, la session 2016-2017 a été riche en événements. « Journée portes ouvertes » à l'occasion de nos 45 ans, « conférences », « expositions », « remises de prix » et de nombreuses autres activités ont rythmé cette année.

En octobre 2016, nous avons eu l'honneur d'accueillir Sa Majesté le Roi pour une visite de travail. À cette occasion, le souverain s'est notamment entretenu avec les membres du Bureau et avec les chefs de groupes politiques reconnus, qui l'ont informé des dossiers prioritaires traités par le Parlement. Le Souverain a ensuite assisté à une réunion de la commission de l'Éducation. Il s'agit là d'un temps fort de la session 2016-2017 et je tiens encore à remercier chaleureusement Sa Majesté le Roi pour la qualité des échanges lors de cette rencontre.

Enfin, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles veut entendre la voix des citoyens, c'est pourquoi nous avons mis en place un grand projet de démocratie participative appelé « Parlement citoyen ». Ce projet, qui vous sera expliqué plus en détails dans le présent rapport, est une formidable opportunité de construire des ponts, de favoriser le dialogue entre l'institution parlementaire et les citoyens.

J'espère que ces quelques lignes vous donneront l'envie d'en découvrir davantage sur notre institution et je vous souhaite déjà une bonne lecture.

Philippe Courard
Président





INTERVIEW DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, XAVIER BAESELEN

Monsieur le Secrétaire général, le présent rapport d'activités est le recueil du travail mené lors de la session 2016-2017 au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Êtes-vous fier de le présenter aujourd'hui ?

Bien sûr, vous le verrez à la lecture de ce document, notre Parlement a été très actif cette session encore.

À travers le travail législatif, notre cœur de métier, évidemment mais également à travers de nombreux événements et projets développés par notre institution tout au long de la session : visite de travail de Sa Majesté le Roi, accueil de délégations étrangères, journée portes ouvertes, conférences, remises de prix, ...

En tant que Secrétaire général, une de mes missions est la coordination de l'administration du Parlement.

J'ai pour charge de veiller à la bonne organisation des travaux et de faire en sorte que chaque agent donne le meilleur de lui-même au bénéfice de l'institution. Et je suis particulièrement fier du travail accompli par notre administration lors de cette session.

Que retiendrez-vous de cette session 2016-2017 ?

Question difficile tant il y a eu d'événements marquants depuis septembre 2016. La visite de travail de Sa Majesté le Roi a été un moment riche et fort de la vie de notre institution. Je retiens également les 45 ans de notre Parlement en décembre.

Cet anniversaire, nous avons souhaité le partager avec les citoyens. C'est pourquoi nous avons organisé une grande journée portes ouvertes proposant de nombreuses activités en lien avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette journée conviviale a été un vrai succès.

À ce propos, plus de 4.600 visiteurs ont été accueillis au Parlement pendant la session. L'ouverture vers le monde extérieur est un élément important ?

Notre Parlement est la « maison » des francophones de Bruxelles et de Wallonie, il est donc tout à fait normal que notre institution soit ouverte à tous. C'est d'ailleurs une volonté du Bureau qui l'a traduit dans notre plan stratégique en lui consacrant un axe spécifique : « *L'ouverture vers le monde extérieur et la visibilité du Parlement* ».

Dans ce cadre, de nombreuses initiatives ont été prises afin d'accueillir le grand public en étant toujours attentif à l'éducation citoyenne. Accueillir des visiteurs, c'est avant tout expliquer notre institution, son rôle, son fonctionnement et participer par cela à une meilleure connaissance des instances démocratiques de notre pays.

Nous avons évidemment une attention toute particulière sur le public scolaire. Cela me permet d'ailleurs de souligner le succès de la deuxième session du Parlement des enfants, un projet d'éducation à la démocratie et à la citoyenneté qui a touché cette année plus de 1.164 élèves de sixième primaire.

Un projet de participation citoyenne a également été mis en œuvre ?

Effectivement, le Bureau du Parlement a souhaité mettre en place un grand projet de participation citoyenne dénommée « Parlement citoyen ». Cette initiative novatrice s'inscrit dans le cadre du 60e anniversaire du Traité de Rome. À cette occasion, la Commission européenne a présenté un livre blanc sur l'avenir de l'Europe et souhaité susciter un large débat public sur la question. Notre Parlement

a la volonté de s'inscrire dans la démarche et de proposer la contribution d'un Parlement citoyen, composé de francophones de Bruxelles et de Wallonie.

Pour cela, nous avons constitué un panel de 94 personnes représentatives de la population de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce panel ou « Parlement citoyen » est invité à travailler, débattre, échanger sur l'avenir institutionnel de l'Union européenne en juillet et septembre 2017.



© OlivierPolet



LES TEMPS FORTS

DE LA SESSION 2016 - 2017



LE PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ACCUEILLE SA MAJESTÉ LE ROI



© Olivier Polet



Le 25 octobre 2016, le Président Philippe Courard a accueilli Sa Majesté le Roi, à l'Hôtel de Ligne du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Poursuivant la visite des institutions parlementaires du pays, S.M. le Roi a rencontré les membres du Bureau du parlement et les chefs des quatre groupes politiques reconnus dans les salons historiques. Le Roi a ainsi pu prendre connaissance de différents projets mis en œuvre par le Bureau tels le Parlement jeunesse; le Parlement des enfants; le 45^e anniversaire du Parlement; ainsi que le prix pour la Démocratie et les Droits de l'Homme décerné chaque année par notre institution à des personnalités s'étant distinguées par leur action en faveur des Droits de l'Homme et des valeurs démocratiques. Cela a également été l'occasion de présenter le rôle joué par l'assemblée au sein de la Francophonie. Chaque chef de groupe politique a ensuite pris la parole pour présenter les priorités de son parti dans le champ des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette partie officielle terminée, S.M. le Roi a rencontré l'artiste Pascal Duquenne qui lui a présenté une de ses œuvres acquise par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Souverain a ensuite pris part aux travaux de la Commission de l'Éducation, en présence de la classe de 5^e année professionnelle section « conducteurs d'engins de chantier » de l'Athénée royal de Vielsalm. Les discussions ont porté sur le pacte d'excellence ainsi que sur l'enseignement technique et professionnel. Les élèves ont aussi eu l'occasion d'échanger avec Sa Majesté, après quoi ce dernier s'est prêté à la traditionnelle photo souvenir en compagnie de l'ensemble des élèves et des professeurs accompagnants.

C'est en présence de tous les parlementaires réunis dans l'Atrium que le Roi a signé le Livre d'Or. Les élèves de l'Institut provincial de l'Enseignement technique de Nivelles lui ont remis une œuvre qu'ils ont réalisée pour l'occasion : un cadre en relief représentant la cathédrale de Nivelles. Enfin, S.M. le Roi a salué chacun des parlementaires présents ainsi que les élèves des écoles qui ont collaboré à l'organisation de cette matinée : l'Institut Emile Gryson (CERIA) pour le service traiteur, l'Institut Saint-Joseph de Carlsbourg pour la décoration florale, sans oublier l'Académie royale de Mouscron pour le fond musical.

Sensible à la beauté des voix et aux talents des jeunes musiciens, le Souverain leur a rendu un hommage appuyé en s'attardant longuement pour les écouter. Il les félicita chaleureusement avant de quitter le Parlement.



© Olivier Polet

LA FÊTE DU 27 SEPTEMBRE

© Geoffroy Libert



La traditionnelle séance académique, volet officiel de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a eu lieu le mardi 27 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Bruxelles.

Le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles, le Président du Parlement et le Ministre-Président se sont succédés à la tribune. L'occasion de rappeler l'importance de la coopération

des Wallons et des Bruxellois, notamment au travers des compétences fondamentales de la Fédération Wallonie-Bruxelles, telles que l'Éducation et la Culture.

Les chanteurs Marie Warnant et Akro, ainsi qu'Antoine Hénaut ont rythmé la matinée.

HOMMAGE À GEOFFREY DIEUDONNÉ, LE 21 NOVEMBRE 2016

Le lundi 21 novembre 2016, les représentants du Parlement, de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont rendu hommage à Geoffrey Dieudonné, en présence de sa famille, ses collègues, des députés du Parlement et de l'ambassadeur du Mali.

Cet agent du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a, en effet, été lâchement assassiné le 20 novembre 2015 alors qu'il participait en tant que conférencier à une formation conjointe organisée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et l'Université Senghor d'Alexandrie au bénéfice des fonctionnaires parlementaires maliens.

C'est avec beaucoup d'émotion que la médaille d'Officier de La Pléiade, Ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures, lui a été remise à titre posthume.

Pour honorer sa mémoire, l'OIF a proposé qu'une école de la citoyenneté située au Cameroun porte son nom. Quant à l'APF, elle a créé un prix destiné à récompenser un fonctionnaire parlementaire de l'espace francophone particulièrement investi dans la promotion de la Francophonie parlementaire.

C'est ainsi que le 21 novembre 2016, le Prix Geoffrey-Dieudonné a été attribué pour la première fois à Amadou

Thimbo, administrateur à l'Assemblée nationale du Sénégal. M. Amadou Thimbo était également présent à Bamako en 2015 lors de l'attaque terroriste où Geoffrey Dieudonné a perdu la vie.



© DR



© Reporters

LES 45 ANS DU PARLEMENT : UNE JOURNÉE PORTES OUVERTES, LE 3 DÉCEMBRE 2016

Poursuivant la politique d'ouverture et désireux de toujours mieux faire connaître l'institution parlementaire, le Bureau a décidé de fêter les 45 ans du Parlement en compagnie des citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles en organisant une journée portes ouvertes.

À cette occasion, le public a participé à de nombreuses activités

en relation avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Théâtre, concerts, démonstrations sportives, visites institutionnelles, rencontres avec les parlementaires, animations pour petits et grands, rencontres avec des artistes d'horizons divers sont autant d'activités proposées aux 1.200 visiteurs ravis d'avoir franchi les portes de notre Parlement à cette occasion.

LE « PARLEMENT CITOYEN »

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé un grand projet de participation citoyenne appelé « Parlement citoyen ».

Ce projet s'inscrit dans une logique de démocratie participative et a pour thème « *Quelle Europe pour demain ?* ».

Un panel de 94 citoyens représentatifs de l'ensemble de la population de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été constitué. Ce panel ou « Parlement citoyen » est invité à travailler, débattre, échanger au cours de deux journées au sein de notre parlement.

La première réunion de ce Parlement citoyen a eu lieu le samedi 1^{er} juillet 2017.

Les participants ont eu l'occasion d'échanger avec des experts de la question européenne : Mme Camille Kelbel, chercheuse du CEVIPOL de l'Université Libre de Bruxelles et M. Jimmy Jamar, Chef de la Représentation de la Commission européenne en Belgique.

La matinée a été riche en débats. Les citoyens ont pu poser leurs questions afin de nourrir leur réflexion en prévision de la seconde journée de travail du panel, le samedi 23 septembre 2017. C'est à l'issue de cette deuxième journée qu'une résolution citoyenne sera adoptée.



© Reporters



PRÉAMBULE

LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES





© Geoffroy Libert

A. UNE FÊTE, LE 27 SEPTEMBRE

I. Pourquoi le 27 septembre ?

Cette date commémore les quatre journées révolutionnaires déterminantes pour l'indépendance du pays. Entre le 23 et le 27 septembre 1830, le Prince Frédéric, deuxième fils de Guillaume 1er, aligne 14.000 soldats et six canons dans le parc de Bruxelles. En face, les insurgés bruxellois constituent une milice armée, avec le renfort de volontaires wallons. La nuit du 26 au 27 septembre sonne le glas du joug hollandais : les troupes se retirent du parc et consacrent la victoire. Les Belges francophones marquent ainsi leur fierté d'avoir mis fin à une domination étrangère. Ils ont contribué à la naissance de la Belgique.

II. À l'Hôtel de Ville de Bruxelles

Le **mardi 27 septembre 2016**, le Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Philippe Courard, a pris la parole et a souligné que la promotion de la langue française, 5ème langue parlée dans le monde, est la meilleure façon de rapprocher les peuples et de consolider le dialogue.

Il a également évoqué le fait que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est la seule institution où Wallons et Bruxellois se parlent et coopèrent à travers les compétences transversales que sont la Culture et l'Enseignement.

Le Ministre-Président, Rudy Demotte, a quant à lui insisté pour que l'égalité soit réhabilitée et redevienne une valeur phare de l'action publique.

À une époque où la régression des valeurs est générale et où les fanatismes se réveillent aux quatre coins du globe, il



© Geoffroy Libert



© Geoffroy Libert

estime essentiel de rappeler que le racisme est un délit, que les stigmatisations et les discriminations de communautés sont autant de dangers qui menacent la stabilité de nos sociétés. Le Ministre-Président a, dans ce contexte, fait état des moyens que la Fédération possède pour combattre la négation de l'autre au rang desquels figurent la culture, ses artistes et ses créateurs qui apportent une approche positive de la société. Il y a aussi l'éducation qui émancipe et apporte de la cohésion. À cet égard, le Pacte d'excellence sera le principal chantier des mois à venir tant il est impérieux de réformer notre école, toujours selon le Ministre-Président.

Enfin, il se déclare attaché au projet européen et aux valeurs qu'il incarne. Il reconnaît néanmoins qu'il est urgent pour l'Europe de démontrer sa capacité à soutenir une croissance durable de l'économie et de l'emploi en répartissant, plus équitablement entre les citoyens, les fruits de celle-ci. Au cours de cette cérémonie, les hôtes ont été invités à visionner un film retraçant les temps forts de l'activité du Parlement au cours de la session 2015-2016.

La séance académique était cette année agrémentée par les prestations de Marie Warnant et Akro qui ont repris leur tube « *Les femmes sont là* » et, par Antoine Hénaut qui a interprété deux morceaux : « *J'ai pas la trouille* » et « *La vie s'écoule* ».

B. UN EMBLÈME



Le « coq hardi de gueules », peint par Pierre Paulus en 1912, existe toujours, mais un nouveau logo a été dévoilé en 2011. La même année, l'assemblée réunie en séance plénière a voté au préalable une proposition de résolution relative à l'utilisation de la dénomination « Fédération Wallonie-Bruxelles », dans les communications usuelles de la Communauté française. Cette proposition a été déposée par des parlementaires des quatre groupes politiques (PS, MR, cdH et Ecolo). Elle a été adoptée à l'unanimité.

Depuis, la nouvelle appellation s'est intégrée dans le paysage institutionnel. Elle a même donné un second souffle à la « Communauté française de Belgique », appellation officielle consacrée dans la constitution. Son logo intègre non seulement la double identité, wallonne et bruxelloise, de l'institution. Il est aussi commun à son parlement, son gouvernement et son ministère.

Il symbolise trois lettres : le W pour Wallonie, le B pour Bruxelles et le F comme Fédération et comme francophone. Il a adopté autant de couleurs : le rouge et le bleu, couleurs des Régions wallonne et bruxelloise, ainsi que le jaune, en guise de trait d'union marquant la solidarité et la force de l'engagement francophone dans un espace commun.

C. DES COMPÉTENCES

Après un premier volet, voté en 2012, le second volet de la sixième réforme de l'Etat a été clôturé début 2014 : les modifications à la Constitution, les lois spéciales et les lois qui exécutent la sixième réforme de l'État ont été publiées début 2014 au Moniteur Belge. Cet arsenal juridique organise le transfert de compétences aux Communautés et Régions et consacre une réforme importante de la loi spéciale de financement.

Celle-ci règle le financement des différentes entités fédérées du pays, permettant aux compétences transférées d'être effectivement exécutées. Ainsi, 20 milliards d'euros passent du pouvoir fédéral aux Communautés et aux Régions. Leurs moyens propres vont passer ainsi de 45 à 65 milliards d'euros, soit une augmentation de plus de 40%.

Suite à la sixième Réforme de l'État, les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernent désormais :

- **l'enseignement, la formation et la recherche**
les diplômes, l'enseignement fondamental et secondaire, les universités et hautes écoles, la recherche, la formation... ;
- **les arts et la culture**
les bibliothèques, la danse, la langue française, les lettres et les livres, les musées, la musique, le théâtre... ;
- **le cinéma, les médias et les nouvelles technologies**
l'audiovisuel, la cinémathèque, la communication, les événements, l'informatique, la presse... ;
- **l'enfance et la jeunesse**
la prévention, l'adoption, l'aide et la protection de la jeunesse, les garderies, les Institutions publiques de protection de la jeunesse, les naissances et l'Office de la Naissance et de l'Enfance ;
- **l'aide aux personnes**
les maisons de justice, l'aide sociale aux détenus, l'aide juridique de première ligne et les espaces rencontres ;
- **la santé**
la santé à l'école, les hôpitaux universitaires, l'Académie royale de médecine ;

- **le sport**
les stages et les centres sportifs de l'Adeps, la lutte contre le dopage, les fédérations sportives, ... ;
- **les relations internationales en lien avec lesdites compétences.**

D. UNE CAPITALE : BRUXELLES

La Fédération Wallonie-Bruxelles a fixé son siège à Bruxelles, en vertu du décret du 10 mai 1984. Le parlement et le gouvernement peuvent toutefois se réunir dans d'autres lieux et villes de la Fédération.





© Reporters

1

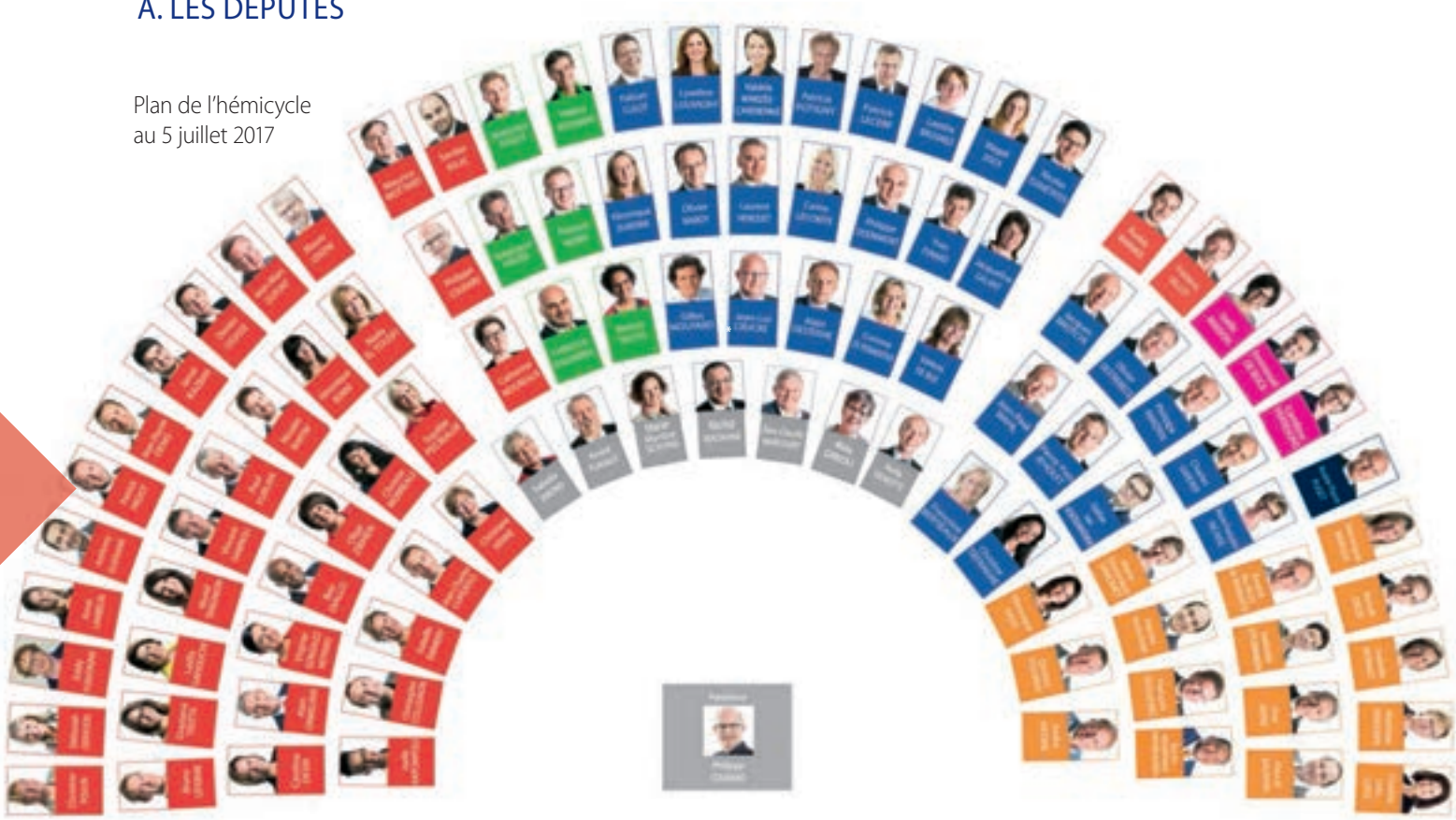
L'ASSEMBLÉE

COMPOSITION ET ORGANISATION



A. LES DÉPUTÉS

Plan de l'hémicycle
au 5 juillet 2017



I. Généralités

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 94 députés dont 75 sont les élus au Parlement wallon (ou leurs suppléants dans le cas d'élus germanophones) et 19 parlementaires issus du groupe linguistique français du Parlement régional bruxellois. Ils sont désignés pour cinq ans.

II. Nouveaux députés

- Le 24 septembre 2016, M. Gaëtan Van Goidsenhoven a prêté serment en remplacement de M. De Wolf, démissionnaire ;
- le 25 janvier 2017, Mme Lyseline Louvigny a prêté serment en remplacement de M. Dister, démissionnaire ;
- le 26 janvier 2017, M. Paul Furlan a repris ses fonctions de membre effectif et M. Devillers a repris sa place de 1^{er} suppléant ;
- le 8 février 2017, M. Eddy Fontaine a prêté serment en remplacement de M. Dermagne, démissionnaire ;
- le 5 juillet 2017, M. Fabian Culot a prêté serment en remplacement de Mme Defrang-Firket, démissionnaire.

Le changement de majorité en Wallonie et l'installation du nouveau gouvernement wallon le 28 juillet 2017 ont entraîné les mouvements suivants au sein de l'hémicycle :

- le 28 juillet, M. Pierre-Yves Dermagne a repris ses fonctions de membre effectif et M. Fontaine a repris sa place de 1^{er} suppléant ;
- le 28 juillet, Mme Eliane Tillieux a repris ses fonctions de membre effectif et M. Sampaoli a repris sa place de 1^{er} suppléant ;
- le 28 juillet, M. Maxime Prévot a repris ses fonctions de membre effectif et Mme Leal-Lopez a repris sa place de 1^{ère} suppléante.

Madame De Bue et messieurs Crucke et Jeholet sont devenus ministres wallons, ils sont donc démissionnaires en date du 28 juillet 2017. Ils seront remplacés au sein du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles par leurs suppléants lors de la séance de rentrée de la session 2017-2018, fixée le 21 septembre 2017.

III. Décès d'anciens membres

- En sa séance plénière du 12 octobre 2016, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Georges Désir.
- En sa séance plénière du 16 novembre 2016, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Gaston Paque.

- En sa séance plénière du 14 décembre 2016, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Jacky Morael.
- En sa séance plénière du 25 janvier 2017, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Jean-Claude Hans et de M. Roger Lallemand.
- En sa séance plénière du 8 février 2017, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Gaston Onkelinx.

B. LE BUREAU

I. Composition

Au début de chaque session parlementaire, l'assemblée procède, par vote distinct et secret, à l'élection d'un président, des premier, deuxième et troisième vice-présidents et de trois secrétaires, selon le système de représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein du parlement. Ils forment ensemble le Bureau.

Depuis le 19 novembre 2014, le Bureau est composé comme suit :



Philippe Courard,
président, PS



Valérie De Bue,
1^{ère} vice-présidente,
MR, jusqu'au
28 juillet 2017



Isabelle Emmary,
2^{ème} vice-
présidente, PS



Dimitri Fourny,
3^{ème} vice-
président, cdH



Corinne
De Permentier,
secrétaire, MR



Christiane
Vienne,
secrétaire, PS



Alain
Destexhe,
secrétaire, MR

II. Compétences

Le Bureau règle les questions administratives, financières et judiciaires concernant l'organisation interne du parlement, son greffe et ses organes. Au nom du Bureau, le greffier a autorité sur tous les services du parlement et son personnel.

Le Bureau règle aussi les questions administratives et financières concernant les députés. Il représente le parlement dans les actes extra-judiciaires, à la diligence du mandataire qu'il désigne. Un membre du Bureau est chargé de présenter, au nom du

Bureau, le budget, la comptabilité, les comptes et la gestion des fonds du parlement devant la commission de la Comptabilité. Dans le cadre de la clôture des comptes, le Bureau statue sur les conclusions du rapport de cette même commission, relatif à la régularité des comptes en vue de transmettre ce rapport au parlement.

Quant à l'élaboration du budget de fonctionnement, le Bureau, après avoir recueilli l'avis de la commission de la Comptabilité propose, également à la séance plénière, un projet de budget pour l'année suivante.

Le secrétaire général du parlement ou « greffier » est le chef de l'administration et assiste également aux réunions du Bureau dont il dresse les procès-verbaux.

III. En chiffres

Durant la session ordinaire 2016 - 2017, le Bureau s'est réuni à 18 reprises, à huis-clos.

C. LE BUREAU ÉLARGI AUX PRÉSIDENTS DE GROUPES POLITIQUES RECONNUS

I. Composition

Le Bureau élargi est composé des membres du Bureau et des présidents de groupes politiques reconnus.

Il s'est réuni une fois pendant la session 2016-2017.

II. Compétences

Le Bureau élargi aux présidents de groupes politiques reconnus propose notamment des modifications au statut des agents du parlement en vue de leur adoption par la séance plénière.

Conformément à l'article 14.5 du règlement de l'assemblée, le Bureau élargi peut également retirer la reconnaissance à un groupe lorsque le parti politique auquel appartient le groupe en question a été condamné sur base de l'article 15 ter de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.

D. LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

I. Composition

La Conférence des Présidents est convoquée par le président du parlement. Elle comprend le président, les vice-présidents et les secrétaires du Bureau du parlement ainsi que les chefs des groupes politiques reconnus.

Les présidents de commission assistent aux réunions pour présenter l'organisation des travaux de leur commission. Le gouvernement est représenté à la Conférence des présidents par le ministre-président. Il peut éventuellement y déléguer un autre ministre. Un représentant du cabinet du ministre-président assiste également aux réunions.



II. Compétences

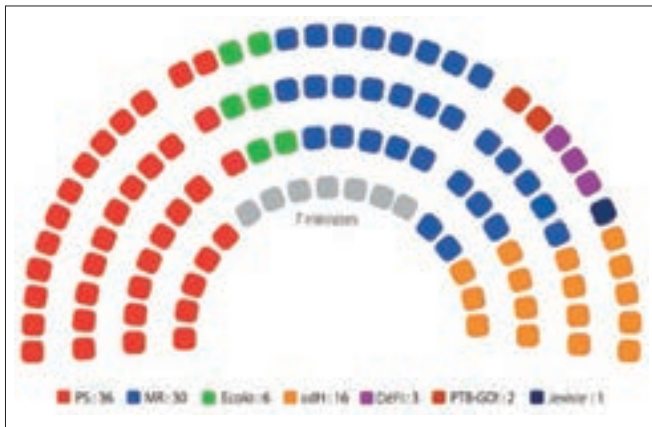
La Conférence des Présidents organise les travaux du parlement. Elle fixe le calendrier de la session. Elle fixe également l'ordre du jour de la séance plénière et détermine le calendrier des réunions des commissions. Elle statue sur la recevabilité des questions orales et des interpellations. Enfin, la Conférence des Présidents prépare toutes les décisions prises par l'assemblée.

III. En chiffres

La Conférence des Présidents s'est réunie à 28 reprises durant la session ordinaire 2016-2017.

E. LA SÉANCE PLÉNIÈRE

I. Composition

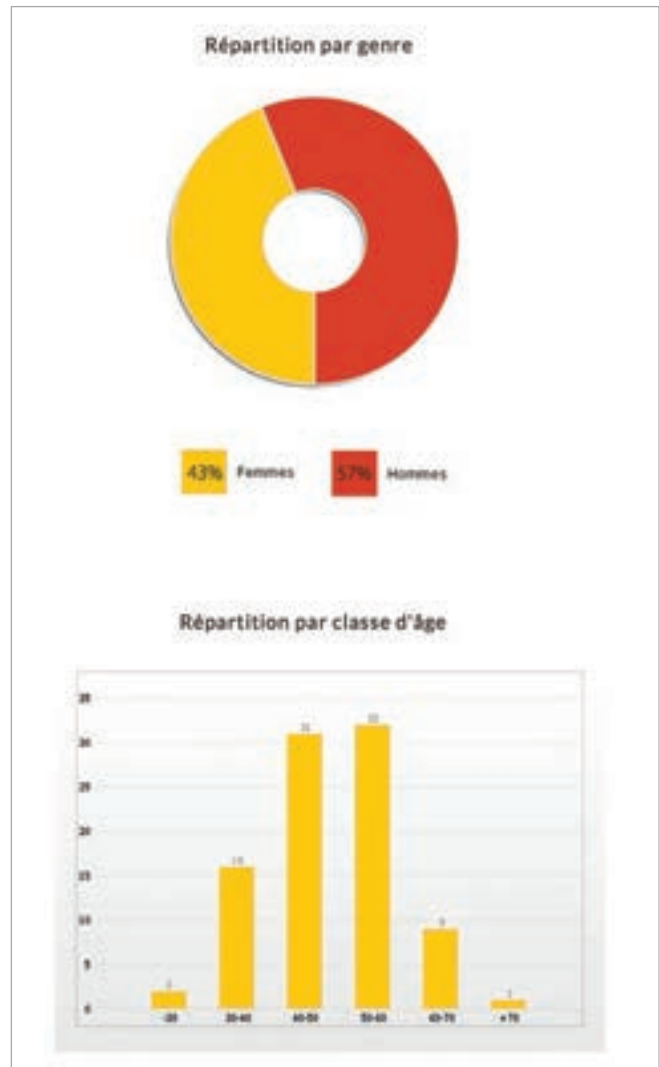


II. Compétences

Le travail parlementaire consiste essentiellement à légiférer, adopter le budget et à contrôler le gouvernement. Le parlement se réunit en séance plénière, pour examiner et voter le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que pour discuter et voter les propositions et projets de décrets normatifs.

Le parlement élit également les membres du gouvernement de la Fédération. Pour la législature 2014 - 2019, il se compose de sept ministres dont un bruxellois. Les ministres prêtent serment devant le président du Parlement de la Fédération à l'exception du Ministre-Président qui prête serment entre les mains du Roi. Ils ne doivent pas nécessairement faire partie de l'assemblée.

Le parlement contrôle le gouvernement par voie d'interpellations, de questions orales, de questions écrites et de questions d'actualité développées en séance plénière.



F. LES GROUPES POLITIQUES RECONNUS

I. Généralités

Un groupe politique est une association de députés élus au sein du parlement et appartenant généralement à une même famille politique.

Au-delà de sa reconnaissance telle que prévue dans le règlement du parlement, le groupe politique fédère et coordonne le travail de ses membres, il veille à la cohérence de l'action politique et à défendre les idées et positions de ses membres.

Un groupe politique est présidé par un président de groupe qui est entouré d'un secrétaire politique et de collaborateurs qui assument la gestion des dossiers.

Les groupes politiques qui composent l'assemblée sont au nombre de quatre.

Pour se constituer, un groupe politique doit comprendre au moins cinq membres.

Pour la législature 2014 – 2019 :

- le groupe PS : 36 membres
- le groupe MR : 30 membres
- le groupe cdH : 16 membres
- le groupe Ecolo : 6 membres

II. Les présidents de groupe

Désignés parmi les membres de leur « groupe politique », les présidents de groupe coordonnent leur action et en déterminent la ligne de conduite politique.

Les présidents de groupe organisent et convoquent les réunions de leur groupe, prennent la parole au nom de ceux-ci dans les débats et en particulier sur l'ordre du jour et les représentent aux réunions du Bureau élargi ou de la Conférence des Présidents.

Pour la session ordinaire 2016 – 2017, au 21 septembre 2016, l'assemblée comptait quatre présidentes de groupes politiques reconnus :



Christiane Vienne,
présidente du groupe PS



Françoise Bertieaux,
présidente du groupe MR



Véronique Salvi,
présidente du groupe cdH



Barbara Trachte,
présidente du groupe Ecolo



2

LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

AU COURS DE LA SESSION





© Reporters

A. EN SÉANCE PLÉNIÈRE

I. Les chiffres de la séance plénière

- 21 séances publiques ;
- 59 projets de décret ;
- 32 propositions de décret ;
- 32 propositions de résolution ;
- 202 questions d'actualité ;
- 1.639 questions écrites ;
- 8 débats thématiques ;
- 9 débats d'actualité ;
- 1 débat sur un thème particulier.

II. Le contenu du travail en séance plénière

1° Les débats d'actualité, thématiques et sur un thème particulier

a) Les débats d'actualité

Lorsque plusieurs questions d'actualités portent sur un même sujet, le Président, après avoir consulté les Présidents des groupes politiques reconnus, peut proposer qu'un débat sur ces questions soit ajouté à l'ordre du jour.

Débat d'actualité sur l'avenir des étudiants en médecine

Le 22 septembre 2016, le Parlement a consacré une partie de sa séance de rentrée aux enjeux relatifs à l'avenir des étudiants en médecine. Ce débat, passionné et animé, a permis aux différents intervenants de préciser leur regard par rapport au contingentement, au concours en fin de première année, à la commission de planification, mais aussi aux liens entre les compétences relevant du niveau fédéral et des communautés en cette matière complexe. Le ministre de l'Enseignement



© freepik

supérieur, M. Jean-Claude Marcourt, a insisté sur la nécessité de clarifier la situation de tous les étudiants. Sans être opposé à l'instauration d'un nouveau système et en rappelant son rejet des filtres, il a souhaité « sauver » les étudiants en cours de cursus et les rassurer quant à leur capacité d'exercer leur métier et d'accomplir leur troisième cycle.

En conclusion de ces débats, l'intérêt d'une bonne médecine exercée au bénéfice des patients a été mise en évidence, tandis que l'importance et l'urgence d'un dialogue constructif entre les entités a été prônée.

Débat d'actualité sur le 16^{ème} Sommet de l'OIF à Madagascar

Ce débat s'est déroulé le 30 novembre 2016. Les députés ont eu l'occasion d'adresser différentes questions au ministre-président Rudy Demotte. Les principales interrogations concernaient la faible participation des chefs d'États et de Gouvernement à ce Sommet, la place qui y était accordée à la jeunesse, le contenu des 13 propositions de résolutions ratifiées par l'OIF, ainsi que les discussions concernant l'adhésion de nouveaux membres à l'OIF comme l'Arabie saoudite.

Le ministre-président a signalé avoir mis l'accent, tant dans

son discours d'introduction au Sommet que lors des huis-clos, sur les questions de droits de l'homme et notamment sur la condition spécifique de la femme dans la francophonie. Il a également insisté sur la place donnée aux délégations de jeunes lors de l'événement. Quant à l'adhésion de l'Arabie saoudite, M. Demotte a expliqué qu'elle a causé beaucoup d'émoi et que la Belgique s'est positionnée très clairement contre cette adhésion. Enfin, il a fait état des contacts bilatéraux qu'il a pu entretenir lors de ce Sommet.

Débat d'actualité sur la conférence internationale pour l'aide aux victimes

La date du 7 janvier a été choisie symboliquement par le Gouvernement français, en collaboration avec l'UNESCO, pour organiser la première conférence internationale consacrée à l'aide aux victimes de terrorisme, de catastrophes naturelles ou d'accidents collectifs.

Ce débat, qui a eu lieu le 11 janvier 2017, a été l'occasion pour le ministre compétent en matière d'aide aux victimes, M. Rachid Madrane, de dresser l'état des lieux des systèmes mis en place en Belgique. Suite à la Sixième réforme de l'État, le Gouvernement fédéral est compétent pour agir en première ligne en matière d'indemnisation financière, et les Communautés interviennent, en deuxième ligne, pour l'accueil et l'aide aux victimes. Le ministre a reconnu que des problèmes de coordination entre la première et la seconde ligne étaient apparus et a annoncé avoir pris contact avec ses homologues du fédéral pour déboucher sur un véritable accord de coopération en matière d'assistance aux victimes. Il s'est également positionné pour la création d'un numéro vert fédéral qui centraliserait les informations destinées aux victimes afin de les orienter vers les services pertinents.

Débat d'actualité sur l'avis du conseil d'État relatif à l'avant-projet de décret sur l'examen d'entrée en médecine

Le 25 janvier 2017, les députés se sont penchés sur l'avis rendu par la Section de Législation du Conseil d'État sur le projet de décret instaurant un examen d'entrée en médecine. Cet avis valide le principe d'examen d'entrée, tout en émettant quelques remarques relatives au fond et à la forme du texte. Tous les groupes politiques reconnus ont pu adresser leurs questions au ministre Marcourt, afin de connaître l'analyse de cet avis faite par le Gouvernement, ainsi que le calendrier qui s'en suivrait. Le ministre a d'abord rappelé que le Gouvernement a décidé de manière assez inhabituelle de solliciter l'avis du Conseil d'État et de l'ARES dès la première lecture, afin de pouvoir répondre le plus rapidement possible aux demandes formulées par le Gouvernement Fédéral. Il a ensuite indiqué avoir tenu compte des remarques faites par le Conseil d'État et par l'ARES, puisque des modifications ont été apportées au projet de décret. Enfin, il a annoncé avoir sollicité dans le mois un second avis du Conseil d'État sur la nouvelle version du texte.

Débat d'actualité sur la reconnaissance de l'Unécof

Le 15 mars 2017 les députés se sont penchés sur la question de la reconnaissance de l'Union des étudiants de la Communauté française (Unécof) comme organisation représentative communautaire (ORC). En effet, une telle reconnaissance ouvre la voie à un financement conformément au décret relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur de 2012. Les élus ont interrogé le ministre Jean-Claude Marcourt, en charge de l'Enseignement supérieur, sur cette question alors que le financement devait être assuré dès la fin de l'année précédente. Le ministre a fait état de l'avis défavorable de l'Inspection des finances puisque seule la Fédération des étudiants francophones (FEF) remplit les conditions énoncées dans le décret de 2012. Ainsi, le financement de l'Unécof pourrait être contesté. Plus globalement, cette situation pose la question de la représentation étudiante et chacun appelle à une concertation de toutes les parties.

Débat d'actualité sur la réforme des bourses d'étude

Réunis en séance plénière le 15 mars, les députés ont interrogé le ministre Marcourt sur la réforme des bourses d'études, laquelle semble particulièrement complexe à organiser, ce qui engendre des retards au niveau des traitements des demandes. Ils se sont inquiétés principalement des problèmes générés par la globalisation des revenus de l'ensemble des personnes vivant sous le même toit pour déterminer les ressources du demandeur et par l'instauration d'un plancher de 5000 euros de revenus annuels, en deçà duquel le demandeur ne peut bénéficier d'une bourse. Conscient des problèmes suscités par cette réforme, le ministre a répondu aux inquiétudes des parlementaires, après avoir rappelé l'historique de celle-ci, en les assurant de son engagement à trouver des solutions appropriées aux problèmes soulevés, tout en soulignant que très peu de cas problématiques avaient été dénombrés. Il a également exposé les initiatives prises pour accélérer le traitement des dossiers.



Débat d'actualité sur les difficultés financières des services d'accrochage scolaires (SAS)

À l'occasion du débat d'actualité, tenu le 29 mars 2017, les membres du Parlement ont interrogé les ministres Madrane et Schyns sur les difficultés financières rencontrées par les services d'accrochage scolaire. Au nombre de douze sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ces structures accueillent annuellement 500 jeunes. Les députés se sont inquiétés des aspects financiers dès lors que les moyens précédemment promis au secteur ne se sont pas matérialisés et que la survie de plusieurs entités est en jeu. Les ministres, qui ont rencontré les représentants de chacune des implantations, promettent une solution afin de les pérenniser.

Débat d'actualité sur les arts de la scène



© Reporters

Le décret du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène a été réformé par le décret du 13 octobre 2016, entré en vigueur en novembre de la même année. Cependant, au vu des réactions multiples et d'un certain nombre de critiques émises par le secteur en lien avec la diminution récurrente des crédits budgétaires et la non indexation de ceux-ci, le Parlement a consacré un débat d'actualité à ce sujet le 11 janvier 2017. Au cours de cet échange, les députés ont pu relayer ces inquiétudes et les menaces de manifestations, mais ils ont également interpellé la ministre de la Culture, Mme Greoli, par rapport à la concertation avec le secteur, au dépôt des projets

de contrats-programmes, aux déséquilibres dans l'attribution des moyens budgétaires, aux arrêts d'exécution du décret ou encore à l'investissement et au soutien à la culture et aux artistes. La ministre a répondu aux différentes questions en rappelant notamment qu'elle comprenait les inquiétudes et qu'elle poursuivait les rencontres avec le secteur des arts de la scène. Sans vouloir faire de promesse qui ne recevrait pas les moyens nécessaires, elle a insisté sur sa double priorité en matière d'emploi artistique et de traitement global des dossiers.

b) Les débats thématiques

L'art. 82bis du règlement de l'assemblée stipule que la Conférence des Présidents peut inscrire à l'ordre du jour de la séance plénière des débats dits « thématiques ». Les thèmes retenus le sont généralement sur base des questions et interpellations déposées pour traitement en commission. Ils peuvent aussi être fixés à l'initiative d'un ou plusieurs chefs de groupe.

Débat thématique sur la « mise en perspective des résultats de l'enquête PISA eu égard au Pacte pour un enseignement d'excellence »

Ce débat thématique a eu lieu au cours de la séance plénière du 14 décembre 2016. Les résultats de l'enquête PISA – dont l'accent portait, cette année, sur la maîtrise des matières scientifiques – ont démontré une fois encore la faiblesse des résultats des élèves en FWB, ceux-ci se situant en deçà de la moyenne OCDE et de la moyenne des élèves flamands.

L'étude a mis aussi en lumière le caractère inégalitaire de notre enseignement bien qu'il soit l'un des mieux financés. Des explications ont été données, portant notamment sur l'importance du redoublement qui, peut expliquer en partie ce retard dans les matières examinées. La ministre s'est également interrogée sur la méthodologie ainsi que sur la pertinence de comparer les différentes éditions du test PISA.

Le financement du Pacte a également fait l'objet d'un âpre débat. Des députés ont également insisté sur l'équipement des écoles et ont plaidé pour une approche plus pragmatique et pratique des sciences, à l'instar de ce qui se fait déjà dans d'autres pays voisins.

Débat thématique sur « la lutte contre la radicalisation en prison »

Au cours de la séance plénière du 25 janvier 2017 s'est tenu un débat thématique portant sur la lutte contre la radicalisation en prison. Il s'inscrivait dans le cadre des attentats terroristes du 22 mars 2016 et, plus largement, dans un contexte international troublé et de ses répercussions pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce fût l'occasion d'évoquer en séance des sujets étudiés au cours des travaux de la commission qui a les Maisons de Justice

dans ses compétences. Le ministre Rachid Madrane a ainsi été interrogé relativement à la récente création du Centre d'aide et de prise en charge des personnes concernées par le radicalisme et l'extrémisme violent (CAPREV) et le Centre chargé de fournir appui et ressources aux services de la Fédération. Il s'agit là d'un dispositif global qui vise à prévenir les situations de radicalisation et à mettre en évidence les facteurs poussant certaines personnes à commettre des actes violents. Les députés se sont en outre montrés sensibles à la question des victimes dont la prise en charge fût singulièrement revue à la suite des attentats de Bruxelles.

Un autre volet de ce débat concernait plus spécifiquement le traitement réservé aux prisonniers radicalisés ou susceptibles de l'être. L'action de la Fédération dans ce secteur s'exerce en étroite collaboration avec le pouvoir fédéral et des difficultés rencontrées sur le terrain ont été abordées. De plus, alors que l'isolement des détenus radicalisés est actuellement la principale réponse pour y faire face, les députés se sont interrogés sur l'efficacité de ce dispositif et, plus largement, sur les actions à mener en vue de permettre la réinsertion des détenus dans la société.

Débat thématique sur « Les Écoles supérieures des Arts »

Lors de la séance plénière du 15 mars 2017 s'est tenu au Parlement un débat thématique sur les Ecoles supérieures des Arts (ESA).

Ces établissements d'enseignement supérieur particuliers, au nombre de 16 en Fédération Wallonie-Bruxelles, accueillent plus de 7.000 étudiants, soit 5% de la population étudiante en Belgique francophone.

Soulignant la qualité de l'enseignement et la réputation de ces établissements à l'étranger, les parlementaires ont également mis en avant les difficultés qu'ils rencontrent et qui les empêchent de voir leur avenir sereinement.

Le système de financement spécifique des ESA par rapport aux autres établissements d'enseignement supérieur, qui prend en compte le nombre d'étudiants inscrits, dont une part du budget est affectée à l'encadrement pédagogique et une autre aux frais de fonctionnement, constitue un problème majeur pour leur développement futur. L'afflux important d'étudiants étrangers et la faiblesse des projets de fusion entre les ESA viennent encore amplifier ces difficultés financières.

La vétusté des bâtiments et de l'équipement sont également pointées comme des faiblesses, qui pourraient peser sur la qualité de l'enseignement dans ces établissements. Reconnaissant les problèmes évoqués, le ministre Jean-Claude Marcourt s'est dit favorable à une augmentation de la subvention aux ESA ainsi qu'à une réforme du système de financement. Affirmant être conscient de la problématique de l'état des bâtiments, il relève que cette réalité dépasse le seul enseignement supérieur des arts.

Le ministre conclut en assurant qu'il est prêt à mener une réflexion approfondie sur l'avenir de ces établissements et de leur nombre, sans préjuger de la méthode à suivre.

Débat thématique sur « le redéploiement des institutions publiques de protection de la jeunesse »

Au cours de la séance plénière du 24 mai 2017 s'est tenu un débat thématique qui portait sur le redéploiement des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ). Aujourd'hui les jeunes bruxellois, lorsqu'ils sont placés dans une telle institution, sont fort éloignés de leur milieu de vie. Pour répondre à cette situation, la construction d'une nouvelle IPPJ est annoncée dans l'agglomération bruxelloise. A cet égard, les députés ont interrogé le ministre Madrane sur la construction proprement dite du bâtiment, sa capacité d'accueil, le projet pédagogique de l'institution future et le personnel qui y sera affecté. Plus largement, il y a été question des répercussions de



la réorganisation des IPPJ et de son impact sur les entités de Jumet et de Saint-Hubert.

Débat thématique sur le Plan d'action « Bouger les lignes »

Réunis au cours de la séance plénière du 7 juin, les députés ont longuement discuté du plan d'action « Bouger les lignes » présenté par la ministre de la Culture, Alda Greoli, plus de deux ans après le lancement de l'opération « Bouger les lignes ». Celle-ci propose une nouvelle offre culturelle, en phase avec les artistes, le public et les institutions du 21^{ème} siècle.

Au cours du débat, les parlementaires ont reconnu la légitimité du travail réalisé et des recommandations, mais ils ont attiré l'attention du Gouvernement sur plusieurs points dont la validation du plan et son impact sur les réformes décrétales ; la place des organisations représentatives d'utilisateurs agréés ; le risque de créer des désillusions et de la frustration dans un cadre budgétaire limité et le calendrier de la mise en œuvre.

En réponse, la ministre de la Culture a souligné sa volonté de prendre ses responsabilités et de contracter des engagements conformes aux attentes et aux besoins des secteurs pour poser les jalons de la nouvelle politique culturelle à travers son plan d'actions concrètes.

Les membres du Parlement et du Gouvernement ont annoncé leur volonté de poursuivre la réflexion.

c) Les débats sur un thème particulier

L'art.52 du règlement de l'assemblée indique qu'à la demande d'un ou plusieurs de ses membres, une commission peut proposer qu'un débat ait lieu en séance plénière sur un thème particulier. La Conférence des Présidents désigne alors un rapporteur qui dispose d'un délai de huit semaines pour établir un rapport introductif. S'ensuit un large débat où chaque groupe politique peut prendre position.

Débat sur un thème particulier : « L'influence du numérique sur les modèles pédagogiques de l'Enseignement supérieur »

Le 30 novembre 2016, les membres du Parlement ont débattu en séance plénière de « l'influence du numérique sur les modèles pédagogiques de l'Enseignement supérieur », sur base du rapport établi par la députée Isabelle Moinnet, en application de l'article 52 du règlement de l'assemblée.

Mme Moinnet a expliqué s'être basée sur une étude rédigée par M. Eric Willems, assistant et chercheur à la « cellule Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement de l'Université de Namur », afin de garantir la neutralité de son propre rapport. M. Willems, y indique que la relation au savoir de nos étudiants est en pleine mutation et que le numérique renferme un potentiel motivationnel important, qui peut apporter une réelle plus-value à l'activité d'apprentissage. Pour lui, il est nécessaire de mettre le numérique au service de nos pratiques pédagogiques dans l'Enseignement supérieur,

même si cela nécessite une refonte complète de nos modèles d'enseignement.

Dans le cadre du débat qui s'en est suivi, il a été question des enjeux liés au développement d'un modèle d'Enseignement supérieur adapté aux nouvelles technologies ainsi que de l'élaboration d'un plan stratégique global et coordonné pour guider les établissements dans la transition numérique.

d) Débat en séance plénière suite à la déclaration du ministre-président sur l'Accord économie et commercial global Union européenne -Canada (AECG-CETA)

Le 28 octobre 2016, les membres du parlement ont eu un débat approfondi avec le ministre-président sur le CETA. En conclusion de cette riche et longue discussion, lors de laquelle tous les groupes politiques ont pu prendre position sur les différents éléments de ce texte (système de règlement des différends, droit à réguler,...), le Parlement a adopté un projet de motion visant à accorder les pleins pouvoirs au Gouvernement fédéral pour signer cet accord, sous réserve du respect des conditions négociées entre ce gouvernement et ceux des entités fédérées.



2° Les décrets et les résolutions

a) Liste complète des projets et propositions de décrets adoptés en séance plénière pendant la session 2016-2017

Numéro	Session	Type	Date	Intitulé
330	2015-2016	Projet de décret	28/09/2016	Projet de décret relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables
339	2016-2017	Projet de décret	27/10/2016	Projet de décret portant organisation des Jurys de la Communauté française de l'Enseignement secondaire ordinaire
344	2016-2017	Projet de décret	17/11/2016	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Commission communautaire française relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la refondation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les Centres de technologies avancées et les Centres de référence professionnelle
350	2016-2017	Projet de décret	14/12/2016	Projet de décret portant sur la création d'un institut de promotion des formations sur l'islam
351	2016-2017	Projet de décret	16/11/2016	Projet de décret autorisant la Communauté française à s'associer à des tierces parties au sein d'une personne morale de droit public et en fixant la création, la composition, la compétence, le fonctionnement et le contrôle
359	2016-2017	Projet de décret	30/11/2016	Projet de décret portant assentiment de l'Accord de coopération entre l'État fédéral et la Communauté française concernant les modalités de financement et de fonctionnement de la Section internationale de l'Ecole internationale du Shape
366	2016-2017	Projet de décret	14/12/2016	Projet de décret - programme portant diverses mesures relatives à l'audiovisuel et aux médias, aux affaires générales, aux Fonds budgétaires, aux infrastructures culturelles, à la culture, à l'enfance, aux bâtiments scolaires, à l'enseignement supérieur et à la recherche
369	2016-2017	Projet de décret	12/01/2017	Projet de décret concernant la coopération administrative dans le domaine fiscal
378	2016-2017	Projet de décret	27/01/2017	Projet de décret portant assentiment à la Convention Bénélux de coopération transfrontalière et interterritoriale, faite à La Haye, le 20 février 2014
379	2016-2017	Projet de décret	27/01/2017	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et Bioversity International, fait à Bruxelles le 3 décembre 2012, modifiant l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'International Plant Genetic Resources Institute, signé à Bruxelles le 15 octobre 2003

380	2016-2017	Projet de décret	27/01/2017	Projet de décret portant assentiment à la Convention sur la sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et l'État d'Israël, faite à Jérusalem, le 24 mars 2014
381	2016-2017	Projet de décret	27/01/2017	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de Partenariat et de Coopération renforcé entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part, signé à Astana le 21 décembre 2015
382	2016-2017	Projet de décret	27/01/2017	Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Hanoi le 12 mars 2012, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République socialiste du Vietnam tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole, signés à Hanoi le 23 février 1996
383	2016-2017	Projet de décret	27/01/2017	Projet de décret portant assentiment à l'Accord modificatif et complémentaire à l'Accord signé à Bruxelles le 12 mai 1967 entre le Royaume de Belgique et le Quartier général suprême des Forces alliées en Europe concernant les conditions particulières d'installation et de fonctionnement de ce quartier général sur le territoire du Royaume de Belgique, fait à Bruxelles le 10 septembre 2013
384	2016-2017	Projet de décret	27/01/2017	Projet de décret portant assentiment au Protocole d'adhésion du Gouvernement de la Fédération de Russie à la Convention du 16 décembre 1988 relative à la construction et à l'exploitation d'une installation européenne de rayonnement synchrotron, fait à Grenoble le 23 juin 2014 et à Paris le 15 juillet 2014
385	2016-2017	Projet de décret	27/01/2017	Projet de décret portant assentiment au Protocole, signé à Mexico le 26 août 2013, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et les États-Unis mexicains tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Mexico le 24 novembre 1992
386	2016-2017	Projet de décret	27/01/2017	Projet de décret portant assentiment à la Convention de sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et la République Tunisienne, signée à Tunis le 28 mars 2013
387	2016-2017	Projet de décret	27/01/2017	Projet de décret portant assentiment à la Convention n°187 de l'Organisation internationale du Travail sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, adoptée à Genève le 15 juin 2006
388	2016-2017	Projet de décret	27/01/2017	Projet de décret portant assentiment à la Convention sur la sécurité sociale entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Turquie, faite à Ankara le 11 avril 2014
392	2016-2017	Projet de décret	09/02/2017	Projet de décret portant diverses mesures dans l'enseignement de promotion sociale

393	2016-2017	Projet de décret	23/02/2017	Projet de décret modifiant le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle
401	2016-2017	Projet de décret	22/02/2017	Projet de décret portant assentiment à l'accord de Paris, adopté à Paris, le 12 décembre 2015
404	2016-2017	Projet de décret	30/03/2017	Projet de décret modifiant le décret du 1er février 2008 réglant l'organisation et le fonctionnement des instances chargées de la coordination et de la gestion des Fonds structurels que l'Union européenne met à la disposition de l'enseignement secondaire en alternance, de l'enseignement secondaire technique et professionnel de plein exercice, de l'enseignement secondaire spécialisé, de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur
406	2016-2017	Proposition de décret	23/02/2017	Proposition de décret modifiant l'intitulé du décret du 30 juin 2016 modifiant certaines dispositions en matières d'agrément de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques au sein des établissements d'enseignement obligatoire du 19 mai 2006, en vue d'intégrer la référence à la lutte contre les discriminations entre les femmes et hommes et la promotion de l'égalité des sexes comme critères d'agrément des manuels scolaires
410	2016-2017	Projet de décret	30/03/2017	Projet de décret relatif aux études de sciences médicales et dentaires
412	2016-2017	Projet de décret	27/04/2017	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et le Royaume des Pays-Bas, en ce qui concerne Aruba, en vue de l'échange de renseignements en matière d'impôts, fait à La Haye le 24 avril 2014
413	2016-2017	Projet de décret	27/04/2017	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et les Bermudes en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, fait à Bruxelles le 11 avril 2013 et à Hamilton le 23 mai 2013
414	2016-2017	Projet de décret	27/04/2017	Projet de décret portant assentiment à 1) l'Avenant, fait à Bruxelles, le 2 décembre 2009, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume d'Espagne tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole, faits à Bruxelles le 14 juin 1995, tels que modifiés par l'Avenant fait à Madrid le 22 juin 2000, et à 2) l'Avenant, fait à Madrid le 15 avril 2014, modifiant la Convention, entre le Royaume de Belgique et le Royaume d'Espagne tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole, faits à Bruxelles le 14 juin 1995, tels que modifiés par l'Avenant fait à Madrid le 22 juin 2000 et par l'Avenant fait à Bruxelles le 2 décembre 2009

415	2016-2017	Projet de décret	27/04/2017	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et les États de Guernesey en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, fait à Bruxelles le 24 avril 2014 et à Saint-Pierre-Port le 7 mai 2014
416	2016-2017	Projet de décret	27/04/2017	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et Jersey en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, fait à Londres le 13 mars 2014
417	2016-2017	Projet de décret	27/04/2017	Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Luxembourg, le 14 avril 2014, entre la République de Pologne et le Royaume de Belgique modifiant la Convention entre la République de Pologne et le Royaume de Belgique tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude et l'évasion en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, faite à Varsovie, le 20 août 2001
418	2016-2017	Projet de décret	27/04/2017	Projet de décret portant assentiment à 1) la Convention entre le Royaume de Belgique et le Gouvernement de l'État du Qatar tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, faite à Doha le 6 novembre 2007 et 2) au Protocole, fait à Doha le 22 mars 2015, modifiant la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de l'État du Qatar tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signé à Doha le 6 novembre 2007
419	2016-2017	Projet de décret	27/04/2017	Projet de décret portant assentiment à l'Avenant entre le Royaume de Belgique et la Confédération Suisse modifiant la Convention du 28 août 1978 entre le Royaume de Belgique et la Confédération Suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signé à Bruxelles le 10 avril 2014
420	2016-2017	Projet de décret	27/04/2017	Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République orientale de l'Uruguay tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et à prévenir la fraude fiscale, signée à Montevideo le 23 août 2013
423	2016-2017	Projet de décret	27/04/2017	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Office international des Epizooties, signé à Bruxelles le 14 mars 2013
424	2016-2017	Projet de décret	27/04/2017	Projet de décret modifiant le décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs
432	2016-2017	Projet de décret	11/05/2017	Projet de décret relatif au quatrième degré de l'enseignement professionnel secondaire complémentaire, section soins infirmiers

433	2016-2017	Projet de décret	11/05/2017	Projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 20 juillet 2016 et 24 août 2016 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2016 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux accroches cours-fonction pris en exécution de l'article 10 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française
435	2016-2017	Projet de décret	20/07/2017	Projet de décret conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française relatif à la réutilisation des informations du secteur public
447	2016-2017	Projet de décret	24/05/2017	Projet de décret portant diverses mesures techniques et organisationnelles en matière d'enseignement
456	2016-2017	Projet de décret	08/06/2017	Projet de décret relatif aux concours fondés sur l'apparence destinés aux enfants
457	2016-2017	Projet de décret	08/06/2017	Projet de décret modifiant le décret du 17 juillet 2003 relatif à une intervention dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel
459	2016-2017	Projet de décret	06/07/2017	Projet de décret modifiant le décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité et le décret du 19 février 2009 organisant le renforcement différencié du cadre du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux
472	2016-2017	Proposition de décret	06/07/2017	Proposition de décret modifiant le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels visant à prolonger les autorisations des radios en réseau et des radios indépendantes
476	2016-2017	Projet de décret	20/07/2017	Projet de décret portant exécution du protocole d'accord sectoriel 2015-2016 entre le Gouvernement de la Communauté française et les organisations syndicales et les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs

487	2016-2017	Projet de décret	20/07/2017	Projet de décret modifiant les habilitations visées par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et modifiant le décret du 12 décembre 2000 définissant la formation initiale des instituteurs et des régents
491	2016-2017	Projet de décret	20/07/2017	Projet de décret relatif à l'offre de places dans les zones en tension démographique, aux subsides en matière de bâtiments scolaires, au programme prioritaire de travaux et au subventionnement des établissements d'enseignement obligatoire
492	2016-2017	Projet de décret	20/07/2017	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 avril 2017 déterminant le référentiel des compétences terminales en éducation à la philosophie et à la citoyenneté et prévoyant une procédure de dérogation au référentiel
493	2016-2017	Projet de décret	20/07/2017	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 mars 2017 déterminant le référentiel des socles de compétences en éducation à la philosophie et à la citoyenneté et prévoyant une procédure de dérogation au référentiel
494	2016-2017	Projet de décret	20/07/2017	Projet de décret relatif à la mise en oeuvre d'un cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement secondaire et portant diverses adaptations dans l'enseignement fondamental
495	2016-2017	Projet de décret	20/07/2017	Projet de décret relatif au prix d'hébergement et au financement de certains appareillages des services médico-techniques lourds en hôpital universitaire
496	2016-2017	Proposition de décret	06/07/2017	Proposition de décret modifiant l'article 4 du décret du 20 juillet 2006 relatif à la négociation des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement et des centres PMS subventionnés
498	2016-2017	Projet de décret	20/07/2017	Projet de décret modifiant le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel et l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels du fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel
501	2016-2017	Proposition de décret	20/07/2017	Proposition de décret prolongeant le dispositif expérimental prévu à l'article 1, §2, de l'arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire

b) Liste complète des propositions de résolutions adoptées en séances plénière pour 2016-2017

Numéro	Session	Type	Date	Intitulé
343	2016-2017	Proposition de résolution	12/10/2016	Proposition de résolution concernant le projet de déclaration interprétative commune relative à l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA)
361	2016-2017	Proposition de résolution	08/02/2016	Proposition de résolution relative à la formation à l'orientation scolaire et professionnelle dans l'enseignement supérieur
395	2016-2017	Proposition de résolution	22/02/2017	Proposition de résolution visant l'enseignement en alternance
422	2016-2017	Proposition de résolution	10/05/2017	Proposition de résolution relative à l'introduction du dépistage néonatal de la mucoviscidose en Fédération Wallonie-Bruxelles
429	2016-2017	Proposition de résolution	07/06/2017	Proposition de résolution concernant la ségrégation ciblée à l'encontre des métis issus de la colonisation belge et ses conséquences dramatiques, en ce compris les adoptions forcées
444	2016-2017	Proposition de résolution	07/06/2017	Proposition de résolution relative au soutien du handisport
465	2016-2017	Proposition de résolution	07/06/2017	Proposition de résolution relative à la situation des personnes homosexuelles en Tchétchénie





B. EN COMMISSION

I. Généralités

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte onze commissions, dont sept dites « permanentes ». Les commissions examinent en séance publique les projets et propositions de décrets, les rapports d'activités, ainsi que les questions orales et les interpellations que la Conférence des Présidents a décidé de leur envoyer.

La composition politique et la répartition des présidences des commissions sont déterminées en vertu de la règle de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein de l'assemblée.

II. Les sept commissions permanentes et le comité d'avis

Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

Présidente : Nadia El Yousfi
Vice-présidents : Marie-Françoise Nicaise et André du Bus de Warnaffe

Commission de l'Éducation

Présidente : Latifa Gahouchi
Vice-présidents : Jean-Paul Wahl et Caroline Désir

Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

Présidente : Christie Morreale
Vice-présidents : Marie-Dominique Simonet et Charles Gardier

Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Présidente : Isabelle Moinnet
Vice-présidents : Alain Onkelinx et Benoît Drèze

Commission de la Culture et de l'Enfance

Président : Philippe Knaepen
Vice-présidents : Isabelle Emmery et Patrick Prévot

Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales

Président : Jacques Brotchi
Vice-présidents : Nicolas Martin et Jean-Charles Luperto

Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Président : Olivier Destrebecq
Vice-présidents : Bruno Lefebvre et Jean-Luc Crucke

Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des Chances entre les hommes et les femmes

Président : Patrick Prévot
Vice-Présidente : Laetitia Brogniez

III. En chiffres

Les commissions se sont réunies 155 fois au cours de la session 2016-2017.

Voici le nombre de réunions par commission entre le 22 septembre 2016 et le 20 septembre 2017 :

- Commission de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles : 19 réunions ;
- Commission de l'Éducation : 25 réunions ;
- Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances : 18 réunions ;
- Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias : 24 réunions ;
- Commission de la Culture et de l'Enfance : 23 réunions ;

- Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales : 19 réunions ;
- Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative : 21 réunions ;
- Commission des poursuites : 5 réunions ;
- Commission interparlementaire : 1 réunion.

Toujours au cours de la session 2016-2017, les commissions ont enregistré :

- 144 interpellations ;
- 2.362 questions orales.

IV. Les principaux projets de décret examinés et adoptés en commission



© Reporters

1° En commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Projet de décret concernant la coopération administrative dans le domaine fiscal (Doc. 369 (2016-2017))

La commission du Budget a examiné le projet de décret concernant la coopération administrative dans le domaine fiscal, le 12 décembre 2016.

Ce décret, adopté à l'unanimité, vise à transposer la directive 2011/16/UE du Conseil du 15 février 2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et abrogeant la directive 77/799/CE, telle que modifiée par la directive 2014/107/UE du 9 décembre 2014 laquelle a élargi le champ d'application de l'échange automatique d'informations.

L'objectif de ces directives est de permettre aux États membres de disposer des informations nécessaires pour définir l'assiette de l'impôt et de renforcer le mécanisme de coopération administrative entre les administrations fiscales des États membres.

Budgets initiaux et ajustements des recettes et dépenses 2017 (Doc 364, 365, 482 et 483 (2016-2017))

Annuellement, la commission du Budget examine et adopte le budget des recettes et des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour l'année 2017, le budget initial adopté en décembre 2016 et l'ajustement de ce budget, opéré en juin 2017, peuvent être résumés ainsi :

Montants en milliers d'euros

	Initial 2017	Ajustement 2017
RECETTES	9.986.634	9.974.845
DEPENSES	10.498.747	10.554.509
SOLDE NETA FINANCER	-512.113	-579.664
SOLDE DE FINANCEMENT SEC 2010	-221.305	-221.113

La répartition du budget des dépenses 2017, par compétence, peut être traduite ainsi :

	En pourcentage du budget des dépenses 2017
EDUCATION, RECHERCHE, FORMATION	73,58 %
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT	13,97 %
SERVICES GÉNÉRAUX	6,10 %
DOTATIONS RW/COCOF	4,43 %
DETTE	1,93 %

Décret-programme accompagnant le budget initial et l'ajustement du budget 2017 (Doc. 366 et 484 (2016-2017))

En même temps que l'adoption du projet de décret budgétaire et l'ajustement de celui-ci pour l'année 2017, la commission a également voté le projet de décret-programme qui doit permettre la bonne exécution du budget, via les modifications de l'ensemble des bases légales nécessaires, notamment à la mise en œuvre des mesures nouvelles décidées par le Gouvernement.

Pour ce faire, diverses mesures relatives à l'Audiovisuel et aux Médias, aux Affaires générales, aux Fonds budgétaires, aux infrastructures culturelles, à la Culture, à l'Enfance, à la Jeunesse, aux bâtiments scolaires, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche ont été intégrées afin de tenir compte des besoins et des réalités dans les différents secteurs concernés.

2° En commission de l'Éducation

Projet de décret portant organisation des Jurys de la Communauté française de l'Enseignement secondaire ordinaire (Doc. 339 (2016-2017) n°1)

L'objectif de ce décret examiné en commission le 11 octobre 2016, et qui remplace et abroge un décret de 2004, est de revoir le mode de fonctionnement des jurys et de répondre aux problèmes qu'ils posaient en terme de ressources humaines. Le nouveau dispositif propose de rassembler désormais tous les jurys de l'enseignement secondaire au sein d'une structure cohérente et décloisonnée, tout en assouplissant l'organisation des examens.

Projet de décret autorisant la Communauté française à s'associer à des tierces parties au sein d'une personne morale de droit public et en fixant la création, la composition, la compétence, le fonctionnement et le contrôle (Doc. 351 (2016-2017) n°1).

Afin d'offrir un choix le plus large possible aux parents, ce décret adopté en commission le 24 octobre 2016 devrait permettre de créer dans le futur des pouvoirs organisateurs « mixtes » dans lesquels la FWB et d'autres personnes de droit public pourront éventuellement s'associer avec un tiers privé. C'est déjà le cas pour deux écoles Bruxelloises.

Projet de décret relatif au quatrième degré de l'enseignement professionnel secondaire complémentaire, section soins infirmiers (Doc. 432 (2016-2017) n°1).

Cet important décret, que la commission de l'Éducation a examiné le 25 avril 2017, vise à réformer fondamentalement la formation conduisant au brevet d'infirmier hospitalier organisé dans l'enseignement professionnel, afin de l'adapter à la directive européenne 2005/36/CE sur la reconnaissance des qualifications professionnelles. Le décret étale désormais la formation sur 3 années d'études complétées par dix-huit semaines de stage. Il décrit aussi les conditions d'inscription et de réussite de chaque année d'études ainsi que les règles relatives à l'organisation des stages.

Projet de décret modifiant le décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité et le décret du 19 février 2009 organisant le renforcement différencié du cadre du personnel technique des centres psycho-médico sociaux (Doc. 459 (2016-2017) n°1)

Tel que prévu par le décret de 2009, une étude interuniversitaire a proposé une révision des critères et des variables permettant

de calculer l'indice socio-économique des implantations de l'enseignement maternel, primaire et secondaire ordinaire. Le décret adopté par la commission le 6 juin 2017 apporte ainsi d'importantes modifications techniques aux décrets du 30 avril 2009 et du 19 février 2009, en vue notamment de mettre en œuvre un système de lissage sur 6 années, ainsi qu'un système de phasing in et de phasing out pour les implantations amenées à entrer ou à sortir du processus. D'autres mesures de cohérences ont également été votées.

Projet de décret relatif à l'offre de places dans les zones en tension démographique, aux subsides en matière de bâtiments scolaires, au programme prioritaire de travaux et au subventionnement des établissements d'enseignement obligatoire (Doc. 491 (2016-2017) n°1).



Ce décret adopté par la commission le 4 juillet 2017 propose de revoir la détermination des zones en tension démographique au moyen d'une coordination régulière entre les acteurs concernés par la problématique des places scolaires et d'un suivi constant et évolutif. Il vise également l'adoption d'une procédure annuelle d'octroi du droit d'ouverture de nouvelles écoles dans ces zones, et d'octroi de subsides en matière d'infrastructures dans le cadre d'appel à projets au moyen d'une dotation annuelle récurrente de 20 millions d'euros prévue dès 2018.

Projet de décret relatif à la mise en œuvre d'un cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement secondaire et portant diverses adaptations dans l'enseignement fondamental (Doc 494 (2016-2017) n°1).

Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 mars 2017 déterminant le référentiel des socles de compétences en Éducation à la philosophie et à la citoyenneté et prévoyant une procédure de dérogation au référentiel (Doc. 493 (2016-2017) n°1).

Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 avril 2017 déterminant le référentiel des compétences terminales en Éducation à

la philosophie et à la citoyenneté et prévoyant une procédure de dérogation au référentiel (Doc. 492 (2016-2017) n°1).

Ces trois décrets fixent les différents éléments d'opérationnalisation liés à la mise en œuvre du cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement secondaire au 1^{er} septembre 2017 ainsi que les référentiels des socles de compétences et des compétences terminales, conformément à la Déclaration de Politique Communautaire. La commission les a adoptés le 4 juillet 2017.

Ils abordent non seulement différentes questions en vue de préserver l'emploi, mais aussi l'instauration d'un crédit-formation pour les enseignants chargés du nouveau cours, la limitation possible du nombre d'implantations ainsi que la question de l'incompatibilité induisant qu'un même professeur ne peut donner un cours philosophique ou de morale et le cours de philosophie et de citoyenneté à un même élève.

Quelques aménagements au dispositif dans le primaire sont instaurés (crédit-formation, limitation du nombre d'implantations) tout en veillant à ce que ceux-ci ne bouleversent pas l'organisation déjà mise en place en octobre 2016. Les référentiels avaient été présentés à la commission lors d'une réunion spécifique le 17 novembre 2016.

Projet de décret portant exécution du protocole d'accord sectoriel 2015-2016 entre le Gouvernement de la Communauté française et les organisations syndicales et les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs (Doc. 476 (2016-2017) n°1)

Conformément au décret du 19 mai 2004 relatif à la négociation en Communauté française, le Gouvernement est tenu de mener une négociation sur une programmation sociale intersectorielle, en réunissant à cette fin les comités de négociation syndicaux et le comité de négociation des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

Dans ce cadre, le 12 octobre 2015, le Gouvernement de la Communauté française a conclu au sein de l'enseignement un Protocole d'accord clôturant les négociations sectorielles menées pour la période 2015-2016.

Le décret adopté par la commission le 13 juillet 2017 a pour objectif de mettre en œuvre une première série de ces avancées nécessitant la modification de dispositifs décrets.

3° En commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

Projet de décret portant diverses mesures dans l'Enseignement de promotion sociale (Doc. 392 (2016-2017) n°1)

Adopté en commission le 24 janvier 2017 et voté en séance plénière le 8 février 2017, ce décret apporte des modifications au décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale et au décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de sélection et de promotion.

Les transformations du décret du 16 avril 1991 visent à la fois à améliorer le suivi pédagogique des étudiants, l'aide à la réussite et la réduction des inégalités entre les apprenants. Elles permettent, en outre, de mettre en œuvre l'alternance dans l'enseignement secondaire de promotion sociale.

Quant aux modifications apportées au décret du 4 janvier 1999, elles permettent aux membres du personnel de l'enseignement de promotion sociale organisé par la Communauté française d'accéder à une nomination à titre définitif dans une fonction de sélection, à l'instar de ce qui se fait dans l'enseignement obligatoire.

Projet de décret modifiant le décret du 1er février 2008 réglant l'organisation et le fonctionnement des instances chargées de la coordination et de la gestion des fonds structurels que l'Union européenne met à la disposition de l'Enseignement secondaire en alternance, de l'Enseignement secondaire technique et professionnel de plein exercice, de l'Enseignement secondaire spécialisé, de l'Enseignement de promotion sociale et de l'Enseignement supérieur (Doc. 404 (2016-2017) n°1)

Ce décret a été voté en commission le 21 février 2017 et adopté en séance plénière le 29 mars 2017. Il ajuste les dispositions spécifiques à l'enseignement de promotion sociale du décret précité.



Ces modifications sont motivées, en premier lieu, par la programmation des fonds structurels européens 2014-2020, car les montants obtenus ont des conséquences sur les actions, les budgets et par conséquent le fonctionnement du Centre de coordination et de gestion de l'enseignement de promotion sociale.

Ensuite, l'intégration de l'enseignement supérieur de promotion sociale dans l'espace européen ouvre l'accès à des mobilités européennes plus nombreuses. Enfin, le Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 définit de nouveaux critères qui président à la répartition des moyens européens, et il convenait de traduire ces éléments dans le décret.



©Reporters

Projet de décret relatif aux concours fondés sur l'apparence destinés aux enfants (Doc. 456 (2016-2017) n°1)

Ce décret a été examiné et voté en commission le 23 mai 2017. Il a ensuite été adopté en séance plénière le 7 juin. Il permet au Délégué général aux Droits de l'Enfant de remettre des recommandations respectivement au/à la ministre ayant en charge le droit des femmes et au/à la ministre ayant en charge la politique relative à la réalisation des droits de l'enfant de la Communauté française, qui peuvent ensuite les transmettre aux organisateurs de concours de beauté pour enfants et aux autorités compétentes pour interdire ces concours, afin de garantir l'intérêt supérieur des enfants qui y participent.

Pour élaborer ces recommandations, le Délégué se base sur une série de principes et de critères mentionnés dans le décret, qui lui donnent la possibilité de s'assurer du respect de la dignité des enfants.

4° En commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales

Projet de décret portant assentiment de l'Accord de coopération entre l'État fédéral et la Communauté française concernant les modalités de financement et de fonctionnement de la Section internationale de l'École internationale du Shape (Doc. 359 (2016-2017) n°1)

Au cours de sa réunion du 14 novembre 2016, la Commission a examiné et adopté le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral et la Communauté française concernant les modalités de financement et de fonctionnement de la Section internationale de l'École internationale du Shape. Celui-ci vise à assurer la reconstruction des nouveaux bâtiments de la Section internationale, niveaux primaire et secondaire, dite « Section belge » de l'École internationale du Shape. Suite à la reprise par la Fédération Wallonie-Bruxelles des engagements de l'État fédéral concernant la prise en charge de l'organisation de cette Section et des coûts y afférents, consécutivement au transfert de l'enseignement vers les Communautés à la fin des années 1980 (l'État fédéral assumant encore les coûts communs liés aux différentes sections de l'École), la décision du Shape de reconstruire l'ensemble des bâtiments du campus abritant les différentes sections a nécessité des discussions entre les gouvernements fédéral et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour fixer la répartition des coûts liés à cette reconstruction pour les bâtiments de la Section belge (20 millions d'euros).

Projets de décret portant assentiment à des protocoles ou accords tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune ou en vue de l'échange de renseignements en matière d'impôts entre le Royaume de Belgique et :

- **Vietnam (Doc. 382 (2016-2017) n°1)**
- **Mexique (Doc. 385 (2016-2017) n°1)**
- **Pays-Bas – Aruba (Doc. 412 (2016-2017) n°1)**
- **Bermudes (Doc. 413 (2016-2017) n°1)**
- **Espagne (Doc. 414 (2016-2017) n°1)**
- **Guernesey (Doc. 415 (2016-2017) n°1)**
- **Jersey (Doc. 416 (2016-2017) n°1)**
- **Pologne (Doc. 417 (2016-2017) n°1)**
- **Qatar (Doc. 418 (2016-2017) n°1)**
- **Suisse (Doc. 419 (2016-2017) n°1)**
- **Uruguay (Doc. 420 (2016-2017) n°1)**

La Commission a, en ses réunions du 9 janvier et 27 mars 2017, examiné et adopté ces projets de décret.

Pour rappel, compte tenu de leur caractère mixte, ces traités doivent être soumis à l'approbation de notre Parlement même si la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas de compétence fiscale. Le Conseil d'État qui le préconise, n'exclut pas qu'un jour, elle puisse en exercer.

Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et Bioversity International, fait à Bruxelles le 3 décembre 2012, modifiant l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'International Plant Genetic Resources Institute, signé à Bruxelles le 15 octobre 2003 (Doc. 379 (2016-2017) n°1)

Projet de décret portant assentiment à l'Accord modificatif et complémentaire à l'Accord signé à Bruxelles le 12 mai 1967 entre le Royaume de Belgique et le Quartier général suprême des Forces alliées en Europe concernant les conditions particulières d'installation et de fonctionnement de ce quartier général sur le territoire du Royaume de Belgique, fait à Bruxelles le 10 septembre 2013 (Doc. 383 (2016-2017) n°1)

Projet de décret portant assentiment au Protocole d'adhésion du Gouvernement de la Fédération de Russie à la Convention du 16 décembre 1988 relative à la construction et à l'exploitation d'une installation européenne de rayonnement synchrotron, fait à Grenoble le 23 juin 2014 et à Paris le 15 juillet 2014 (Doc. 384 (2016-2017) n°1)

Projet de décret portant assentiment à l'Accord de Partenariat et de Coopération renforcé entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part, signé à Astana le 21 décembre 2015 (Doc. 381 (2016-2017) n°1)

Projet de décret portant assentiment à la Convention de sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et la République Tunisienne, signée à Tunis le 28 mars 2013 (Doc. 386 (2016-2017) n°1)

Projet de décret portant assentiment à la Convention n°187 de l'Organisation internationale du Travail sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, adoptée à Genève le 15 juin 2006 (Doc. 387 (2016-2017) n°1)

Projet de décret portant assentiment à la Convention sur la sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et l'État d'Israël, faite à Jérusalem, le 24 mars 2014 (Doc. 380 (2016-2017) n°1)

Projet de décret portant assentiment à la Convention sur la sécurité sociale entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Turquie, faite à Ankara le 11 avril 2014 (Doc. 388 (2016-2017) n°1)



Projet de décret portant assentiment à la Convention Bénélux de coopération transfrontalière et interterritoriale, faite à La Haye, le 20 février 2014 (Doc. 378 (2016-2017) n°1)
Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Office international des Epizooties, signé à Bruxelles le 14 mars 2013 (Doc. 423 (2016-2017) n°1)

La Commission a examiné et adopté ces projets de décret le 9 janvier et le 27 mars. Pour rappel, compte tenu de leur caractère mixte, ces traités doivent être soumis à l'approbation de notre Parlement.

Projet de décret portant assentiment à l'accord de Paris, adopté à Paris, le 12 décembre 2015 (Doc. 401 (2016-2017) n°1)

La Commission a examiné et adopté ce projet de décret au cours de sa réunion du 6 février. Le projet de décret vise à l'assentiment du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'accord de Paris, adopté lors de la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties (COP) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Paris, le 12 décembre 2015. Cet accord est entré en vigueur juste avant la COP 22 qui s'est tenue à Marrakech, du 7 au 18 novembre 2016. Sa mise en œuvre permet d'assurer la continuité du régime international de lutte contre le dérèglement climatique sur la base des efforts déjà entrepris dans le cadre du protocole de Kyoto.

Projet de décret relatif au prix d'hébergement et au financement de certains appareillages des services médico-techniques lourds en hôpital universitaire

La Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a, en sa réunion du 13 juillet, examiné et adopté moyennant un amendement, ce projet de décret.



©Reporters

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Fédération Wallonie-Bruxelles finance seule ces investissements dans l'infrastructure des hôpitaux universitaires. Il convenait donc d'adopter une nouvelle législation organique déterminant les modalités de ce subventionnement – la législation fédérale en vigueur n'étant pas adaptée à la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce nouveau mécanisme de soutien aux infrastructures vise à simplifier le système de financement des infrastructures et à favoriser la soutenabilité budgétaire. Il s'agit du même dispositif que celui adopté en Région wallonne. Ce nouveau mécanisme repose sur le principe du prix d'hébergement hospitalier.

Ainsi, la Fédération Wallonie-Bruxelles autorise chaque hôpital universitaire à facturer aux patients admis en hospitalisation un prix d'hébergement spécifique. Ce prix se rapporte à l'usure et au développement de l'infrastructure hospitalière, ainsi qu'au renouvellement des équipements liés aux activités d'exploitation financées via le budget des moyens financiers des hôpitaux. Le prix est spécifique à chaque hôpital car il correspond au profil de chaque institution, en fonction notamment de ses agréments. Chaque hôpital se verra attribuer un prix moyen au mètre carré et un nombre de mètres carrés maximum qui pourront être admissibles au calcul du prix d'hébergement, et donc in fine autorisés à la facturation. Cette technique permet de traiter chaque hôpital de façon égalitaire en fonction de son profil. Elle place donc tous les patients dans un traitement égal au niveau de la couverture de leur prise en charge.

5^o En commission de la Culture et de l'Enfance

Projet de décret modifiant le Décret- Cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène (Doc. 332 (2015-2016))

Le 29 septembre 2016, la commission a consacré sa journée à l'examen du projet de décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène et ce, en vue de concrétiser la première

vague de réformes liées à l'opération « Bouger les lignes », qui vise à adapter la politique culturelle aux besoins du 21^e siècle et permettre qu'une offre renouvelée, clarifiée et diversifiée touche de nouveaux publics, dans le cadre d'une gouvernance simplifiée, optimisée et modernisée. A la suite d'un débat riche et argumenté, le projet a été adopté par sept voix et quatre abstentions.

Projet de décret modifiant le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle (Doc 393 (2016-2017)) et Proposition de décret attribuant la gestion du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel au ministre qui a la culture dans ses compétences (Doc. 287 (2015-2016))

Le projet de décret modifiant le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle, examiné par la commission les 26 janvier, 2 et 7 février 2017, a pour finalité d'apporter certaines modifications, qui sont le résultat des évaluations et réflexions. Un échéancier commun sera mis en place à partir du 1^{er} janvier 2018 afin de favoriser une vision et une gestion à moyen terme. Il s'agit par-là d'assurer une égalité de traitement renforcée entre les opérateurs par une mise en concurrence dans le cadre de l'analyse des dossiers de demande de subventions et une contractualisation à un même moment, selon un processus plus objectif et non arbitraire. Les notions et définitions ont été revues par souci de clarification et de correspondance avec les régimes de soutiens.

La proposition de décret attribuant la gestion du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel au ministre qui a la culture dans ses compétences avait pour objectif de corriger la différence entre le ministre ordonnateur de la dotation du Centre et le ministre dont dépend le Centre. Toutefois, après discussion, la commission a constaté que cette proposition figurait également dans le projet de décret. En conséquence, la proposition est devenue sans objet.

Projet de décret modifiant le décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs (Doc. 424 (2016-2017))

Les écoles de devoirs ne peuvent bénéficier sous ce statut de subventions que si elles remplissent les conditions prévues à l'article 17 du décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs. Parmi ces conditions figure celle de la preuve d'un fonctionnement régulier au cours de l'année d'activités précédant la demande de subvention. Sachant que la reconnaissance est une condition préalable au subventionnement. Il en résulte que les écoles de devoirs nouvellement reconnues doivent attendre, le plus souvent, plus d'une année avant de pouvoir bénéficier de subventions.

La principale modification de ce projet de décret, adoptée à l'unanimité des membres de la commission le 30 mars 2017, vise précisément à insérer un article 18/1 nouveau afin de permettre que les écoles de devoirs nouvellement reconnues bénéficient

ficient d'une subvention de lancement pour l'année en cours au moment de la date de leur reconnaissance.

Projet de décret modifiant le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel et l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels du fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champs d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel (doc 498 (2016-2017))

Le projet de décret dont l'intitulé est repris ci-dessus a été examiné par la commission le 13 juillet dernier. Ce texte vise à tenir compte de certains mandats arrivant à échéance au cours de l'année 2017. Il est ainsi nécessaire de prolonger leur durée jusqu'au 31 juillet 2018 pour des motifs liés à l'intérêt général. Au cours de la discussion, les parlementaires ont attiré l'attention sur la nécessité de poursuivre rapidement la réforme des instances d'avis afin d'améliorer l'efficacité de ces organes indispensables. Le projet de décret a été adopté à l'unanimité des membres présents.

6° En commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Projet de décret portant création d'un institut de promotion des formations sur l'islam (Doc. 350 (2016-2017) n°1)

Adopté le 29 novembre 2016 à l'unanimité, après avoir été amendé, ce projet de décret vise à répondre à une des recommandations de la commission chargée de formuler des propositions en vue de favoriser le développement et la reconnaissance d'un islam de Belgique en Fédération Wallonie-Bruxelles, mise en place par le Gouvernement en décembre 2014. Cet institut doit permettre de rencontrer la diversité des communautés musulmanes, en envisageant la diversité des approches et des disciplines. Il n'a pas vocation à perdurer ni à organiser des formations ou à délivrer lui-même des diplômes, en remplacement des institutions organisant déjà des formations.

Projet de décret relatif aux études de sciences médicales et dentaires (Doc. 410 (2016-2017) n°1)

Ce projet de décret, adopté le 14 mars 2017, fait suite aux décisions du Conseil d'État et des tribunaux de première instance de Nivelles et de Namur écartant les effets du décret du 9 juillet 2015 relatif aux études de sciences médicales et dentaires. Afin d'obtenir du Gouvernement fédéral des numéros INAMI pour tous les étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles en cours de formation en médecine et dentisterie, le Gouvernement a instauré un examen d'entrée pour ces disciplines. Cet examen est organisé en une seule fois, de manière centralisée, en 2017. Après évaluation de l'Académie de Recherche et d'Enseigne-

ment supérieur (ARES), celle-ci pourrait faire des recommandations sur la fréquence et la manière dont il est organisé. L'ARES est chargée des inscriptions et de l'organisation de l'examen, qui prévoit un dispositif spécifique pour les étudiants non-résidents. Les mécanismes de financement des universités sont adaptés par le projet de décret pour faire face à la diminution de la population étudiante induite par l'examen.



©Reporters

Projet de décret modifiant les habilitations visées par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et modifiant le décret du 12 décembre 2000 définissant la formation initiale des instituteurs et des régents (Doc. 487 (2016-2017) n°1)

Le 4 juillet 2017, la commission a adopté ce projet de décret. Il vise à intégrer, en vue de la rentrée 2017, les nouvelles habilitations sollicitées par les établissements d'enseignement supérieur conformément à l'avis rendu par l'ARES. Le texte réorganise les annexes du décret Paysage en distinguant les grades et les habilitations, ces dernières étant réparties selon qu'elles concernent les Universités, les Hautes Écoles, les Écoles supérieures des Arts, les Établissements supérieurs de Promotion sociale ou les « co-diplômations » conditionnelles. Ce texte tend donc à actualiser, à simplifier et à rendre plus lisible l'offre de formations supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles, tant pour les étudiants que pour les établissements d'enseignement.

7° En commission de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

Le projet de décret relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables (Doc. 330 (2015-2016) n°1)

©Reporters



Le projet de décret, examiné par la commission ayant les Maisons de Justice dans ses compétences le 28 septembre 2016, vise à organiser en un seul texte législatif la manière dont une aide est apportée aux justiciables par les partenaires auxquels fait appel l'Administration générale des Maisons de Justice lors de la mise en œuvre de certaines de ses missions.

Trois principes directeurs ont présidé à sa rédaction qui sont l'harmonisation des règles de subventionnement (auparavant régies par différentes réglementations) ; la modernisation de la législation, en mettant le justiciable au centre de l'action et en subventionnant le partenaire par prestation, au regard des besoins du justiciable et, enfin ; la stabilisation globale de l'emploi et de l'expertise existante, en prévoyant un agrément d'une durée de six ans et un subventionnement de deux fois trois ans, conditionné par des objectifs triennaux.

Pour ce faire, le projet de décret organise la prise en charge des justiciables par les différentes associations partenaires des Maisons de Justice autour des six missions suivantes : l'aide juridique de première ligne, l'aide sociale, l'aide psychologique, l'aide au lien, l'aide à la communication et l'accompagnement à la mise en œuvre et au suivi des décisions.

V. Les propositions de décret et/ou de résolution adoptées en commission

1° En commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

La proposition de résolution demandant au Gouvernement de procéder à l'élargissement de l'objet social du Fonds St'art en vue de soutenir le développement du « crowdfunding » (Doc. 319 (2015-2016) n°1)

Dans la poursuite de l'intérêt porté par la commission au « crowdfunding » et dans la logique de l'adoption, en octobre 2015, de la résolution relative au soutien et au développement du financement participatif (crowdfunding) non spéculatif en Fédération Wallonie-Bruxelles, la commission a adopté, en octobre 2016, à l'unanimité, une nouvelle résolution qui invite le Parlement à demander au Gouvernement d'élargir l'objet social du Fonds St'art, en vue de lui permettre de jouer pleinement un rôle actif d'accompagnement du financement privé (dont le financement participatif) des porteurs de projets qui sollicitent un financement auprès de lui.

2° En commission de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

La proposition de résolution relative au soutien du handisport (Doc. 444 (2016-2017) n°1)

Cette proposition de résolution, adoptée en commission le 23 mai 2017, vise à soutenir au mieux les actions menées par le secteur du handisport afin de permettre à l'ensemble des personnes porteuses d'un handicap de pouvoir pratiquer un sport, répondant de la sorte aux exigences de maintien en bonne santé et d'intégration sociale. Elle formule 14 recommandations adressées au ministre compétent dont, notamment, le relevé des initiatives existantes, leur valorisation et les actions à mener comme la modification des dispositions en vue de permettre la double affiliation à une fédération sportive et à la Ligue Handisport Francophone.

3° En commission de l'Éducation

La proposition de résolution relative à l'adaptation des normes de rationalisation dans les écoles rurales (Doc. 272 (2015-2016) n°1)

Le 24 octobre 2016, la commission a entamé l'examen de cette proposition de résolution qui vise à modifier les normes de rationalisation au sein des écoles rurales afin de les maintenir en activité autant que possible.

La proposition de résolution visant l'enseignement en alternance (Doc. 395 (2016-2017) n°1)

La commission a nécessité pas moins de trois réunions pour entamer et parachever une vaste réflexion sur la place de l'alternance comme outil d'insertion professionnelle dans notre système éducatif qui touche seulement 2,4% d'étudiants en FWB. Par le biais de cette résolution finalement adoptée le 7 février 2017, le Parlement entend créer un regain d'intérêt et enclencher une dynamique positive autour de l'enseignement en alternance.

La proposition de résolution visant à l'encadrement éducatif dans l'enseignement primaire (Doc. n° 263(2015-2016) n°1)

et proposition de résolution relative à l'encadrement dans les centres PMS (Doc. 246 (2015-2016) n°1)

Le 10 janvier 2017, la commission a entamé l'examen de ces deux propositions de résolution qui visent à renforcer d'une part l'encadrement éducatif dans l'enseignement primaire et d'autre part l'encadrement dans les centres psycho-médico-sociaux.

La proposition décret relative à l'encadrement dans l'enseignement maternel (Doc. 486 (2016-2017) n°1)



©DR

Cette proposition de décret adoptée le 6 juillet par la commission de l'Éducation modifie le décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement, en accordant un nombre plus important d'emplois en fonction de la population scolaire dans le maternel et dans le fondamental. Cette augmentation du cadre mènera à une augmentation des postes de puéricultrices, ainsi qu'à une amélioration statutaire des psychomotricien(ne)s et puéricultrices. Cette proposition de décret, qui concrétise un des objectifs stratégiques du Pacte pour un enseignement d'excellence a été examinée conjointement avec la proposition de décret modifiant l'attribution des emplois dans l'enseignement maternel (Doc. 474 (2015-2016) n°1).

La proposition de décret relative à la mise en œuvre du Plan de pilotage des établissements scolaires, à l'aide spécifique aux directions dans l'enseignement maternel, primaire et fondamental, ordinaire et spécialisé, et à un encadrement spécifique complémentaire en personnel éducatif et administratif dans l'enseignement secondaire spécialisé (Doc. 488 (2016-2017) n°1)

Pour rencontrer et concrétiser d'autres revendications du Pacte d'excellence, la commission a adopté le 6 juillet 2017 cette importante proposition de décret. L'aide spécifique dédiée aux directions permet aux directeurs du fondamental de dégager

plus de temps pour se consacrer davantage aux tâches pédagogiques au sein de leur école. Le décret voté prévoit également un phasage en trois ans de la mise en œuvre des plans de pilotage.

4° En commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

La proposition de résolution relative aux principes de Yogyakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre (Doc. 315 (2015-2016) n°1)

Cette proposition de résolution a été présentée en commission le 25 avril 2017 par son auteur M. Daele et a été adoptée en séance plénière le mercredi 24 mai 2017. Elle demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'adhérer aux principes de Yogyakarta et de s'en inspirer dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques communautaires.

Ces principes juridiques internationaux concernent l'application du droit international en matière de violations des droits humains fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Ils ont été compilés par un groupe d'experts en droit international dans la ville indonésienne de Yogyakarta et visent à clarifier les normes internationales existantes permettant de lutter contre les discriminations que les personnes dont l'orientation sexuelle ou l'identité de genre diffèrent subissent.

5° En commission de la Culture et de l'Enfance

La proposition de résolution relative à l'introduction du dépistage néonatal de la mucoviscidose en Fédération Wallonie-Bruxelles (Doc 422 (2016-2017) n°1)

Le 24 avril 2017, les membres de la commission ont examiné la proposition de résolution relative à l'introduction du dépistage néonatal de la mucoviscidose en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, la mucoviscidose est une des maladies génétiques graves et mortelles les plus fréquentes dans notre pays. Une trentaine d'enfants sont diagnostiqués par an sur environ 128.000 naissances. Dans l'attente de nouveaux médicaments, il est important de tout miser sur un traitement de qualité pour les nouveau-nés. L'instauration d'un dépistage systématique constitue l'un des meilleurs moyens pour pouvoir poser le diagnostic et diriger les enfants atteints de mucoviscidose le plus rapidement possible vers ces centres où ils seront pris en charge de manière spécifique. La proposition de résolution a dès lors pour objet d'étudier la possibilité d'introduire le dépistage néonatal organisé de la mucoviscidose dans les missions futures de l'Office de la Naissance et de l'Enfance et, le cas échéant, de prendre tous les contacts et actions nécessaires à sa mise en œuvre.

6° En commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales

La proposition de décret relative à la transparence dans l'octroi des subventions de la Loterie nationale (Doc. 136 (2014-2015) n°1)

La proposition de décret relative à la transparence dans l'octroi des subsides de la Loterie nationale (Doc. 114 (2014-2015) n°1)

Chaque année, la Fédération Wallonie-Bruxelles reçoit une part du bénéfice de la Loterie Nationale en vertu de l'article 62bis de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions.

À l'heure actuelle, il n'y a pas de règle régissant l'octroi de ces subventions. L'octroi de ces subventions se fait donc entièrement à la discrétion du Gouvernement. La proposition de décret (Doc. 114 (2014-2015) n°1) a pour objectif d'instaurer une information régulière à destination du Parlement par le dépôt annuel par le Gouvernement, en même temps que le dépôt du projet de décret relatif au budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'un rapport devant le Parlement reprenant plusieurs éléments destinés à fournir une information claire et complète sur l'utilisation des fonds provenant de la Loterie Nationale.

La proposition de décret (Doc. 136 (2014-2015) n°1) vise à assurer la transparence des subventions octroyées tant quant au processus d'octroi de ces subventions, que relativement aux résultats des décisions prises dans ce cadre.

La Commission a, en sa réunion du 12 décembre, examiné conjointement et rejeté ces propositions de décret.

La proposition de décret instaurant la transparence dans la composition et le fonctionnement des cabinets (Doc. 291 (2015-2016) n°1)

La Commission a, en ses réunions des 20 février, 13 mars, 27 mars et 24 avril 2017 examiné la proposition de décret instaurant la transparence dans la composition et le fonctionnement des cabinets.

Dans le cadre de l'examen de cette proposition, la Commission a consacré deux réunions à des auditions :

- Le 13 mars : la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) représentée par Jonathan Lormans, Secrétaire de la CADA et Me Jérôme Sohier, avocat et membre suppléant de la CADA ;
- Le 27 mars : la Cour des comptes représentée par Didier Claisse, conseiller, accompagné de Frédéric Renaux, premier auditeur-réviseur et de Corinne Tonneau, auditrice ; la Commission de la protection de la vie privée représentée par Stefan Verschuere, vice-président.

La proposition vise à instaurer plus de transparence dans la composition et le fonctionnement des cabinets grâce à la transmission annuelle d'un rapport au Parlement reprenant une série d'informations sur le personnel des cabinets, ainsi que sur la rémunération des ministres.

La discussion générale est toujours en cours.

La proposition de motion relative à un conflit d'intérêts avec le Parlement fédéral au sujet de la pension des enseignants (Doc. 443 (2016-2017) n°1)

La Commission a, en sa réunion du 8 mai 2017, examiné et adopté la proposition de motion relative à un conflit d'intérêts avec le Parlement fédéral au sujet de la pension des enseignants. Cette proposition a pour objectif de permettre une concerta-



tion entre les entités fédérale et fédérées concernant le projet de réforme du ministre fédéral des pensions. Elle fait suite aux nombreuses craintes relatives à une diminution de la pension des enseignants, exprimées tant par le secteur que par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou la grande majorité des groupes politiques du Parlement, et que la réponse adressée précédemment par le Gouvernement fédéral n'a pas suffi à apaiser.

La résolution concernant la ségrégation ciblée à l'encontre des métis issus de la colonisation belge et ses conséquences dramatiques, en ce compris les adoptions forcées (Doc. 429 (2016-2017) n°1)

Le 22 mai, la commission a examiné et adopté la proposition de résolution concernant la ségrégation ciblée à l'encontre des métis issus de la colonisation belge et ses conséquences dramatiques, en ce compris les adoptions forcées.

La discrimination à l'égard des métis issus de la colonisation belge en Afrique fut durant longtemps méconnue. Trop d'enfants et de mères ont été et sont encore victimes de ce système d'adoption forcée mis en place entre 1960 et 1980.

Complémentaire à la prise de conscience par le Parlement de cette problématique, les auteurs de la proposition demandent au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de prendre formellement une disposition afin d'organiser l'accès aux personnes non adoptées à leurs dossiers et de prendre en considération l'histoire des métis issus de la colonisation dans les autres politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles (en particulier dans la Culture et l'Éducation). Enfin, ce texte demande au Gouvernement d'interpeller le pouvoir fédéral sur ces questions.

7° En commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

La proposition de résolution sur la formation à l'orientation scolaire et professionnelle dans l'enseignement supérieur (Doc. 361 (2016-2017) n°1)

Le 24 janvier 2017, la commission a adopté la proposition de résolution relative à la formation à l'orientation scolaire et professionnelle dans l'enseignement supérieur. Celle-ci vise à mettre en exergue l'absence de formations dans l'enseignement supérieur spécifiquement dédiées à l'orientation professionnelle. Elle prône la mise en place de formations initiales et continues à destination des acteurs de l'orientation, afin qu'ils puissent acquérir et mettre à jour des compétences en phase avec l'évolution du contexte, du public et des pratiques du métier. Par son dispositif, elle cherche à renforcer les outils existants afin de garantir une meilleure orientation scolaire et professionnelle tout au long de la vie.

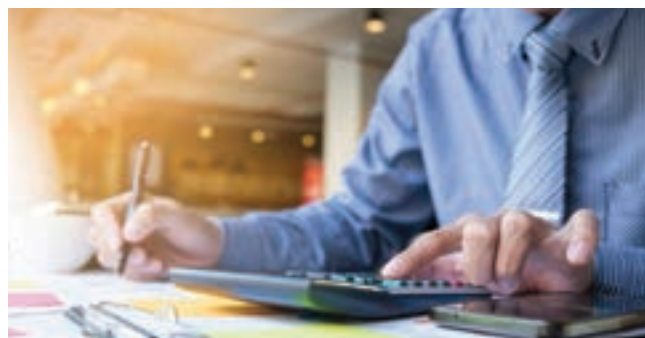
Proposition de décret modifiant le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels visant à

prolonger les autorisations des radios en réseau et des radios indépendantes (Doc. 472 (2016-2017) n°1)

Lors de sa réunion du 4 juillet 2017, la commission a adopté à l'unanimité cette proposition de décret. Elle prolonge les autorisations des radios privées afin de leur permettre de continuer à émettre en toute légalité. La majorité de ces autorisations ayant été accordées à compter du 22 juillet 2008 pour une durée de 9 ans, conformément à l'article 55, alinéa 4, du décret sur les services de médias audiovisuels (SMA), elles venaient donc à échéance le 21 juillet 2017. Dans la mesure où la procédure d'octroi n'avait pas encore été mise en œuvre, tous les groupes politiques ont reconnu la nécessité de garantir, par cette proposition de décret, la sécurité juridique aux radios privées et ont adopté ce texte.

VI. Les auditions que les commissions organisent

1° En commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative



© freepik

Auditions de la Cellule d'Informations financières (CIF) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) (Doc. 390 (2016-2017))

C'est au cours de sa réunion du 9 janvier 2017 que la commission du Budget a invité les représentants de la Cellule d'Informations financières (CIF) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). L'objectif de cette rencontre était de poursuivre la réflexion de la commission concernant l'évolution du concept de la dette et du périmètre de consolidation dans le cadre du SEC 2010. Les échanges de haute tenue ont permis d'éclaircir un certain nombre de concepts, de rappeler les enjeux légaux et réglementaires, mais également d'apporter les clarifications utiles suite aux questions des membres de la commission.

Auditions de la Cour des comptes et du Service du Comptage des Elèves du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Doc. 411 (2016-2017))

Le 13 mars 2017, les membres de la Commission du Budget ont invité les représentants de la Cour des comptes et du Service du Comptage des Elèves du Ministère de la Fédération Wallo-

nie-Bruxelles. Cette sollicitation de la commission s'inscrivait notamment dans le cadre des divers débats budgétaires et des questions parlementaires à propos de l'évolution de la « clé élèves » et de son impact sur les recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette discussion a notamment permis d'expliquer les processus de contrôle de l'obligation scolaire, d'établissement des fichiers des élèves et du contrôle de ceux-ci par la Cour des comptes.

Audition du Comité de Monitoring de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Doc. 427 (2016-2017))

En collaboration avec le ministre du Budget et dans le cadre de son travail permanent d'approfondissement des enjeux budgétaires et financiers inhérents à la Fédération Wallonie-Bruxelles, la commission a eu le plaisir d'accueillir les représentants du Comité de Monitoring, le 27 mars 2017. Ce Comité a pour mission d'adresser régulièrement un rapport au Gouvernement sur la situation budgétaire de la Fédération, au regard des objectifs budgétaires fixés par le Gouvernement (suivi des recettes, actualisation des projections en fonction des derniers paramètres disponibles, suivi de la consommation des crédits budgétaires de dépenses, monitoring des rémunérations de la fonction publique et du personnel de l'enseignement, suivi de l'impact SEC, ...).

Audition de l'administrateur général de l'Entreprise des technologies nouvelles, de l'Information et de la Communication (ETNIC) (Doc. 428 (2016-2017))

Réunie le 27 mars 2017, la commission s'est entretenue avec Lionel Bonjean, le nouvel administrateur général de l'Entreprise des technologies nouvelles, de l'Information et de la Communication (ETNIC), désigné à cette fonction le 1^{er} août 2016. Cette audition s'inscrivait sans conteste dans le cadre de la réforme importante de l'ETNIC entreprise par le Gouvernement, notamment sur base des recommandations adoptées en matière de gouvernance informatique, d'évolution de la structure juridique de l'entité et de changements opérationnels sur les plans organisationnel et financier.

Audition du responsable de la cellule « Énergie » du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Doc. 440(2016-2017))

Faisant suite à plusieurs questions relatives aux économies d'énergie potentielles dans les implantations du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les membres de la commission ont rencontré le responsable de la cellule « Énergie » du Ministère le 24 avril 2017. Celui-ci a pu exposer sa stratégie de rénovation et de gestion énergétique du patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers différents axes de développement et un plan d'action à court et à moyen termes. Les députés ont pu notamment débattre du cadastre des bâtiments, de l'énergie verte, des retours sur investissements ou encore de la

mise en œuvre de la déclaration de politique communautaire en matière de gestion de l'énergie.

2° En commission de l'Éducation

Auditions conjointes des ministres Prévot, Fremault, Greoli et Schyns sur le Plan autisme

Cette réunion conjointe avec la commission de la Culture et de l'Enfance du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est également tenue en présence de parlementaires représentants les commissions ad hoc du Parlement wallon et du Parlement francophone bruxellois pour un vaste échange de vues entre les députés présents et les ministres concernés.

Cette commission interparlementaire, réunissant pas moins de trois commissions des Parlements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et du Parlement francophone bruxellois, s'est tenue dans l'hémicycle le 25 janvier 2017. Elle a entendu M. Maxime Prévot, ministre wallon des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, Mme Céline Fremault, ministre bruxelloise des Familles, des Personnes handicapées, de l'Action sociale et des Relations internationales, ainsi que Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation et Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance pour la présentation commune du Plan transversal « Autisme » élaboré par les gouvernements respectifs.

À cette occasion, de très nombreux députés ont pu discuter avec les ministres présents autour des thématiques suivantes : l'état des lieux précis du manque de solutions pour les personnes atteintes d'autisme ou de handicap de grande dépendance, l'information et la sensibilisation, le dépistage et l'annonce du handicap, la formation, l'adaptation de l'encadrement à la population prise en charge, le suivi pour une meilleure transversalité, la participation à la vie sociale et le transport scolaire.

Auditions de M. Delcor et de Mme Weerts ainsi que des membres du groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence et audition du Professeur Romainville dans le cadre des travaux d'élaboration du Pacte pour un enseignement d'excellence

Dans ce cadre, la commission de l'Éducation a tenu deux réunions :

- le 28 mars 2017, pour examiner le troisième avis rendu à la ministre sur le Pacte d'excellence en présence des co-présidents et des auteurs de l'avis ;

- le 24 mai 2017, pour discuter des grands contours du tronc commun qui régira les futurs élèves de l'enseignement obligatoire en FWB avec le Professeur Romainville.

Ces réunions s'inscrivaient dans la continuité des travaux relatifs à l'élaboration du Pacte d'excellence initiés par la commission lors des précédentes sessions. Ils ont été l'occasion pour les parlementaires d'un échange direct avec les auteurs des textes



© freepik



© Reporters

sur base desquels le Gouvernement entend construire son Pacte pour un enseignement d'excellence.

Audition du professeur Demeuse dans le cadre de l'examen du projet de décret modifiant le décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité et le décret du 19 février 2009 organisant le renforcement différencié du cadre du personnel technique des centres psycho-médico sociaux (Doc. 459 (2016-2017) n°1)

Afin d'éclairer les commissaires sur la méthode qui a permis la détermination des calculs et des critères de base pour l'élaboration du nouvel indice socio-économique des établissements scolaires, la commission a entendu le 6 juin 2017 le professeur Demeuse, coordinateur de l'équipe interuniversitaire à la base de l'étude rendue qui a rendu possible les modifications décrétales.

Audition de M. Ligny, président du CORME (Collectif des professeurs de religion, de morale et de philosophie et citoyenneté)

Le 20 juin 2017, la commission a procédé à l'audition du CORME et de ses représentants afin de connaître la position du collectif sur le projet du Gouvernement d'introduire un cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement secondaire.

3° En commission de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

Audition de M. Laitat sur le Fonds des sports

Au cours de leur réunion du 14 novembre 2016, les membres de la commission de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles ont entendu

Monsieur Laitat, Administrateur général de l'Administration générale du sport. Au cours de son exposé portant sur le Fonds des sports dont il a la charge, l'invité a présenté les missions du Fonds en les mettant

en perspective avec l'historique qui a présidé à sa constitution et à son évolution. Il a également répondu aux nombreuses interrogations des commissaires sur la situation financière délicate du Fonds des sports à l'aide de tableaux et sur les moyens mis en œuvre pour un retour prochain à l'équilibre et ses implications pour les bénéficiaires.

4° En commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

Auditions le 11 octobre des représentants du Centre Interfédéral pour l'Égalité des chances – Unia

Le 11 octobre 2016, M. Patrick Charlier, Directeur d'Unia, et Mme Emmanuelle Devillé, collaboratrice au service politique et société d'Unia, ont présenté le rapport annuel du Centre interfédéral pour l'Égalité des chances pour l'année 2015, en se concentrant particulièrement sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Auditions le 7 février 2017 des auteurs de l'étude sur la prostitution en Fédération Wallonie-Bruxelles

M. Patrick Govers (HELMO) et M. Gaetan Absil (APES – Ulg) ont livré les conclusions de leur enquête exploratoire sur la prostitution en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Auditions le 28 mars 2017 des représentantes de la Marche mondiale des femmes

La commission a entendu les exposés de Mmes Marcela de la Pena, coordinatrice francophone de la Marche Mondiale des

Femmes, Béatrice Mulengezi Bashizi, de la Caravane pour la paix et la solidarité de Namur, Reine Marcelis, du Conseil Francophone des Femmes de Belgique et Julia Erazo, du Comité international péruvien.

Auditions du 25 avril 2017 visant à dresser le bilan de la 61^e commission de la condition de la femme des Nations Unies

Mmes Patricia Biard, responsable nationale des femmes et de l'égalité de la confédération des syndicats chrétiens, Viviane Teitelbaum, Présidente du Conseil des Femmes francophones de Belgique et Françoise Bertieaux, Vice-présidente du réseau des femmes parlementaires de l'APF, ont partagé leur expérience avec la commission.

5° En commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales

Auditions de M. Jean-Marie Roberti, Délégué général de la délégation des consuls honoraires en Wallonie-Bruxelles et de M. Thierry Dumoulin, Secrétaire général de la délégation des consuls honoraires en Wallonie-Bruxelles

La Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a, en sa réunion du 12 décembre, entendu la délégation des consuls honoraires en Wallonie-Bruxelles.

Audition de l'Administratrice générale de Wallonie-Bruxelles International, Pascale Delcomminette, par rapport au 27^{ème} Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française - Fascicule 1^{er} (Doc.251 (2015-2016) n°6)

La Commission a, en sa réunion du 9 janvier pu entendre Mme Pascale Delcomminette, Administratrice générale de Wallonie-Bruxelles International. Elle a fait suite à l'examen en commission du 27^{ème} Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française (voir. Doc.251 (2015-2016) n° 1 et 3).

6° En commission de la Culture et de l'Enfance

Auditions des représentants du Fonds Houtman (Doc. 399 (2016-2017))

Au cours de sa réunion du 26 janvier 2017, la commission a eu

l'honneur d'accueillir les représentants du Fonds Houtman. Par cette invitation, la commission a souhaité marquer son attachement au travail d'intérêt mené par le Fonds depuis plus de 25 ans, notamment à travers ses actions et recherches-actions réalisées dans le cadre de l'enfance en difficulté au sein de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Les membres de la commission ont pu saluer le travail considérable du Fonds qui peut ainsi être considéré comme un centre de connaissance de l'enfance.

Auditions dans le cadre des retombées de « Mons 2015, Capitale européenne de la culture »

Réunie le 11 mai 2017 dans une logique d'éclairage pertinent et dans un souci de visibilité du débat démocratique, les membres de la commission ont pu entendre divers acteurs et auteurs d'études d'évaluation dans le cadre de l'événement « Mons 2015, Capitale culturelle » et de ses retombées. Pendant de nombreuses heures, les commissaires ont pu échanger à propos des outils d'évaluation, du nombre de visiteurs, de l'impact économique, des objectifs, du bilan et de la contextualisation au niveau européen.

7° En commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias



©Reporters

Éléments constitutifs du futur contrat de gestion de la RTBF – note d'intention (Doc. 425 (2016-2017) n°1)

Dans le cadre de l'examen par le Parlement des éléments constitutifs du futur contrat de gestion de la RTBF et de la très large consultation publique qu'il doit mener en vue d'élaborer des recommandations à l'adresse du Gouvernement pour la négociation de ce contrat avec la RTBF, la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias a procédé à l'audition de plus d'une vingtaine d'acteurs intéressés par différents aspects du contrat de gestion de la RTBF. Il a ainsi entendu :

- M. Philippot, Administrateur général de la RTBF et de M. Raskin, Président du Conseil d'administration de la RTBF, le 30 mars et le 25 avril ;
- Mme Simonis, Secrétaire générale de l'Association des journalistes professionnels (AJP), les représentants des trois

syndicats de la RTBF et de la Société des journalistes (SDJ), le 26 avril ;

- M. Vosters, Président du CSA et M. Herman, Directeur général, le 27 avril ;
- M. Mager, Président de la Fédération des télévisions locales (FTVL) et M. Ledoux, Président de TV Prod, le 9 mai ;
- M. Gérard, Directeur général de la RMB et M. Papa, Directeur général adjoint, ainsi que M. Verniers, Président du Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias (CSEM), le 10 mai ;
- M. Van Wyllick, Président de LaPresse.be, M. De Haan, Président du Conseil de déontologie journalistique (CDJ) et Mme Hanot, Secrétaire générale du CDJ, le 23 mai ;
- M. Young, Délégué de la SACD/SCAM, M. Jabon, Président de Pro Spere et MM. Hidalgo et Mortiaux, membres du FACIR, le 24 mai ;
- M. Scherer, Directeur de l'Innovation et de la Prospective à France Télévisions et M. Maeterlinck, Directeur général de la Belgian Entertainment Association (BEA), le 6 juin ;
- M. Vossen, Directeur général d'NRJ, M. Baffrey, représentant les radios provinciales et M. Tolley de CRAXX Asbl, le 7 juin.

À côté de ces auditions, la commission a reçu des contributions écrites :

- du Médiateur commun à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- du Délégué général aux Droits de l'Enfant ;
- d'ARTE ;
- de l'Observatoire du récit médiatique de la RTBF ;
- de la VRT ;
- de Screen.Brussels ;
- de l'Asbl « Les Amis des Aveugles » ;
- du collectif militant pour « Plus de VO à la RTBF » ;
- de l'Union des producteurs de Films francophones (UPFF) ;
- de l'École de journalisme de l'ULB.

Ces auditions et ces contributions écrites ont déjà permis aux députés de discuter pendant plusieurs mois de tous les enjeux et défis importants qui se présenteront à ce média de service public, à l'heure où de grandes évolutions technologiques et de nouvelles habitudes de consommation apparaissent pour les médias audiovisuels. Ces travaux, qui seront poursuivis durant la prochaine session parlementaire, devraient déboucher sur

l'adoption par la commission de recommandations, dont le Gouvernement devra tenir compte lors de la négociation du contrat de gestion avec la RTBF.

VII. Les missions et visites que les commissions organisent

1° En commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales

Mission au Kosovo du 24 avril au 27 avril 2017

Une délégation de la commission s'est rendue à Pristina (Kosovo) du 24 avril au 27 avril 2017. Elle était composée de MM. Brotchi, Luperto, Collignon, Mmes Potigny et Waroux. L'objectif de la mission s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux de la politique de relations internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette mission a été également l'occasion de manifester non seulement notre intérêt pour cette région d'Europe, mais aussi conformément aux valeurs de notre Fédération en vue du renforcement de la paix dans les Balkans, de promouvoir les valeurs universelles qui restent un pilier de nos relations internationales.

Mission en Roumanie du 6 juin au 9 juin 2017

Une délégation de la commission des Relations internationales s'est rendue à Bucarest (Roumanie) du 6 juin au 9 juin 2017. Elle était composée de MM. Brotchi, Luperto et Mouyard.

L'objectif de cette mission s'inscrit dans le cadre de la mission générale de contrôle du Gouvernement par le Parlement, de procéder à des évaluations efficaces des actions de coopération menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et Wallonie-Bruxelles international (WBI) en mesurant leurs impacts par rapport aux objectifs généraux de la politique de relations internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette mission a été également l'occasion de manifester l'intérêt du Parlement pour cette région d'Europe, véritable carrefour entre l'Europe orientale et centrale et l'Europe du Sud-Est. De



plus, la Roumanie représente une zone prioritaire pour les instances politiques francophones de Belgique.

2° En commission de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

Visite le 27 avril 2017 de la Maison de Justice de Liège et du Country Hall

Le 27 avril 2017 la commission s'est rendue à Liège pour visiter la Maison de Justice où elle y a entendu les exposés de M. Davreux, directeur général du Service des Maisons de Justice et de Mme Michaëlle Masuir, directrice de la Maison de Justice de Liège. En outre, les députés ont échangé avec le personnel du service et ont salué leur professionnalisme alors qu'ils visitaient les locaux. Le même jour, la commission a poursuivi ses travaux en se rendant au Country Hall qu'elle a visité en compagnie de M. Mathy, directeur-gestionnaire de la Société de gestion du Bois Saint-Jean. Les commissaires, saluant la qualité des installations, se sont montrés sensibles à la question de la pérennité de leur financement dès lors que celui-ci posera des difficultés dans un avenir proche.

3° Groupe de travail Besoins spécifiques

Visite le 10 mai 2017 de l'école « Singelijn »

Le 10 mai 2017, les membres du groupe de travail ont visité l'école à pédagogie active et inclusive « Singelijn » située à Woluwé-St-Lambert, afin de découvrir ses méthodes d'inclusion. Les députés ont d'abord eu l'occasion de rencontrer le directeur de l'école, M. Dominique Paquot, et d'échanger avec les enseignants, ainsi qu'avec des parents d'enfants présentant des troubles de l'apprentissage.

Enfin, ils se sont rendus dans les classes de deuxième et de sixième primaire pour pouvoir discuter avec les élèves et comprendre l'univers et le fonctionnement de leur classe. Ces échanges ont été particulièrement émouvants et enrichissants pour les députés.

C. LES RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET AUTRES TRAVAUX

I. Les rapports

Rapport d'activités de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) pour l'année 2015 (Doc. 347 (2016-2017) n°1)

Le 27 octobre 2016, les membres de la commission de la Culture et de l'Enfance ont invité l'administrateur général de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) et son équipe à présenter leur rapport d'activités pour l'année 2015. À cette occasion, l'échange de vues fructueux a notamment abordé des

thématiques telles les données statistiques en matière d'accueil et d'accompagnement, les actions de l'ONE en lien avec la précarité, la périnatalité et l'enfance, le transfert des compétences issu de la sixième réforme de l'État, le suivi de la grossesse, l'action enfance maltraitée, la vaccination, la réforme de l'accueil, le plan Cigogne III ou encore l'accueil temps libre.

Rapport annuel du Médiateur commun à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Wallonie (01.01.2015 au 31.12.2015) (Doc. 296 (2015-2016) n°1)



La Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique,

du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a, en sa réunion du 22 octobre 2016 entendu M. Bertrand pour la présentation de son rapport. Ce rapport s'inscrit dans la continuité des rapports précédents. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, les services administratifs concernés sont les allocations d'études (30%), les équivalences de diplôme (20%) et les relations scolaires (17 %). À partir de l'analyse de tous les cas qui lui ont été soumis, M. Bertrand formule 13 recommandations d'ordre général et 69 recommandations spécifiques adressées pour certaines, aux autorités politiques (lorsqu'une modification décrétable ou règlementaire est nécessaire), et pour d'autres, aux administrations (lorsqu'il s'agit d'une modification d'une circulaire ou d'une pratique administrative).

Le rapport reprend en outre par matière, un état des lieux des recommandations émises les années précédentes et qui, soit sont totalement ou partiellement mises en œuvre, soit devraient encore l'être.

La Commission a ainsi pu prendre connaissance de son analyse des difficultés rencontrées par les citoyens qui l'ont sollicité, les solutions apportées et les recommandations formulées, là où cela semblait nécessaire pour améliorer le service au public. M. Bertrand a en outre été entendu par la commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances le 25 octobre 2016.

En décembre 2016, les membres de la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative ont également eu l'opportunité d'inviter le Médiateur à venir présenter un certain nombre de recommandations d'ordre général portant notamment sur la tenue du tableau de bord de suivi et d'évaluation des recommandations, le système de traitement des réclamations à deux niveaux, la nécessité d'information au sujet de l'existence de son institution, l'harmonisation du décret créant l'institution avec la loi sur le Conseil d'État en matière de saisine, la motivation formelle des actes administratifs, la lisibilité des formulaires et l'intérêt des accusés de réception.

Le 10 janvier, M. Bertrand a présenté devant la commission de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, les parties de son rapport annuel qui concerne les thématiques qui la concernent. Si les Maisons de Justice ne font l'objet d'aucun dossier, ceux relatifs à l'Aide à la Jeunesse concernent principalement les rapports entre l'administration centrale et les services décentralisés. S'agissant du sport, peu de cas problématiques sont recensés et le suivi de ceux-ci par l'administration est jugé très satisfaisant. Enfin, le Médiateur a également été entendu ce 10 janvier 2017 par la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, pour présenter les thématiques de son rapport relevant des compétences de la commission. A côté des cas liés aux relations scolaires, aux équivalences de diplômes et au statut des enseignants, les débats ont porté essentiellement sur les problèmes rencontrés en matière d'allocations d'études (retard dans le traitement des dossiers, difficultés d'accès au call-center, problèmes informatiques, ...).

Rapport de la cour des comptes relatif au « Financement par la Communauté française, des frais de fonctionnement des éta-blissements de l'enseignement obligatoire (Doc. 375 (2016-2017) n°1)

Le 10 janvier 2017, la commission de l'Éducation a examiné le rapport de la Cour des comptes relatif au « Financement par la Communauté française des frais de fonctionnement des éta-blissements de l'enseignement obligatoire » dans le contexte d'un échange avec les représentants de la Cour. Les députés, qui ont constaté la complexité du système, ont plaidé pour plus de transparence et pour une réforme qui rende le contrôle des dotations plus aisé.

Rapport sur les travaux du Groupe de travail « Obligation scolaire » (Doc. 446 (2016-2017) n°1)

La commission a encore procédé à la clôture officielle des travaux du Groupe de travail « obligation scolaire » institué lors de la précédente session et elle a adressé les conclusions de son rapport à la ministre de l'Éducation.

Rapport de la COPI sur le décret « Inscriptions » (Doc. 442 (2016-2017) n°1)

Examiné le 21 juin 2017, le rapport de la commission de pilotage du système éducatif relatif au décret « Inscriptions » a été l'occasion d'un échange entre les commissaires et M. Hubin, administrateur général de l'Enseignement.

Rapport annuel 2015 de la Dette publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles Doc. 355 (2016-2017)

En sa séance du 14 novembre 2016, la commission du Budget a procédé à l'examen du rapport annuel 2015 de la dette ainsi

qu'à un large échange de vues avec le ministre du Budget et la Direction générale du Budget et des Finances du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les thématiques abordées concernaient la situation économique et financière, les principes de gestion et la stratégie, les chiffres de la dette, la maîtrise des risques et les résultats de la gestion.

Rapport de contrôle du Compte général de la Communauté française pour l'année 2015 (Doc 356 (2016-2017))

Le 12 décembre 2016, la Cour des comptes est venue présenter le résultat du contrôle du Compte général 2015 pour la Communauté française. Cette présentation a permis aux membres de la commission du Budget d'avoir une large discussion tant avec le représentant de la Cour qu'avec le ministre du Budget à propos du contexte budgétaire général, du compte d'exécution du Budget, des comptes de trésorerie et de variation du patrimoine mais aussi du passage du solde budgétaire au solde de financement.

Rapport de la Cour des comptes relatifs aux comptes 2015 des services administratifs à comptabilité autonome de la Communauté française (SACA) (Doc 358 (2016-2017))

Autrefois dénommés « les services à gestion séparée », les services administratifs à comptabilité autonome de la Communauté française (SACA) ont fait l'objet d'un contrôle de leurs comptes 2015 par la Cour des comptes.

Le représentant de cette dernière est venu exposer les résultats axés principalement sur le contexte et le cadre légal, l'organisation comptable et le contrôle interne, la synthèse des comptes, les résultats spécifiques du contrôle. Un large échange de vues a pu avoir lieu avec les membres de la commission et le ministre du Budget.

28^{ème} Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française - Fascicule 1^{er} (Doc. 431 (2016-2017))

Au cours de sa réunion du 22 mai 2017, la commission du Budget a examiné le 28^{ème} Cahier d'observations produit par la Cour des comptes et plus spécialement la reddition des comptes généraux, la reddition des comptes des organismes et des entités relevant de la Communauté française mais également le contrôle des comptes 2012-2015 de l'École d'administration publique et l'audit relatif à la situation administrative et pécuniaire du personnel de l'Entreprise des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC).

Un large échange de vues a permis aux députés de la commission de poser leurs nombreuses questions aux représentants de la Cour des comptes et au ministre du Budget qui ont pu apporter les éclairages pertinents nécessaires.

II. Les autres travaux

1° En commission de la Culture et de l'Enfance

Rapport final de la mission de Kurt Salmon relatif au paysage théâtral en Fédération Wallonie-Bruxelles (Doc. 391 (2016-2017))

Les membres de la commission ont procédé à un large échange de vues avec les auteurs de l'étude relative au paysage théâtral en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, le 12 janvier 2017, le débat a porté sur le contenu du rapport et ses conclusions en sachant que la mission attribuée visait bien à une cartographie quantitative de la situation des opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles présélectionnés. Malgré plusieurs remarques ou critiques, les commissaires ont reconnu l'utilité de la cartographie réalisée qui devra permettre, à l'avenir, d'ouvrir de nouveaux champs de réflexion.

Rencontre avec la Commission de la Culture du Vlaams Parlement

Accord de coopération entre les assemblées belges en matière de subsidiarité

Le 8 juin 2017, au cours d'un moment historique, les commissions conjointes de la culture du Parlement flamand et de la Communauté française se sont rencontrées officiellement pour débattre de l'Accord de coopération culturelle du 7 décembre 2012. Ce dialogue à la fois empreint de sérieux et de convivialité a permis aux ministres Gatz et Greoli d'exposer l'état de cette belle coopération et aux députés des deux parlements de réfléchir ensemble aux enjeux et aux ambitions de l'accord.

2° En commission de l'Éducation

Le groupe de travail « Besoins spécifiques »

Installé le 26 janvier 2017, ce groupe de travail s'est penché sur la thématique de l'inclusion des élèves présentant des besoins spécifiques au sein de l'Enseignement ordinaire. A l'issue des travaux du groupe, une proposition de décret relative à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques, ainsi qu'une proposition de résolution relative à la formation initiale et continuée des enseignants en matière de besoins spécifiques ont été co-signées par le PS, le cdH, le MR, DéFI et ECOLO.

3° En commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales

Le projet de déclaration interprétative commune relative à l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA)

La Commission s'est réunie le 10 octobre 2016, conjointement avec la Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles du Parlement francophone bruxellois, pour examiner le Projet de déclaration interprétative commune relative à l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA). Ce débat a été l'occasion pour les députés des différents groupes politiques des deux assemblées de présenter leurs positions sur cet accord et, pour une majorité d'entre eux, de faire part de leurs doutes à propos notamment de la valeur juridique de cette déclaration ou des éléments de fond contenus dans celle-ci, censés répondre aux inquiétudes exprimées antérieurement auprès des autorités européennes.

III. L'examen du respect du principe de subsidiarité

Dans le cadre des compétences non exclusives de l'Union européenne, les principes de subsidiarité et de proportionnalité définissent les conditions dans lesquelles l'Union dispose d'une priorité d'action par rapport aux États membres. L'Union ne pourra intervenir qu'au fur et à mesure que l'action des États membres s'avère insuffisante et que son action est plus efficace. En d'autres termes, cela signifie que l'intervention de l'Union ne devra pas excéder ce qui est indispensable pour combler l'insuffisance étatique. Elle devra donc se limiter à combler cette seule insuffisance et ne pas aller au-delà et elle devra veiller à ce que la forme de son action n'excède pas ce qui est nécessaire.

Le 29 mars 2017, les présidents de l'ensemble des assemblées belges ont signé l'accord de coopération en matière de subsidiarité.

Cette signature résulte de la nécessité d'instaurer une coopération entre les chambres législatives fédérales et les parlements des entités fédérées en vue d'arrêter des règles précises sur la façon dont ils exercent les compétences attribuées aux parlements nationaux par les textes européens sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité.





3

LE PARLEMENT, **ACTEUR SUR LA
SCÈNE INTERNATIONALE**





© Reporters

LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

Complémentairement à leurs missions traditionnelles de législateur et de contrôle de l'exécutif, les élus ont pour mission d'exercer un rôle international utile aux sociétés en pleine mutation. Il s'est affirmé au cours des années au travers de structures diverses de type bilatéral ou de type multilatéral, comme les assemblées parlementaires internationales, dont l'une qui nous est chère, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

La connaissance du député sur les problématiques internationales et son appartenance à des réseaux internationaux renforcent sa capacité d'acteur de paix et de développement et son expérience utile à sa propre démocratie. Cette mission donne aussi une dimension éthique aux relations internationales : convaincre des valeurs universelles à respecter pour le bien-être de la population.

A. LES RELATIONS BILATÉRALES

I. Comités mixtes et groupes d'entente parlementaire

Le parlement conclut des accords de coopération interparlementaire avec différentes assemblées francophones. Les objectifs sont multiples puisqu'il s'agit non seulement de

tisser des liens privilégiés entre deux ou plusieurs assemblées, mais aussi d'adopter des recommandations adressées à leur gouvernement respectif dans le cadre de leurs compétences. En outre, les assemblées établissent des positions communes au sein d'organisations francophones et internationales dont elles sont membres.

1° Le Comité mixte « Québec »

Du 1^{er} au 2 novembre 2016, à l'invitation de Jacques Chagnon, Président de l'Assemblée nationale du Québec, les chefs de groupes du Parlement ont participé à Québec à la conférence internationale « Internet et la radicalisation des jeunes : prévenir, agir et vivre ensemble ».

Organisée conjointement par l'Unesco et le Gouvernement du Québec, cette conférence a accordé une attention particulière au rôle d'Internet et des médias dans la radicalisation de la jeunesse. À l'issue de celle-ci, « l'Appel de Québec » a été lancé. Il s'agit d'un document phare qui découle des travaux de 500 participants provenant de plus de 70 pays, et qui invite les citoyens et la communauté internationale à agir pour combattre et prévenir la radicalisation.

2° Le groupe d'entente parlementaire Louisiane

Du 12 au 16 avril, une délégation parlementaire conduite par

le Président Philippe Courard s'est rendue en Louisiane dans le cadre de la première réunion du groupe d'entente entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Chambre des Représentants de l'Etat de Louisiane signée en octobre 2014 à Bâton-Rouge.

Cette première rencontre s'est focalisée sur l'apprentissage de la langue française en Louisiane, l'immersion linguistique mais aussi sur le renforcement du Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODIFIL).

Un entretien avec Bill Nungesser, Lieutenant-gouverneur de Louisiane, a permis d'échanger sur la plus-value des rencontres internationales à travers l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour les gouvernements et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) pour les parlements. Lors de cet entretien le Président Courard n'a pas manqué de valoriser le travail réalisé entre le Conseil pour le CODIFIL et la Fédération Wallonie-Bruxelles notamment en ce qui concerne l'échange des professeurs et la participation de jeunes louisianais au sein du Parlement jeunesse.

Enfin, Joel Robideaux, Maire de Lafayette a offert aux membres de la délégation un certificat de citoyen honoraire de Lafayette.

3° Le groupe d'entente parlementaire Tunisie

Le jeudi 4 mai, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accueilli une délégation de représentants de l'Assemblée des Représentants du Peuple tunisien. Cette délégation, conduite par le Président Ennaceur était composée de SEM l'Ambassadeur de Tunisie et de fonctionnaires parlementaires.



© DR

La visite de la délégation tunisienne a donné lieu à une réunion de travail très productive, lors de laquelle, les représentants du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ceux de l'Assemblée des Représentants du Peuple tunisien ont évoqué

les grands thèmes sur lesquels les deux assemblées vont travailler ensemble dans un avenir proche et ce, sur deux volets, bilatéral et multilatéral.

Sur le plan multilatéral, est envisagée une collaboration à l'organisation de séminaires, notamment sur l'expérience de la décentralisation dans les pays francophones, mais également sur la portée des limites de l'autonomie administrative et financière des parlements.

Sur le plan bilatéral, les deux institutions parlementaires ont l'intention de collaborer à la formation et à l'encadrement de fonctionnaires tunisiens responsables de l'administration parlementaire.

II. Visite d'études visant le renforcement d'une coopération bilatérale

Le 17 juillet, répondant à l'invitation de son collègue M. Mars Di Bartolomeo reçu officiellement le 29 mars 2017, M. le Président Philippe Courard s'est rendu à la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg.

Cette visite s'inscrit dans la volonté exprimée précédemment d'intensifier les relations bilatérales entre ces deux parlements en vue notamment d'envisager une future collaboration entre le Parlement jeunesse Wallonie-Bruxelles (PJWB) et le Parlement des Jeunes Luxembourgeois (PJL).

Ainsi notre Président a assisté à l'audition des représentants du PJL auprès des commissions permanentes de l'assemblée luxembourgeoise.

De vifs échanges entre les jeunes et les parlementaires ont suivi la présentation des différentes résolutions qui abordaient des thématiques aussi diverses que l'égalité salariale et le congé parental, la surveillance par des policiers équipés de caméras, l'intervention russe dans les élections présidentielles françaises et américaines, le futur de l'Europe, le système éducatif luxembourgeois ou la procédure relative aux dons de sang, de moelle osseuse ou d'organes.

Cette rencontre, source de renouveau, fera assurément l'objet d'un suivi auprès des jeunes de notre parlement jeunesse qu'il conviendra d'informer et d'impliquer dans ce renforcement de coopération interparlementaire.

III. Visites de courtoisie

Du 10 au 12 avril 2017, une délégation parlementaire conduite par le Président Philippe Courard s'est rendue à Toronto (Canada) à l'invitation du Président de l'Assemblée législative de l'Ontario, M. Dave Levac.

Cette première rencontre entre les deux assemblées a permis, d'une part, de renforcer les liens d'amitiés déjà existant au niveau international par le biais de l'APF et d'autre part, d'échanger sur l'enseignement en immersion linguistique et l'accueil des élèves primo-arrivants. Le programme prévoyait également la visite d'un Centre communautaire d'encadrement et d'intégration des nouveaux-arrivants.

B. LES RELATIONS MULTILATÉRALES



I. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

En Francophonie, la solidarité est l'expression fondamentale du devoir de coopération. Le Parlement y agit avec une éthique qualifiée de responsabilité et ce d'autant plus que la mondialisation supprime de plus en plus de barrières entre les pays et multiplie les relations dans tous les domaines. Les fonctions exercées par les membres de la section APF, qui a son siège au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont réparties dans toutes les instances de l'APF sans exception.

1° La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF

Le Bureau de section s'est réuni les 29 novembre 2016 et le 28 mars 2017 sous la présidence de M. Fassi-Firhi.

2° Le Bureau international (Québec – Canada)

Du 2 au 4 février 2017, à l'invitation de M. Jacques Chagnon, Président de l'Assemblée Nationale du Québec, le Bureau international de l'APF s'est réuni à Québec, sous la présidence de M. Aubin Minaku, Président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo. Ont pris part aux travaux, le président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Philippe Courard, le vice-président international de l'APF, M.

Jean-Charles Luperto, le chargé de mission « Europe » de l'APF, M. Jean Paul Wahl et le président de section, M. Hamza Fassi-Fihri.

Suite à des auditions et des échanges, le Bureau international de l'APF a adopté la programmation de ses actions de coopération parlementaire pour 2017 ; des déclarations confirmant la suspension de la section syrienne ; le maintien de la mise sous observation à titre préventif de la section burundaise ; ainsi que son soutien à la section haïtienne et à la section centrafricaine pour le renforcement de leur parlement. En outre a été adoptée une déclaration sur le terrorisme au Sahel et sur la récente élection présidentielle au Liban.

Le Bureau s'est penché sur les perspectives de création d'un Réseau des jeunes parlementaires francophones et celles d'un Réseau des déontologues parlementaires francophones.

3° La 43e Assemblée plénière de Luxembourg a célébré le cinquantième anniversaire de l'APF

La 43e Assemblée plénière de l'APF s'est tenue au Centre de congrès européen de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) les 10 et 11 juillet 2017. Cette rencontre, placée sous le thème « diversité linguistique, diversité culturelle, identité(s) » a réuni près de 400 parlementaires d'une cinquantaine de sections de l'APF.

La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles y était représentée par le Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Philippe Courard, le Chargé de Mission Europe, M. Jean-Paul Wahl, le Président de section, M. Hamza Fassi-Fihri, la Vice-présidente du réseau des femmes, Mme Françoise Bertieaux, les Vice-présidente ou rapporteurs de commission Mmes Christiane Vienne, Nadia El Yousfi et M. Alain Onkelinx. Quant à M. Bruno Lefebvre, jeune parlementaire, il a animé le Parlement francophone des jeunes et participé à la réflexion relative à la création au sein de l'APF d'un réseau des jeunes parlementaires.

Cette Session a marqué le cinquantième anniversaire de l'APF créée en 1967 à Luxembourg sous le nom d'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF). Pour l'occasion, un ouvrage retraçant l'histoire de l'institution, offert à tous les participants de la 43e Session, a été réalisé avec les éditions Gallimard. Une exposition invitant à un retour sur les débuts de la Francophonie parlementaire et son évolution



a également été installée au Centre de Congrès européen de Luxembourg (ECCL) et une rue de la Francophonie a été inaugurée le 9 juillet dans le Ban de Gasperich, à Luxembourg.

Suite à la réunion du Bureau, du Réseau des femmes parlementaires et des quatre commissions, les délégations ont assisté à la cérémonie officielle d'ouverture où elles ont pu entendre M. Mars di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés de Luxembourg, M. Aubin Minaku, Président de l'Assemblée nationale de République démocratique du Congo et Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, M. Xavier Bettel, Premier ministre du Luxembourg et S.A.R le Grand-Duc de Luxembourg.

Le débat général a donné lieu à une vingtaine d'interventions dont celle du Président de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles. Ces interventions ont notamment permis aux parlementaires d'échanger des informations sur la diversité linguistique, la diversité culturelle et le rapport à l'identité dans leurs sections respectives.

Les parlementaires ont adopté dix-neuf résolutions portant notamment sur les situations politiques dans l'espace francophone, la coopération parlementaire, la croissance partagée et l'entrepreneuriat, l'éducation civique et citoyenne et la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation. Notre rapporteur en commission politique a soumis, à adoption en assemblée plénière, le document relatif aux mécanismes de vigilance de l'APF, fruit d'un long et profond travail de révision du « statut » de l'APF accompli à l'initiative et sous la présidence de notre section APF. L'Assemblée générale a enfin procédé par acclamation à l'élection, pour les deux prochaines années, des membres de ses instances. Le Président de l'Assemblée nationale de Québec, M. Jacques Chagnon, a été élu Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, M. Guillaume Soro, a été élu premier vice-président.

En guise de clôture, les parlementaires ont pu entendre les résolutions prises par les commissions et l'Assemblée plénière du Parlement francophone des Jeunes (PFJ), dont la 8e édition se tenait aux mêmes dates à Luxembourg. Ils ont enfin assisté à la grande finale du concours de joutes oratoires organisée au centre de congrès européen.

4° Le Parlement francophone des jeunes (PFJ)

Du 5 au 12 juillet 2017 s'est tenue à Luxembourg, en marge des travaux de la 43e session APF, la 8e édition du Parlement francophone des jeunes (PFJ).

Laurie Semaille, 1^{ère} année de bachelier en sciences politiques à l'ULB et Temerlan Amaev, 3^{ème} année de bachelier en sociologie et anthropologie à l'UCL y représentaient la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF.

Cette simulation parlementaire à l'échelle de la Francophonie a permis à nos deux jeunes délégués de s'illustrer.

Laurie Semaille a présidé le débat qui avait pour thème « La



jeunesse francophone et l'entrepreneuriat numérique : enjeux et défis » en commission de la Coopération et Développement. Temerlan Amaev a quant à lui participé au débat consacré à la prévention de la radicalisation, en commission de l'éducation. Ils ont ensuite pris part au concours de joutes oratoires jusqu'aux quarts de finale.

5° La commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires culturelles (CECAC)

Les 1^{er} et 2 novembre 2016, à l'invitation de M. Jacques Chagnon, Président de l'Assemblée nationale du Québec et Premier vice-président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), la CECAC a tenu un séminaire sur la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique ainsi que la réunion de la sous-commission de l'éducation à Québec. Mme Christiane Vienne, vice-présidente de la CECAC y représentait la section. Le séminaire a permis d'explorer les perspectives de la culture et de ses modes d'expression à une époque où l'utilisation des technologies numériques ne cesse de prendre de l'ampleur. Au cours de la réunion de la sous-commission de l'éducation, les membres ont également étudié la question de l'éducation à la citoyenneté comme moyen de lutte contre la radicalisation. Les parlementaires ont tenu une table-ronde et ont auditionné des experts provenant du milieu universitaire et de la société civile.

Du 3 au 5 mai 2017, la CECAC s'est réunie à Cotonou (Bénin) à l'invitation de M. Adrien Houngbedji, Président de l'Assemblée nationale de la République du Bénin.

Au cours de cette réunion, les membres de la CECAC ont étudié les rapports sur la marchandisation de l'éducation, ainsi que l'éducation civique et citoyenne dans la Francophonie. S'agissant de la thématique portant sur la prévention de l'extrémisme violent et la radicalisation, M. Jean-Charles Luperto, qui représentait la section en remplacement de Mme Vienne, a signalé l'existence en Fédération Wallonie-Bruxelles de deux pièces de théâtre qui participent à la promotion d'une politique en faveur du mieux vivre-ensemble et prévenant les spirales de la radicalisation. Il s'agit de « Djihad » d'Ismaël Saïdi et de « Lettre à Nour » de Rachid Benzine.

Les membres ont ensuite auditionné le Directeur de l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation, afin de mieux connaître cet organisme nouvellement créé par l'Organisation

internationale de la Francophonie (OIF). Les membres de la Commission ont tenu une table-ronde sur le thème « Tendances démographiques en Afrique francophone, enjeux et implications en matière de financement de l'éducation ». Enfin, après avoir entendu la Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, Mme Epoubé, la CECAC a adopté la Déclaration de ce Réseau concernant les droits sexuels et reproductifs.

6° La commission Politique

a) Réunion du Groupe de travail Vigilance démocratique

Les 25 et 26 janvier 2017, s'est réuni à Bruxelles le Groupe de travail « Vigilance démocratique » sous la présidence de M. Alain Onkelinx, Rapporteur à la Commission politique de l'APF. Pour rappel, la Commission politique, réunie à Madagascar au mois de juillet 2016, a décidé de constituer un groupe de travail, comprenant des représentants de chaque Région (Gabon, Sénégal et RDC pour l'Afrique, Cambodge pour l'Asie et Québec pour l'Amérique), dans le respect d'un juste équilibre. Il revenait à ce Groupe de travail de rédiger une proposition de modification de la section 5 du règlement de l'APF.

En effet, la Commission politique a notamment pour mission de proposer des résolutions ou recommandations qui, une fois adoptées par le Bureau et l'Assemblée plénière, sont transmises aux Chefs d'Etat et de gouvernement ainsi qu'aux instances politiques.

Aussi, il importe que ces sanctions soient en concordance avec les normes édictées par la Francophonie, et plus particulièrement avec les Déclarations de Bamako et de Saint Boniface, ainsi qu'avec les valeurs de la Francophonie que sont la démocratie, l'Etat de droit et le libre exercice des droits humains et des libertés fondamentales, en ce compris toutes les normes de droit international.

Durant ces deux journées, un travail de fond a été réalisé par

le Groupe de travail sur un texte martyr, que les participants avaient la possibilité d'amender au préalable.

Au cours de cet exercice, les membres du Groupe ont pu également entendre les avis de Mme Lauren Gimenez, en charge de la prévention des crises et de la médiation à la Direction « Affaires politiques et Gouvernance démocratique » de l'OIF et de M. Fabrice Hourquebie, professeur de droit public et conseiller juridique de l'OIF pour cette question.

Au final, un texte a été adopté.

b) Réunion de la commission politique

Du 10 au 11 avril 2017, la commission politique s'est donc réunie à Addis Abeba (Éthiopie) sous la présidence de M. Jacques Legendre, Sénateur français, et avec la participation de M. Alain Onkelinx, Rapporteur, mandaté par la Commission pour présider le groupe de travail chargé de renouveler le cadre normatif de l'APF en ce qui concerne les mécanismes de vigilance démocratique de l'APF pour la mise en œuvre des procédures de suivi des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

Ce travail de fond qu'a mené M. Alain Onkelinx, avec le concours de représentants des autres régions de l'APF, représentait également une recherche d'équilibre dans les mécanismes mis en œuvre entre les différentes régions de l'APF.

Le cadre normatif de l'APF international est l'aboutissement de ce travail mené par la section Belgique/Fédération Wallonie-Bruxelles depuis de nombreuses années.

Pour son investissement mais également pour son aboutissement, Alain Onkelinx a été chaleureusement applaudi.

Par ailleurs, durant les travaux de la Commission politique, un état des lieux a été réalisé sur la situation démocratique dans certains pays francophones.

Outre ces différents examens, les participants ont pu prendre connaissance de deux nouveaux rapports : l'un comparant les législations relatives au cannabis mais aussi la position des diffé-



rents Etats par rapport à ce type de drogue ; l'autre s'intéressant plus spécifiquement aux problèmes de radicalisation et aux mesures mises en place pour la contrer.

7° La commission de la Coopération et du Développement

Du 2 au 3 mars 2017, la commission de la coopération et du développement s'est tenue à Saint-Denis (Ile de la Réunion). En l'absence de M. Salibou Garba, Président empêché de la commission, les travaux ont été ouverts par M. Benoit Charrette (Québec) son vice-président. Le Président Courard représentait la section belge en remplacement de la députée fédérale, Mme Vanessa Matz.

Après les communications sur les actions de l'Agence française de Développement (AFD) dans les pays de l'espace francophone et sur le rôle du Parlement dans la réduction de la pauvreté, M. Stéphane Demilly (France) et M. Ndoula Thiam (Mali) ont présenté un exposé sur l'impact des migrations internationales dans l'espace francophone au cours duquel M. Abderrahmane Sylla, ministre malien de l'étranger, est également intervenu. Les parlementaires ont examiné ensuite le rapport relatif au suivi de la Francophonie économique présenté par M. Benoit Charrette et ont abordé les questions consacrées à la croissance économique partagée (ODD 8), à l'après COP22 ainsi qu'aux accords commerciaux sous l'égide de l'OMC. Les systèmes de santé dans l'espace francophone, la fiscalité et la corruption ainsi que le transport et le tourisme seront les thèmes des futurs travaux de la commission. La Commission a débattu également sur les dynamiques économiques et sociales dans l'océan Indien.

8° La commission des Affaires parlementaires

Du 24 au 25 mars 2017, la Commission des affaires parlementaires s'est réunie sous la présidence de M. Robert Aubin (Canada), à Hô-Chi-Minh Ville, à l'invitation de l'Assemblée nationale du Vietnam. Mme Nadia El Yousfi a pris part aux travaux en qualité de rapporteure de cette commission.

Après avoir procédé à l'audition de M. Éric-Normand Thibeault, directeur du Bureau régional de l'OIF pour l'Asie et le Pacifique, et entendu le Président sur les décisions prises lors du Bureau international qui s'est tenu à Québec, en février 2017, les membres de la commission ont examiné successivement les projets de rapports et les actions de coopération dont elle assure le suivi. Ont ainsi été présentés les rapports portant sur le bicaméralisme, sur les autorités et les systèmes de protection des données personnelles à l'ère du numérique, sur le suivi de la résolution relative aux enfants sans identité et appelant à l'enregistrement universel des naissances et enfin sur les déontologies et les codes d'éthique dans l'espace francophone. Ensuite, elle a passé en revue les divers programmes de coopération (programme NORIA, séminaires parlementaires et stages de formation de fonctionnaires parlementaires, programmes multilatéraux de développement parlementaire francophone, suivi du cadre stratégique de l'APF, suivi des résolutions). Mme

El Yousfi a ainsi présenté les missions électorales francophones et a communiqué aux membres, le nom du lauréat du 1er Prix Geoffrey-Dieudonné.

En effet, suite à l'assassinat de notre collègue, Geoffrey Dieudonné, le 20 novembre 2015 alors qu'il participait en tant que conférencier à une formation conjointe organisée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et l'Université Senghor d'Alexandrie au bénéfice des fonctionnaires parlementaires maliens, l'APF a créé un Prix destiné à récompenser un fonctionnaire parlementaire de l'espace francophone particulièrement investi dans la promotion de la Francophonie parlementaire. C'est ainsi que M. Amadou Thimbo, administrateur à l'Assemblée nationale du Sénégal a été désigné premier lauréat de ce prix. M. Amadou Thimbo était également présent à Bamako en 2015 lors de l'attaque terroriste où Geoffrey Dieudonné a perdu la vie.

9° Le Réseau des Femmes parlementaires

a) Mission d'information du Réseau des femmes parlementaires sur la situation des femmes migrantes et réfugiées en Grèce

Du 17 au 20 octobre 2016, Mme Françoise Bertieaux, 2ème vice-présidente du Réseau, s'est rendue en Grèce pour examiner la situation des femmes migrant vers l'Europe en transitant par un pays d'accueil. L'objectif de cette mission était d'étudier les raisons du départ de leur pays d'origine et les conditions dans lesquelles se déroulent leur migration.

Ont également participé à cette mission la présidente et la 1ère vice-présidente du Réseau.

Après diverses rencontres avec des autorités nationales grecques, des parlementaires et des représentants d'organisations internationales et d'ONG concernées par ces problématiques, la délégation du Réseau a visité 6 camps de réfugiés dont 3 en Thessalonique. Sur base des contacts qu'il a pu avoir avec des réfugiées mais également avec les organisations humanitaires et les forces armées qui travaillent sur place, le Réseau a développé un plaidoyer afin d'attirer l'attention du monde parlementaire francophone sur la situation de ces femmes et de mettre en œuvre des réponses adaptées dans les différents pays concernés.

b) Réunion intersessionnelle du Réseau des femmes

Cette réunion s'est tenue les 10 et 11 mars 2017 à Québec sous la présidence de Lydienne Epoubé (Cameroun), cette rencontre a rassemblé pendant deux jours une quarantaine de parlementaires représentant plus de vingt sections de l'APF, dont la section belge, représentée par Mme Françoise Bertieaux. Après la réunion du comité directeur du Réseau où le projet de rapport d'activités a été présenté, le Réseau s'est réuni pour examiner deux thèmes portant sur « La mobilisation des hommes et les garçons pour prévenir et éliminer la violence à l'égard

des femmes et des filles » et sur « Les femmes migrantes dans l'espace francophone ».

Les travaux ont ensuite été consacrés à une journée thématique dédiée à la protection des filles et des femmes migrantes et réfugiées.

Au cours de cette journée des expertes et des experts des questions migratoires, mais aussi des questions de genre, se sont succédés afin de partager avec les membres du Réseau des pistes de réflexion ainsi que des exemples de bonnes pratiques en matière de protection des droits de ces femmes et de ces filles migrantes et réfugiées.

Les questions relatives à la protection et au cadre juridique du droit des réfugiées ont été largement débattues, notamment, par Jean Nicolas Beuze, représentant du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés au Canada. Par ailleurs, des représentants de l'ONG Oxfam ont abordé la question de l'intégration du genre dans la gestion des crises humanitaires ainsi que les répercussions de ces crises sur la santé des femmes et des filles se trouvant dans les camps de transit et de destination. Les parlementaires ont également eu l'occasion d'entendre Mme Kathleen Weil, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec, présenter la politique d'intégration au Québec ainsi que Mme Alicia Gutiérrez (députée Argentine), présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, partager les défis et les actions mises en place sur le

© ONU



continent sud-américain en la matière.

Face à ces différents partages d'expériences reflétant les multiples violations des droits fondamentaux des femmes et des filles, les membres du Réseau ont adopté une déclaration afin de réitérer, entre autres, leur engagement à œuvrer en faveur de la promotion et protection des droits des femmes et des filles migrantes et réfugiées.

Cette déclaration, ainsi que celle relative aux droits sexuels et reproductifs, ont été présentées à Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, par une délégation du Réseau dont faisait partie Mme Françoise Bertieaux, lors de la

Commission de la condition de la femme des Nations-Unies (CSW) qui se tenait à New York du 13 au 24 mars 2017.

c) Session annuelle de la Commission de la condition de la femme des Nations-Unies

Du 13 au 17 mars 2017, Mme Françoise Bertieaux, 2^{ème} Vice-Présidente du Réseau, a participé à la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, au côté de ses collègues, Présidente et Vice-Présidente du Réseau.

Le thème prioritaire de cette session était l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution.

Le lundi 13 mars, elles ont rencontré Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, afin de partager les priorités du Réseau pour l'année 2017.

Le mercredi 15 mars, elles ont participé à la concertation francophone de haut niveau, organisée par l'OIF, dédiée à l'autonomisation économique des femmes et le plein exercice de leurs droits dans le monde du travail. Elles ont également assisté à l'événement parallèle organisé par le Réseau francophone pour l'égalité femmes-hommes dédié, quant à lui, à l'autonomisation des jeunes filles.

Cette même journée, le Réseau des femmes a organisé un événement parallèle dont le thème était « la protection et l'autonomisation des femmes et des filles migrantes et réfugiées ». Cet événement, qui a rassemblé une cinquantaine de personnes, avait pour objectifs d'informer sur la situation de ces femmes et ces filles sur les risques qu'elles encourent lors de leurs parcours migratoires ; d'appréhender les mesures qui doivent être mises en place par les États afin de respecter les standards internationaux de protection ; de réfléchir à des actions communes à mener afin de promouvoir et protéger au mieux leurs droits. Au cours de cette semaine, la délégation du Réseau a également participé aux événements de l'Union interparlementaire qui se tenaient les 16 et 17 mars et qui étaient dédiés aux violences contre les femmes parlementaires au sein des parlements, au droit à la nationalité et au rôle des parlements afin de renforcer l'autonomisation des femmes.

10° Le réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme

Du 2 au 3 octobre 2016, à l'invitation du Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, M. Salifou Diallo, s'est tenue à Ouagadougou (Burkina-Faso) la 14^{ème} réunion du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. La section était représentée par le Président de la section, M. Hamza Fassi-Fihri, en remplacement de M. Pierre-Yves Jeholet.

Au cours de cette réunion, M. Fassi-Fihri a présenté la situation épistémologique du VIH/sida et de la Tuberculose en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Réseau a auditionné ONUSIDA, le PNUD



© ONU

et le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Au cours de la réunion, un accent particulier a été mis sur la tuberculose. L'organisation « Halte à la tuberculose » a présenté son « Plan mondial pour mettre fin à la tuberculose ». Les participants ont aussi visité plusieurs centres de dépistage, d'information et de soins reliés à cette maladie.

La réunion du Réseau parlementaire à Ouagadougou a également été marquée par la réadmission de plein droit de la section burkinabé au sein de l'APF ce qui a permis de célébrer le rétablissement de la démocratie dans ce pays suite au soulèvement populaire de 2014.

11° Le programme « Jeunes pousses »

Le programme « jeunes parlementaires francophones » dit « Jeunes pousses » a été initié par l'APF en 2014. Il vise à dynamiser les relations avec les parlements membres et plus particulièrement à favoriser les savoirs et les compétences des jeunes parlementaires francophones en leur offrant des opportunités de rencontres et d'échanges leur permettant d'être porteurs du projet francophone. Les quatre assemblées régionales sont responsables du projet et ont été chargées de désigner 4 jeunes députés (de moins de 40 ans) selon le principe de la parité. La Région Europe qui a désigné M. Bruno Lefebvre pour la représenter, a organisé en octobre 2015, la 1^{ère} session du programme à Paris et Bruxelles. Ses travaux portaient sur l'emploi des jeunes et la Francophonie économique, deux thématiques inspirées par l'OIF.

a) 2^{ème} session du programme « Jeunes parlementaires francophones » - Région Amérique

Du 30 octobre au 4 novembre 2016, les jeunes parlementaires francophones originaires de neuf sections de l'APF se sont réunis au Canada, à l'initiative de la Région Amérique. Cette deuxième session a été organisée conjointement par l'APF et

les sections du Québec, du Canada et de l'Ontario. Les travaux leur ont permis d'échanger, de confronter leurs expériences concrètes, de comparer les systèmes institutionnels et les modes de fonctionnement des parlements.

b) 3^{ème} session du programme « Jeunes parlementaires francophones » - Région Asie

Du 20 au 27 mars 2017, la Région Asie a organisé la troisième session du programme « jeunes pousses » à Phnom Penh (Cambodge) et Hô Chi Minh Ville (Vietnam). Dans les deux capitales asiatiques, des rencontres institutionnelles et des contacts avec la société civile avaient été programmées.

La Commission des affaires parlementaires de l'APF, qui se réunissait au même moment à Hô Chi Minh Ville, les a invités à participer à ses travaux. M. Lefebvre, au nom des jeunes parlementaires francophones, a présenté le fruit du travail de réflexion mené dans le cadre du programme « jeunes pousses » et a plaidé pour la création à terme d'un Réseau pérenne, à l'instar du Réseau des Femmes parlementaires.

Le Président de l'APF, M. Aubin Minaku, a demandé aux sections qui ont délégué un député au programme « jeunes pousses » d'inviter celui-ci à animer les travaux de la 8^e édition du Parlement francophone des Jeunes (PFJ) qui s'est tenue à Luxembourg en marge de la 43^e session plénière. M. Bruno Lefebvre y a représenté la Région Europe.

12° L'Assemblée régionale Europe (ARE)

Du 26 au 30 septembre 2016, la 29^{ème} session de l'Assemblée régionale Europe présidée par M. Jean-Paul Wahl, chargé de mission s'est tenue à Saint Vincent (Vallée d'Aoste). Elle avait axé ses travaux sur le thème de « *la Francophonie économique* ».

La Région Europe qui a co-organisé cette session avec la section hôte a fait le choix d'associer aux travaux parlementaires l'OIF auprès de l'Union européenne (UE), ainsi que des experts du monde des affaires comme du monde académique.

Alors que M. Stéphane Lopez, représentant permanent de l'OIF auprès de l'UE a brossé « *l'état des lieux de la Francophonie économique en Région Europe* », divers membres du monde académique de l'Université de la Vallée d'Aoste ont traité d'une part des « *jeunes, de l'emploi et la réconciliation des finalités économiques et sociales dans l'espace francophone* » et d'autre part « *des opportunités et contraintes pour le développement des économies locales* ».

La parole a ensuite été donnée à divers acteurs du monde des affaires.

Après un exposé de représentants du Forum francophone des Affaires (FFA) - dont son Président M. Gentilli - sur « *le point de vue et le rôle de leur organisation* » et sur la « *problématique du développement économique et de l'entrepreneuriat en Europe centrale et orientale dans le cadre de l'espace économique francophone* », le Président de la Chambre valdôtaine des entreprises



et des activités libérales a présenté in concreto les « *relations économiques en Vallée d'Aoste* ».

Pour parfaire la connaissance de la stratégie économique de la Francophonie, la Région Europe a invité M. Soobramanien afin qu'il décrive les stratégies économiques développées au sein même du Commonwealth.

En guise de conclusion, les membres de l'Assemblée ont adopté une résolution non seulement à l'attention de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie mais aussi de l'OIF. Ils se sont en outre engagés à mener, lors des journées de la Francophonie, toute action concrète visant à participer à la mise en œuvre de la stratégie économique de la Francophonie, en recourant le cas échéant aux fonds disponibles du programme d'action de coopération (PAC).

13° La Conférence des Présidents de la Région Europe (CPRE)

Du 9 au 11 mai 2017, la Conférence des Présidents s'est réunie à Budapest (Hongrie), à l'invitation de la section hongroise qui a exposé le développement politique et économique de la Hongrie et présenté le point de vue hongrois sur les relations au sein de l'Union européenne, notamment par rapport à la crise migratoire. La section hôte a également souligné que le développement des relations interparlementaires tant au sein de l'UIP que de l'APF, dont la Hongrie est membre, reste l'une de ses priorités.

Celle-ci a pu montrer tout son dynamisme sur le thème de la francophonie en Hongrie. Tour à tour, ce sont le ministre de la Justice sur le rôle de la francophonie en Hongrie, le directeur de l'association hongroise des professeurs de français, le directeur de l'Institut français ainsi que le directeur de la Chambre de Commerce franco-hongroise sur la Francophonie économique, qui ont pu faire état de l'usage du français en Hongrie dans différents secteurs d'activités.

II. Le Conseil parlementaire interrégional (CPI)



Depuis 2007, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles participe aux travaux du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) de la Grande Région. Le CPI compte 50 membres, issus des parlements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la Communauté germano-

phone, du Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat, de la Sarre ainsi que de la Région Grand Est en France.

Le Parlement a été représenté au CPI par trois membres effectifs, le président, M. Philippe Courard, Mme Christiane Vienne et Mme Valérie Warzé-Caverenne ainsi que par deux membres suppléants, Mme Muriel Targnion et Mme Carine Lecomte.

Le 9 décembre 2016, la Conférence parlementaire interrégionale se tenait à Namur. Après la présentation des travaux du Sommet et du Comité économique et social de la Grande Région, les membres ont procédé à l'adoption des différentes recommandations portant sur :

- *La promotion de l'économie de la créativité et de l'innovation au sein de la Grande Région ;*
- *La mondialisation, la digitalisation de la société et les moyens innovants pour réduire les inégalités ;*
- *Les aéroports de la Grande Région ;*
- *Les villes intelligentes et un urbanisme durable ;*
- *La mise en œuvre de l'Accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région ;*
- *L'expertise sur l'équité fiscale dans la Grande Région Sarre-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat Wallonie et en Europe.*

Le 2 juin 2017, la séance plénière du CPI s'est tenue à la Chambre des députés luxembourgeoise.

Le 23 juin 2017, réunions des commissions n° 1 « Affaires économiques » et n° 5 « enseignement, recherche et culture » toutes deux consacrées à la thématique des compétences numérique et emploi.

III. La Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE)



1° Introduction

La CALRE réunit les présidents des assemblées parlementaires régionales qui ont en commun de disposer de pouvoirs législatifs et d'appartenir à des Etats membres de l'Union européenne. Son pré-

sident actuel est Juan Pablo Durán Sánchez, Président du Parlement d'Andalousie.

En font partie les parlements :

1. des communautés autonomes d'Espagne ;
2. des régions d'Italie ;
3. des régions et communautés de Belgique ;
4. des Länder autrichiens ;
5. des Länder allemands ;
6. des îles Aland de Finlande (minorité suédophone) ;
7. des îles Açores et Madère (Portugal) ;
8. d'Ecosse, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord (Royaume Uni).

Soit 74 parlements régionaux de 8 États membres.

Ses objectifs sont :

- promouvoir le rôle des parlements régionaux à pouvoir législatif au sein de l'Union européenne, en veillant à l'application du principe de subsidiarité ;
- défendre les valeurs et principes de la démocratie régionale ;
- promouvoir la coopération et l'échange d'expériences entre ses membres, ainsi qu'avec d'autres organisations et institutions d'Europe.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est membre des groupes de travail suivants :

- Égalité des genres ;
- Subsidiarité ;
- Démocratie interactive ;
- Tendances démographiques ;
- Mouvements migratoires et droits humains – mineurs non accompagnés.

2° Groupe de travail « Égalité des genres »

Les 6 et 7 octobre 2016, le groupe de travail « égalité des genres » de la CALRE s'est réuni à Mérida (Espagne), à l'invitation de l'assemblée de l'Extramadura.

Durant cette réunion ont notamment été discutées les questions relatives à l'égalité de genre au sein des différentes assemblées législatives régionales européennes.

3° Assemblée générale de la CALRE

Les 24 et 25 novembre 2016 s'est tenue à Varèse (Italie) l'assemblée plénière de la Conférence des Assemblées législatives régionales européennes (CALRE).

Au cours de cette séance, le Président, M. Raffaele Cattaneo a confirmé la poursuite des groupes de travail « *Subsidiarité* », « *Cohésion sociale* », « *Démocratie interactive* », « *migration* », « *Politiques sociales et droit humain* », « *Égalité du genre* »,

« *Meilleure réglementation et politique d'évaluation* » et la reconduction des présidences.

De plus, trois nouveaux groupes de travail ont été créés, portant respectivement sur la « *gestion interne (Stature Forum) de la Calre* », le « *vieillesse des populations* » et les « *calamités naturelles* ».

Après de larges débats, la CALRE a ensuite procédé à l'adoption :

- d'une **déclaration finale** intégrant un amendement visant à renforcer le pouvoir des états membres et des entités régionales dans le cadre des négociations de traités, tel le CETA ;
- d'un document portant sur « *le Rôle renforcé au niveau européen des autorités régionales et des associations représentant les Régions et Territoires européens* » ;
- d'une résolution sur les résultats du référendum sur **le Brexit**. Au cours de ces discussions, les représentants du pays de Galles et d'Ecosse ont manifesté leur souhait de continuer à participer aux travaux de la CALRE, indépendamment du résultat de ce référendum et de l'éviction du Royaume Uni de l'Union européenne.

Après avoir remercié le Président Cattanéo du travail accompli, M. Juan Pablo Duran Sanchez (Parlement d'Andalousie) a été élu à l'unanimité en qualité de Président, pour les deux prochaines années.

Au terme de ces deux journées de travaux, se sont tenus trois panels consacrés aux thématiques suivantes :

1. « *La crise migratoire en Europe : une question mondiale, une question territoriale* » ;
2. « *L'avenir des politiques régionales de développement : le rôle des Régions des associations régionales dans le débat européen sur la politique de cohésion post -2020* » ;
3. « *Quel rôle pour les Régions et les Associations de régionalisme européen dans la construction de l'avenir de l'Union européenne* ».

4° Groupe de travail démocratie interactive

Le 30 juin 2017, le Groupe de travail de la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE) consacré à la démocratie interactive, s'est tenue au Parlement de Wallonie. Le groupe de travail a entendu :

- M. Gilles Pelayo, Chef d'unité du programme « Europe pour les citoyens » ; de l'Agence européenne exécutive « Education, audiovisuel et culture » (EACEA), qui a évoqué les outils existants en matière de participation citoyenne au processus de décision européen ainsi que le programme « Europe pour les citoyens » ;
- M. Vasilis Koulolias, Directeur du eGovlab, Centre suédois d'excellence en matière d'e-gouvernance, qui a présenté les méthodes proposées par cet organisme via une collaboration

entre différents acteurs (services publics, entreprises, universités et citoyens) en partant de défis sociétaux identifiés par les citoyens ;

- Mme Clara Boudehen, Déléguée générale de Parlement & Citoyens, qui a expliqué le fonctionnement de cette
- plate-forme permettant aux députés français d'interagir
- avec leurs citoyens dans le cadre de l'élaboration de nouvelles lois ;
- Et M. Stéphane Quain, qui a fait part de son expérience en qualité de membre du panel citoyen sur les enjeux du vieillissement organisé récemment au Parlement de Wallonie ;
- Ces présentations ont été suivies d'un échange de vues sur les bonnes pratiques au sein des assemblées membres de la CALRE.

5° 20 ans de la CALRE

La Conférence des Assemblées législatives des régions européennes (CALRE) a soufflé, en 2017, ses 20 bougies. Cette commémoration s'est déroulée à Oviedo (Espagne), lieu de création de la CALRE et plus précisément à l'Assemblée Générale de la Principauté des Asturies, où à cette occasion, un séminaire s'est tenu les **24 et 25 juillet 2017**.

IV. L'Assemblée interparlementaire Benelux



Les 25 et 26 novembre 2016, la session d'hiver de l'assemblée interparlementaire Benelux (Parlement Benelux), réunie à la Chambre des représentants de Belgique, clôturait la présidence belge.

Les recommandations relatives à la défense, à la revente fraudu-

leuse de tickets d'entrée et au dumping social ont été adoptées. Les membres ont entendu différents rapports intermédiaires dont ceux relatifs à la coopération en matière de contrôle de transport aérien, à l'agenda ferroviaire Benelux et à la recherche rapide d'enfants disparus.

L'assemblée a ensuite approuvé le rapport annuel des commissions, l'agenda des travaux, le budget de l'exercice 2017, a procédé à la nomination des vérificateurs aux comptes ainsi qu'à celle du nouveau Bureau pour les deux prochaines années. Les Pays-Bas ont pris le relais de la Belgique à la présidence de l'assemblée pour les années 2017 et 2018.

La présidence belge du Parlement Benelux (2015-2016) se termine par un bilan positif. La signature en janvier 2015 de la nouvelle convention relative à l'assemblée interparlementaire Benelux lui a donné l'occasion de mettre en œuvre des réformes de modernisation du mode de travail, de renforcer son orientation politique ainsi que sa visibilité. L'organisation annuelle de débats thématiques en séance plénière, la participation des membres du Bureau au Sommet Benelux annuel des premiers

ministres, la coordination accrue avec le Secrétariat général de l'Union en sont des exemples.

Les 24 et 25 mars 2017, la session de printemps du Parlement Benelux s'est tenue à la Première Chambre des États généraux à Den Haag (Pays-Bas). Évoquant le Livre blanc sur l'avenir de l'Union européenne, le Président a plaidé pour une Europe à plusieurs vitesses où des États coopéreraient entre eux à une plus petite échelle. Ainsi, si l'Union Benelux a été supplantée à un moment par l'UE, la crise qui agite cette dernière est en train de revaloriser la structure Benelux qui apporte une réelle plus-value dans des domaines pratiques tels la reconnaissance automatique des diplômes.

Le débat thématique portait sur le thème « Patients sans frontières : lever les obstacles dans le Benelux ». En raison de la proximité plus grande de soins dans les régions transfrontalières, plus de 200.000 patients traversent actuellement la frontière au sein du Benelux ou à destination de la France. Le débat a mis en évidence la nécessité de garantir le respect de la vie privée, de mieux informer les citoyens sur la qualité et les coûts des soins de santé dans le Benelux.

Le Plan annuel 2017, le Rapport annuel 2016 de l'Union Benelux ainsi que les comptes 2016 de l'assemblée ont été présentés.

Les 16 et 17 juin, l'assemblée interparlementaire Benelux a tenu sa session d'été à la Première Chambre des États généraux à Den Haag (Pays-Bas). Au cours du débat général qui portait sur « la mobilité durable », le Professeur Bruyninckx, directeur exécutif de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), a rappelé l'importance de la mobilité durable dans la lutte contre l'émission des gaz à effet de serre, le transport étant responsable de 25% des émissions en Europe. L'Union européenne plaide pour une utilisation maximale des technologies numériques et des énergies de substitution dans les systèmes de transport ainsi que pour une fixation des prix intelligente (titre de transport intégré - 1 seul ticket). Les pays du Benelux peuvent jouer leur rôle de précurseur en matière de mobilité durable en continuant d'adapter leurs infrastructures au changement climatique, en les développant, en harmonisant entre eux la politique en matière de mobilité durable et en développant l'intermodalité en matière de transport de personnes et de marchandises.

C. L'ACCUEIL DE PERSONNALITÉS ET DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

I. Les audiences et les visites de courtoisie

De septembre 2016 à mai 2017, le Président, M. Philippe Courard, a reçu en audience au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les personnalités suivantes :

- 13 septembre 2016 : M. Mamadou Diouldé Sow, Député de

l'Assemblée nationale de la République de Guinée Conakry et Président du groupe d'amitié Guinée/Belgique ;

- 26 octobre 2016 : M. Vincent de Paul Emah Etoundi, Député de l'Assemblée nationale de la République du Cameroun ;
- 17 janvier 2017 : SEM Stanislav Vallo, Ambassadeur de la République de Slovaquie ;
- 26 janvier 2017 : SEM Mohammed Ameer, Ambassadeur du Royaume du Maroc ;



© DR

- 22 janvier et 23 mars 2017 : M. Daniel Supplice, Chargé d'Affaires de l'Ambassade de la République d'Haïti ;
- 9 mars 2017 : SEMme Félicité Ongouori Ngoubili, Ambassadeur de la République du Gabon ;
- 20 avril 2017 : M. Iliassou Amadou Moumouni, Conseiller spécial chargé de l'Europe au cabinet du Président de l'Assemblée nationale du Niger ;
- 24 avril 2017 : SEMme Cecilia Yuste Rojas, Ambassadeur du Royaume d'Espagne ;
- 18 mai 2017 : SEMme Suela Janina, Ambassadeur de la République d'Albanie.

II. L'accueil de personnalités et de délégations étrangères

Le 22 septembre 2016, le Président, M. Philippe Courard, les membres du Bureau, ainsi que les Présidents de la Commission des Relations internationales et de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ont accueilli une délégation parlementaire issue de la Province du Kongo Central (République Démocratique du Congo) présidée par Mme Marie-José Mfulu Massaka, Vice-présidente de l'Assemblée provinciale.

Le mercredi 29 mars 2017 le Président Courard a reçu officiellement au Parlement M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des députés grand-ducale.

Les Présidents ont insisté sur le rôle central que leurs parlements jouent en matière de coopération interparlementaire au sein de l'espace francophone. C'est pourquoi ils sont d'avis dorénavant et dès 2018, d'organiser en étroite collaboration avec leurs universités respectives, des séminaires à l'attention des fonction-



naires d'assemblée parlementaire membre de la Francophonie. La visite officielle s'est clôturée par la participation à une séance d'audiodescription au sein de l'hémicycle et par une présentation de nos hôtes en séance plénière. En conclusion, les relations entre les deux parlements sont amenées à s'intensifier.

© DR

Le mercredi 21 juin, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accueilli les jeunes diplomates, lauréats du concours ouvrant à l'exercice de la fonction de Délégué Wallonie-Bruxelles.

Ce faisant, le PFWB a répondu positivement à la demande de Wallonie-Bruxelles international (WBI) de participer au stage d'une durée d'un an qui leur revenait d'accomplir jusqu'en septembre 2017.

Du 2 au 5 juillet 2017, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accueilli une délégation de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire conduite par son président, M. Guillaume Soro. Au terme de la première journée consacrée à la présentation des situations politiques respectives et à la mise en œuvre de la stratégie économique pour la Francophonie, un mémorandum d'entente instituant un groupe d'amitié entre les deux assemblées a été signé.



© DR

Le 12 juillet, une délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, conduite par M. le Président Philippe Courard a reçu M. Habib El Malki, Président de la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc. Pour l'occasion, M. El Malki était notamment accompagné de SEM Mohamed Ameer, Ambassadeur du Maroc à Bruxelles. Cette réunion de travail était centrée sur la relance et la redy-

namisation du Comité mixte mis en place dans le cadre de l'Entente liant les deux assemblées et dont la signature remonte au 3 février 2003.

MM. Courard et El Malki ont réaffirmé leur volonté commune de poursuivre le travail entamé de longue date et de renforcer ainsi, dans un élan durable, les liens historiques qui unissent les deux assemblées législatives.





© Reporters

4

UN PARLEMENT

TOURNÉ VERS L'EXTÉRIEUR

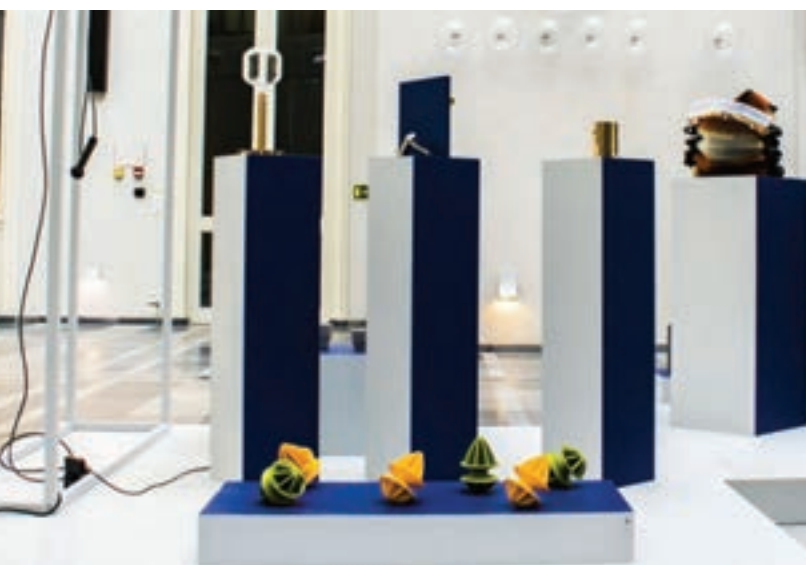


A. LE PARLEMENT ORGANISE

I. Des prix

1° Le prix Jeunes Artistes

Chaque année, le prix « Jeunes Artistes » du parlement récompense un(e) jeune artiste de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine des arts plastiques. Ce prix, régi par le décret du 25 janvier 2007, est consacré successivement suivant une rotation de 4 années aux disciplines suivantes : « design », « sculpture et installation », « peinture et dessin », « photographie, image imprimée et art numérique ».



© DR



L'édition 2016 a vu récompenser l'artiste Quentin De Coster dans le domaine du Design. Outre le lauréat, l'atrium de l'Hôtel de Ligne a accueilli Coralie Miessen et le collectif « Hors pistes » (Marie Douel et Amandine David) le temps d'une exposition. Le prix 2017 est, quant à lui, consacré à la sculpture et aux installations.

Le jury est composé pour cette édition de MM. Michaël Dans et Bob Verschueren pour leur compétence reconnue dans la discipline récompensée, de Mme Anne Wauters et M. Yves Randhaxe, en raison de leur collaboration à la presse écrite ou audiovisuelle, ainsi que de MM. Jean Glibert et Serge Gangolf, en tant que membres de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

Sont, en outre, membres du jury Mmes les députées Isabelle Stommen, Laetitia Brogniez et Anne Lambelin ainsi que M. le député Christos Doukeridis et Mme Isabelle Emmery qui le préside.

2° Prix de l'Enseignement et de l'Éducation permanente 2016



© DR

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles attribue, tous les deux ans, le prix de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, qui récompense un ouvrage destiné à l'Enseignement ou à l'Éducation permanente. En 2016, plus de quarante ouvrages étaient en compétition.

L'œuvre primée doit contribuer à faire connaître un ou des auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou à mettre en exergue un aspect de son patrimoine culturel, historique ou géographique.

Le 18 novembre 2016, M. Philippe Courard, président du Parlement, et Mme Isabelle Emmery, présidente du jury et 2e vice-présidente du Bureau du parlement ont remis le prix de l'Enseignement et de l'Éducation permanente 2016 à **M. Jacobo de Regoyos, pour son essai intitulé « Belgistan. Le laboratoire nationaliste »**, traduit par Antoine Billy, et paru aux Presses Universitaires de Liège.

Jacobo de Regoyos est un journaliste espagnol en poste à Bruxelles. Il livre une analyse neutre, claire, précise et sans concession de l'origine et de l'évolution du conflit communautaire belge. Ce regard sur un pays qui se transforme au fur et à mesure des réformes institutionnelles est mis en perspective avec la place qu'il occupe au sein de l'Union européenne dont il est un des membres fondateurs et avec l'évolution d'autres nationalismes européens.

Enfin, il examine les différentes possibilités qui s'offrent à la Belgique en ce qui concerne son existence future, essaie de des-

siner quelques voies possibles et tente de mesurer leur impact sur l'avenir du continent.

Parmi les finalistes, notons également « *Lire, écrire, être libre. De l'alphabétisation à la démocratie* » de José Morais, paru aux éditions françaises Odile Jacob, et « *Sentiers géologiques et pédagogiques en Province de Namur* », publié aux Presses Universitaires de Namur et né du travail collectif de Mme Rekk et Messieurs Legrain, Bock et Hallet.

3° Les prix du journalisme

Les prix du Journalisme 2016 ont été attribués le mercredi 11 janvier, à l'occasion de la séance plénière.

Les prix 2016 ont récompensé les catégories « presse écrite » et « photographie de presse ».

Un grand nombre de candidatures ont été reçues. Pas moins de quarante et une pour la catégorie presse écrite, une dizaine pour la catégorie photo. Le jury, présidé par le député Alain Onkelinx, a tenu à souligner la qualité et la richesse des textes présentés.



© DR

Dans la catégorie « presse écrite », le jury a décerné le prix à **Mme Nawal Bensalem, pour la série « *Chez les délinquants* » parue dans la Dernière Heure / Les Sports.**

Avec sa série, Mme Bensalem pose un regard sans détours et surtout sans clichés sur ces jeunes parfois violents, parfois touchants et permet, par son travail de terrain, de mieux appréhender le quotidien des IPPJ. Mme Bensalem a reçu un prix de 4.000 €.

Dans la catégorie « **photographie de presse** », le jury a décidé d'attribuer le prix à **M. Vincent Rocher pour sa photo « *London calling* ».**

Après délibération, le choix final du jury s'est porté sur « *London calling* », saluée pour sa composition. Selon le jury, ce cliché est compréhensible par tous, au premier coup d'œil. Tous les éléments y sont et elle résume parfaitement la problématique. Cette photographie est issue d'une série de reportages sur les réfugiés vivants, survivants, dirait M. Rocher dans la « jungle » de

Calais. Il s'est rendu à plusieurs reprises dans ce camp de fortune dans lequel s'entassaient des milliers de personnes rêvant d'un avenir meilleur au Royaume-Uni. M. Rocher s'est vu remettre un prix de 2.500 €.

4° Le prix littéraire



© DR

Le 26 janvier 2017, M. Philippe Courard, Président du parlement et M. Philippe Knaepen, député et Président du jury, ont remis le Prix littéraire 2016 à Francis Dannemark pour son roman « ***La véritable vie amoureuse de mes amies en ce moment précis*** », publié aux éditions Robert Laffont. Le jury était composé de membres de l'Académie de Langue et Littérature française, du Pen Club, de l'Association des Écrivains belges et du Conseil de la Jeunesse.

Cette année, le Prix était consacré au roman ou recueil de contes ou de nouvelles et plus de cent ouvrages ont été présentés. Après quatre tours de lecture, le jury a retenu, outre le lauréat, les finalistes suivants : Luc Baba pour son ouvrage « *Elephant Island* », publié aux éditions Belfond ; André-Joseph Dubois pour « *Ma mère par exemple* », aux éditions Weyrich ; Ghislain Cotton pour « *La couleur des lupins* », aux éditions Murmure des soirs et Tuyêt-Nga Nguyễn, pour les « *Les guetteurs de vent* », publié aux éditions Renaissance du livre.

II. Les Journées du Patrimoine

Le samedi 16 septembre 2016, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a ouvert ses portes à l'occasion des Journées du Patrimoine 2016 de la Région de Bruxelles-Capitale.

En collaboration avec « *Itinéraires, sur les sentiers de l'Histoire* » et « *Klare Lijn* », environ 400 visiteurs ont bénéficié d'une visite guidée du bâtiment, l'ancien Hôtel de Ligne restauré en 2001. Animé par un souci d'accessibilité, le Parlement a également proposé une visite guidée en langue des signes. Cette dernière est réalisée avec la collaboration de l'association Arts et Culture. Au cours de cette journée, les nombreux visiteurs ont aussi pu découvrir les œuvres du lauréat, Quentin de Coster et des finalistes, Coralie Miessen et le collectif Hors Pistes du « Prix Jeunes Artistes 2016 » du Parlement, qui était consacré au design.

III. La Journée pédagogique – Sida

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles marque chaque année, le **1^{er} décembre**, son soutien à la Journée mondiale de lutte contre le SIDA, en organisant une activité de sensibilisation à la maladie principalement à destination du public scolaire. Cette année, notre assemblée a souhaité associer le Parlement francophone bruxellois à l'organisation d'une journée pédagogique sur cette thématique et ce, au bénéfice des étudiants bacheliers en régentat. A cette occasion, ils ont visionné dans un premier temps « une caméra-cachée » réalisée par la Plate-Forme Prévention Sida mettant en situation de jeunes séropositifs victimes de discriminations dans leur vie quotidienne. Dans un second temps, ils ont pu s'entretenir et échanger longuement avec des acteurs de terrain de différentes associations.



© DR

IV. Le Parlement Jeunesse

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accueilli pour sa 21^{ème} session la simulation parlementaire organisée par l'ASBL Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles.

Ainsi, **du 27 février au 3 mars 2017**, une centaine de jeunes âgés de 17 à 26 ans se sont glissés, dans la peau de parlementaires, de ministres ou de journalistes, pour y expérimenter les rouages de la démocratie.

Le Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles œuvre à travers cette expérience à initier et renforcer la participation des jeunes au débat public ainsi que leur intérêt pour la politique.

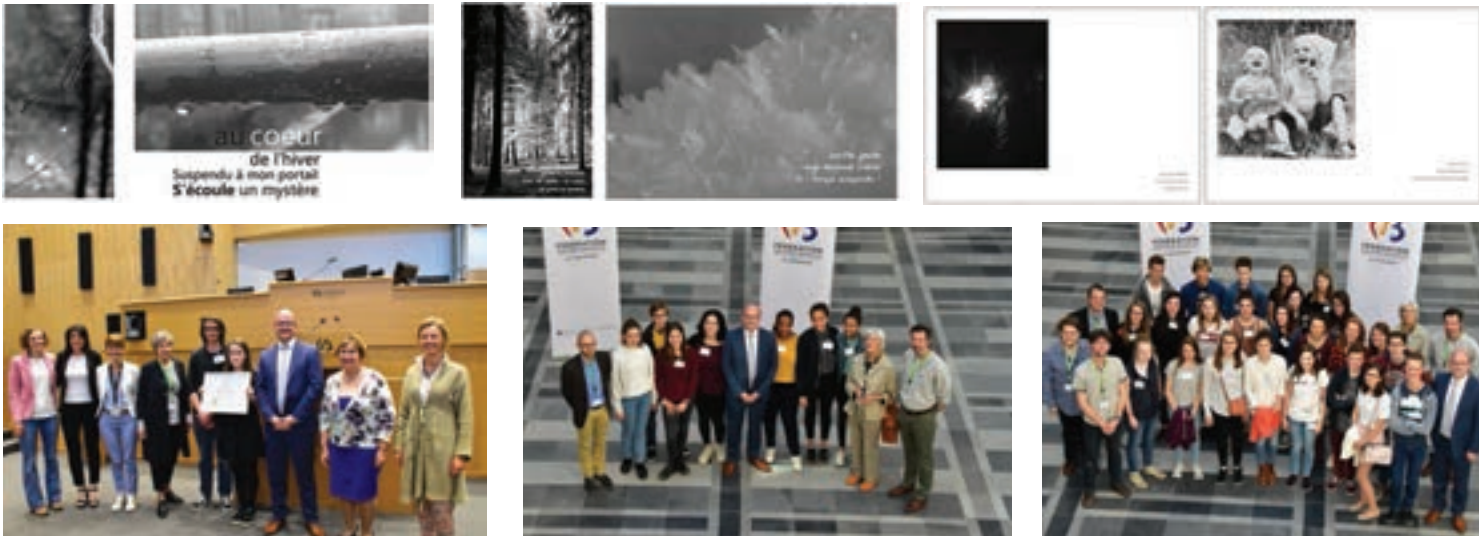
Pari réussi cette année encore avec le dépôt de pas moins de 550 candidatures parmi lesquelles ont été sélectionnés près de cent jeunes aux profils diversifiés et issus de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Se sont joints aux députés en herbe des représentants de la Francophonie internationale provenant du Québec, de la Louisiane, du Sénégal, du Jura suisse ou de la Vallée d'Aoste.

Ensemble, ils ont fait l'expérience de la pratique du débat, de l'argumentation et de la prise de position en approfondissant des sujets aussi divers que la réforme de la politique culturelle et artistique, la réforme du système carcéral et du régime des détenus, la réforme du statut migratoire et du parcours d'intégration ou encore, la modernisation des institutions démocratiques en vue de lutter contre le déficit démocratique.

Le 26 avril 2017, à l'occasion d'une séance plénière du Parlement, les « jeunes ministres » ont présenté aux parlementaires le résultat de leurs travaux.



© DR



Dans le cadre de l'Entente qui lie le Conseil régional de la Vallée d'Aoste et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, deux jeunes représentants issus du Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles ont été invités à participer **du 11 au 16 juin 2017** à la 1^{ère} édition du Conseil des Jeunes Valdôtains.

V. Des concours à destination du public scolaire

Depuis 2011, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles organise un concours à destination du public scolaire. Le concours 2016-2017 s'adressait aux élèves de 3^{ème} et 4^{ème} année du secondaire, tous réseaux confondus. Il s'agissait de rédiger cinq haïkus (poésie japonaise) sur le thème : « *Sourions, la vie est belle* » et de les illustrer par des photos en noir et blanc. Près de 82 travaux ont été déposés, ce qui représente une participation de pas moins de 1600 élèves. Après avoir examiné l'ensemble des travaux, le jury spécialisé composé de membres issus du monde littéraire, de l'enseignement secondaire et de la photographie, a désigné à l'unanimité la classe de 4^{ème} secondaire de l'Institut Sainte-Claire de Verviers comme lauréate du concours. Cette classe a remporté un voyage découverte de quatre jours au Danemark avec notamment la visite de la ville d'Aarhus, l'une des deux capitales européennes de la culture en 2017. Deux autres classes ont, par ailleurs, été récompensées par des chèques cadeaux d'une valeur de 300€. Il s'agit des classes de 4^{ème} secondaire de l'Athénée Charles Janssens d'Ixelles et de l'Institut Saint-Michel de Neufchâteau. La cérémonie officielle de remise des prix du concours a été organisée le **mercredi 10 mai 2017**, au cours de la séance plénière et en présence des parlementaires.

VI. Le Parlement des enfants

Fort du succès de la 1^{ère} session du Parlement des enfants, le Bureau du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a

désiré renouveler cette activité d'éducation citoyenne. Ce projet novateur d'apprentissage à la démocratie a permis à des élèves de sixième primaire d'approfondir leurs connaissances sur le fonctionnement d'une institution parlementaire au cœur de la démocratie en mettant en exergue les valeurs essentielles d'une société ouverte.

Pas moins de 46 classes, chacune parrainée par un(e) parlementaire, ont participé au projet. C'est ainsi que plus de 1.164 élèves se sont familiarisés au travail de l'Assemblée en visitant notre institution et en participant à une simulation parlementaire combinant un mini-débat et un vote. À cette occasion, ils ont également eu l'opportunité d'interagir avec leur parrain/marraine parlementaire.

À la suite de cette visite, les élèves devaient, avec l'aide de leur professeur, élaborer une proposition de décret sur le thème de « *la lutte contre le harcèlement à l'école et le cyber-harcèlement* ». L'ensemble des propositions de décret déposées ont ensuite été soumises au vote des classes participantes regroupées par zone géographique.

Le 7 juin 2017 s'est tenue la remise des prix aux 6 classes lauréates, soit une par province et à Bruxelles, chacune remportant un tableau interactif.

Ont été primées lors de la seconde session du Parlement des enfants :

- l'école communale des Eglantiers de Uccle (Bruxelles) ;
- l'école communale de Xhendelesse (Liège) ;
- l'école communale de Profondeville 1 (Namur) ;
- l'école communale André Hecq de Baulers (Brabant wallon) ;
- l'école fondamentale Saint Jean-Baptiste de Herseaux (Hainaut) ;
- l'école communale « les Roches » de Neufchâteau (Luxembourg).



Toutes les classes participantes se sont vues décerner, quant à elles, un diplôme attestant de leur participation à cette initiative d'éducation à la citoyenneté.

L'ensemble des propositions de décret et les supports pédagogiques sont disponibles sur le site Internet du Parlement des enfants : www.parlementdesenfants.be.

VII. Des visites

Cette année, plus de 4.600 citoyens ont ouvert les portes de l'institution, soit une augmentation de près de 20% du nombre de visiteurs par rapport à la session précédente. Cette hausse résulte de la volonté du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'offrir la possibilité de découvrir l'institution au plus grand nombre, notamment au travers de la seconde session du projet « *Parlement des enfants* » qui a permis à pas moins de 1.164 enfants de 6^{ème} primaire de visiter notre assemblée. La participation du PFWB aux Journées du patrimoine 2016 fut également l'occasion pour 400 citoyens de découvrir le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Notons également que 1.200 personnes étaient présentes pour célébrer les 45 ans de notre institution lors d'une journée porte ouverte, le 3 décembre 2016.

Parmi l'ensemble des visiteurs, une répartition par catégorie peut se faire de la manière suivante :

- 26 % de visiteurs lors de la journée porte ouverte célébrant les 45 ans de l'institution ;
- 25 % de classes participantes au Parlement des enfants ;
- 20 % de groupes d'adultes divers ;
- 10 % de groupes scolaires issus de l'enseignement primaire hors Parlement des enfants ;
- 10 % de groupes scolaires issus de l'enseignement secondaire ;
- 9 % de visiteurs lors de la Journée du patrimoine.

Outre les visites réalisées dans le cadre du Parlement des enfants, toutes parrainées par un parlementaire, des députés du Parlement étaient présents lors de nombreuses visites guidées. Ces visites permettent à tous de se familiariser avec le travail d'une assemblée législative gérant des compétences qui les concernent tout particulièrement dans leur quotidien dont notamment l'enseignement et la culture.

VIII. Un stage

Aminata Tiello a effectué un stage au sein du Secrétariat général du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du 9 janvier au 24 mars 2017. Ce stage s'inscrivait dans le cadre du programme d'accueil d'un(e) jeune stagiaire universitaire québécois(e) mené par l'Office Québec-Wallonie Bruxelles pour la Jeunesse (OQWBJ) et les Offices Jeunesse Internationaux du Québec (LOGIQ). Mme Tiello a œuvré plus spécifiquement au service de la communication institutionnelle.

B. LE PARLEMENT ACCUEILLE

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles met ses locaux à disposition des groupes politiques reconnus, des membres du Bureau, des chefs de groupe, des parlementaires, des membres du gouvernement, mais aussi de tiers. Le Bureau ou la Présidence, en concertation avec le Secrétaire général, peut décider d'accueillir des organismes et autres associations socioculturelles relevant du champ de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion d'événements exceptionnels.

Dans tous les cas, la manifestation doit être en lien avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle ne peut revêtir aucun caractère commercial ou lucratif.

I. Stop au gaspillage des potentiels par l'ASBL Miroir Vagabond

L'équipe « Éducation permanente » de l'asbl Miroir Vagabond, association socio-culturelle essentiellement active dans le nord de la province du Luxembourg, a eu l'occasion, le 26 octobre dernier, de présenter aux députés une animation de sensibilisation relative au gaspillage de potentiels humains.



© DR

Cet événement fait suite à la campagne 2015 « Stop au gaspillage des potentiels » et visait à rassembler et à mettre en valeur les 83 témoignages récoltés lors de la campagne 2015, témoignages à partir de deux questions : à quoi vous avez dû renoncer dans la vie ? Et quels sont les potentiels que vous avez et qui ne trouvent pas leur place dans la société dans laquelle vous vivez ?

Les députés ont pu prendre connaissance des outils pédagogiques élaborés sur base de ces témoignages et d'illustrations réalisées par Fabrice Martin, artiste plasticien au Miroir Vagabond.

À travers cette démarche, la volonté de l'asbl est de sensibiliser les travailleurs et/ou futurs travailleurs de l'éducation (éducateurs, assistants sociaux, animateurs, enseignants...) à cette problématique et de renforcer un dialogue avec leurs bénéficiaires (stagiaires, élèves, allocataires etc...).

II. La « Journée de la recherche en FWB » du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le 25 novembre 2016 s'est tenue au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles la première édition de la « Journée de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles ».

La volonté est, avec cet événement, de stimuler et renforcer les liens entre les centres de recherches universitaires et les centres d'activités de l'administration qui ont des missions de recherches et d'études, l'idée étant de créer un dialogue effectif avec les milieux académiques pour les inciter à s'investir et à travailler dans les nombreux domaines dans lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles est compétente.

À cette occasion, des doctorants et des docteurs diplômés depuis moins de deux ans d'un établissement d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles étaient invités à



© FWB Jean POUCKET

partager une communication de leur recherche. À l'issue de la journée, M. Mikaël De Clercq a été distingué par le « Prix de la Journée de la Recherche en FWB » pour sa communication « *Fédérer pour réussir à l'université ? Vers une approche différenciée de la problématique de la transition universitaire* ».

III. 50 ans de la FAPEO



© DR

La Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel a fêté en 2016 ses 50 années d'existence. A l'occasion d'une séance organisée au Parlement, le 28 novembre 2016, la FAPEO a interpellé les députés en se faisant le relais des préoccupations des parents d'élèves, à partir de leurs expériences quotidiennes, tant en matière de scolarité qu'à propos de la place des parents à l'école et dans les organes de participation.

IV. Remise du prix Henri La Fontaine pour l'Humanisme

La fondation Henri La Fontaine a procédé à la remise du Prix « Henri La Fontaine pour l'Humanisme » le 9 décembre 2016 au Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Depuis 2012, la Fondation remet le « Prix Henri La Fontaine pour l'Humanisme » à des personnes vivantes, institutions ou organismes publics ou privés en activité qui contribuent de manière significative à la défense, la transmission et l'actualisation des valeurs qui furent celles défendues par Henri La Fontaine, Prix Nobel de la Paix 1913, telles que l'humanisme, la justice sociale, le féminisme et le libre-examen.

Cette édition 2016, sous la présidence d'Honneur de M. Amin Maalouf, académicien, a vu récompenser ex æquo :

- Avocats sans frontières ;
- La Maison de la Laïcité de Kinshasa.

V. L'Assemblée Alter Egaies



L'Assemblée participative pour les Droits des femmes, Alter Egaies, a tenu sa session 2016 consacrée au « Droit à ne pas être stigmatisée »

le jeudi 15 décembre en présence d'une centaine de personnes issues de plus de 70 associations et mouvements de femmes francophones.

Réunis au sein de l'hémicycle du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'initiative de la ministre des Droits des femmes, Mme Isabelle Simonis, les participants ont dressé le bilan 2016 de cette assemblée participative en faveur de l'égalité hommes-femmes. Principalement focalisée sur la déconstruction des stéréotypes dans la publicité, le sport et les médias, l'année 2016 a permis aux protagonistes d'élaborer 25 propositions d'actions à destination des acteurs politiques et institutionnels.

VI. Les « Rallyes Politiques » de la Plateforme pour le Service citoyen

La Plateforme pour le Service Citoyen a organisé trois « Rallyes Politiques » au Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles les 13 janvier, 31 mars et 30 juin 2017. La Plateforme pour le Service Citoyen propose aux jeunes de 18 à 25 ans qui le désirent de s'engager pendant 6 mois au service de la collectivité en alliant bénévolat et formation à la citoyenneté.

C'est dans le cadre de cette formation que s'inscrivent les « Rallyes Politique » dont le but est de sensibiliser les jeunes à la politique belge et d'en démystifier les principaux aspects (rappel du fonctionnement de notre système politique, explication du fédéralisme belge, meilleure compréhension des différents partis politiques et de leur programme, rencontre avec des parlementaires etc.).

VII. L'asbl Kreativa

Le **17 janvier 2017**, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accueilli 140 jeunes issus de six établissements scolaires provenant de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette agora citoyenne, réunie sur le thème du développement durable, trouvait sa légitimité dans la primauté de vouloir garantir le vivre ensemble pour tous les citoyens du monde, dans la justice et dans le respect de l'intégralité de la vie et des droits humains universels.

Ces jeunes ambassadeurs, sous la direction de l'ASBL Kreativa, ont entamé une réflexion associant l'émancipation dans 7 champs transversaux du développement durable.

VIII. L'Institut supérieur pédagogique Galilée



Cette année encore, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a reçu, le **2 février 2017**, une centaine d'étudiants et futurs enseignants de l'Institut supérieur pédagogique Galilée (ISPG) pour un débat avec les représentants des quatre groupes politiques reconnus qui ont ainsi été invités à présenter leur vision du Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

IX. L'asbl Femmes en milieu rural – animation « le climat et moi, émoi »

L'ACRF-Femmes en milieu rural a mené en 2016 une campagne visant à sonder la population sur les défis relatifs à la lutte contre le réchauffement climatique. Au cours de l'année, l'ASBL a donc interpellé le citoyen francophone pour savoir ce qu'il attend du monde politique dans 6 grands domaines : alimentation, culture, logement, économie, mobilité, vivre ensemble. Le **22 février 2017**, l'ASBL a communiqué les résultats de cette enquête aux parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au cours d'une animation qui a pris place dans le foyer parlementaire.

X. La « Journée de réflexion » de l'ASBL IBUKA Mémoire et Justice

À l'occasion de la 23^{ème} commémoration du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994, l'asbl IBUKA a organisé, le 24 mars 2017, une journée de réflexion sur le thème de « l'enseignement et l'éducation en rapport avec le génocide commis contre les Tutsi au Rwanda en 1994 ». Cette journée a rassemblé différents experts et acteurs du monde éducatif afin de mener une réflexion sur les possibilités d'intégrer le génocide Tutsi dans l'enseignement de l'histoire en Belgique.

XI. La septième édition du Prix François Delor



© DR

Le **29 mars 2017**, en présence du Président Philippe Courard et du représentant du Ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt, Jean-Christophe Leloup, Conseiller « *recherches et universités* » en son cabinet, a remis le Prix François Delor qui vise à récompenser un travail de fin d'études contribuant de manière originale à l'enrichissement des connaissances sur les questions, les sexualités et les cultures LGBTQI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer et intersexué-e-s). Il s'agit d'un prix unique d'un montant de 1.000 € récompensant indistinctement les travaux de fin d'études des étudiants des Universités et des Hautes Ecoles en Communauté française de Belgique.

C'est Antoine Driesmans qui a su convaincre les membres du jury avec un mémoire réalisé sous la direction du Professeur Isabelle Rorive de l'ULB et intitulé : « *La psychiatisation des transidentités : entre enjeux juridiques et exclusion sociale. Quelle place pour l'autodétermination ?* ».

XII. Sensibilisation à l'audiodescription au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accueilli, le 29 mars 2017, une action de sensibilisation à l'audiodescription menée par l'association « Les amis des aveugles ». Avant le début de la séance plénière, les députés ont été invités à se bander les yeux et à découvrir, en situation réelle, le principe de l'audiodescription.

Ils ont notamment pu expérimenter l'audiodescription d'un extrait de film, mais aussi d'une œuvre d'art, d'un paysage, d'un extrait de pièce de théâtre et d'une compétition sportive.

XIII. Conférence sur le Concours Reine Elisabeth



© DR

© DR

Le **30 mai 2017**, le Parlement a accueilli en son hémicycle une conférence sur le thème : « *le concours Reine Elisabeth, indémodable et éternel ?* », organisée par La Libre Belgique. Les abonnés du quotidien ont eu l'occasion d'entendre le journaliste musical M. Nicolas Blanmont leur parler de l'évolution du concours, de son organisation, de son retentissement international et de son succès en Belgique. À la suite de son exposé, une séance de questions réponses a suscité de vifs échanges.

Parallèlement à cette conférence, les participants ont également eu l'occasion de visiter le Parlement, ses salles de commissions, ses salons historiques ainsi que de visionner le film de présentation de l'institution.

XIV. La remise des prix « Journalistes en herbe »

Notre assemblée soutient chaque année le prix « *Journalistes en herbe* » organisé par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce prix récompense le travail journalistique réalisé durant une année par des classes de 6^{ème} primaire, de 1^{ère} et 2^{ème} secondaire, ainsi que pour la première fois, de 6^{ème} secondaire.

Autour de la réalisation d'un projet collectif, ce concours vise aussi à donner la parole aux élèves, éveiller leur sens critique, mettre à l'épreuve leur capacité de réflexion, de synthèse et d'analyse, tout en faisant également appel à leurs compétences rédactionnelles et artistiques.

Un jury composé de spécialistes de la presse et de l'enseignement se charge de départager les participants qui ont ainsi été récompensés, le **31 mai 2017**, lors de la remise des prix organisée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les

heureux gagnants sont repartis chacun avec divers prix tels des livres et des chèques-cadeaux.

XV. La « Journée de clôture des États généraux de l'enfance » de l'ONE

Les États généraux de l'enfance se tiennent tous les cinq ans. Ils ont pour objectif de permettre l'élaboration de recommandations concrètes devant servir à alimenter le prochain Contrat de gestion de l'ONE. Ils réunissent l'ensemble des protagonistes du secteur de l'enfance et, pour cette édition 2017, l'ONE a décidé d'élaborer l'ensemble du dispositif avec ses partenaires (Conseil d'avis, Conseil scientifique, Commission PSE). Que ce soit les thématiques retenues, le modèle d'animation et le choix des différents participants, toutes ces questions ont été co-construites afin d'être au plus près des préoccupations du secteur et en lien avec le futur contrat de gestion de l'ONE.

De mars à mai 2017, trois séminaires de réflexion (« Précarité et enfance », « Santé et continuité », « Recherches et perspectives ») ont eu pour objectif de passer en revue les actions menées et services offerts par l'Office au cours des 5 années précédentes et d'envisager les cinq années à venir... Les différentes étapes du processus ont permis la formulation d'un recueil de propositions concrètes qui ont été mises en débat le 13 juin au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en présence de la ministre de l'enfance, Mme Alda Greoli. Lors de cette journée de clôture des États généraux de l'enfance, les résultats de l'Enquête de Satisfaction auprès des usagers ont également été présentés.



XVI. Séance de commémoration des 30 ans de l'approbation de la Convention de l'ONU contre la torture

Le **20 juin 2017**, le Parlement a accueilli une séance commémorative des 30 ans de l'approbation de la Convention de l'ONU contre la torture. En présence des membres de l'Organisation mondiale contre la torture Europe (OMCT), des associations sœurs belges luttant contre la torture et les traitements dégradants ainsi que des parlementaires de la Fédération, cette séance fut l'occasion de faire le point sur les pratiques controversées encore utilisées par certains gouvernements, sur les avancées effectuées par d'autres, ainsi que sur les nombreux défis à venir. De plus, le cas particulier de la Tunisie, pays dans lequel la torture a constitué une pratique pendant des décennies, a été longuement évoqué.

Cette cérémonie a également été l'occasion pour diverses personnalités de témoigner de leur expérience personnelle et/ou professionnelle. Sont intervenus lors de cette séance :

- Pierre Galand, Président de l'OMCT et de l'APNU ;
- Birgit Van Hout, Représentant du Haut-Commissaire de l'ONU pour les Droits de l'homme ;
- Moktar Trifi, Vice-Président de l'OMCT (Précédemment il a été directeur exécutif de la Ligue tunisienne des Droits de l'homme, récipiendaire du Prix Nobel de la paix 2015) ;
- Professeur Éric David, Président du Centre de droit international de l'ULB.
- Gabriele Reiter, directeur du bureau de l'OMCT en Tunisie.

C. LIEU DE CULTURE, LE PARLEMENT EXPOSE

I. Les œuvres du prix « Jeunes Artistes »



En septembre-octobre 2016, les cimaises de l'Atrium de l'Hôtel de Ligne ont accueilli les œuvres de Quentin De Coster, lauréat du prix « Jeunes Artistes » 2016 consacré au « design », mais également des artistes Coralie Miessen et le collectif « Hors pistes » (Marie Douel et Amandine David).

II. Expozao



L'association Expozao a présenté, du 6 au 24 février 2017, son exposition consacrée à « *La relation France-Belgique pendant la 1^{ère} guerre mondiale* ». Celle-ci était composée de 21 panneaux, installés sous forme d'un petit « parcours » dans l'espace de l'Atrium, mettant à l'honneur l'Etat français, les actions qu'il a accomplies au bénéfice du citoyen belge et du gouvernement national belge durant cette époque.

© DR

© DR

© DR



III. Mon patrimoine revisité

Le Ministère a organisé une exposition d'une semaine rassemblant les réalisations de l'ensemble des classes participant au concours autour du thème du patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles à destination des élèves de 1^{ère} et 2^{ème} année primaire.

D. LE PARLEMENT SOUTIENT

I. Des événements importants

Durant la session 2016 – 2017, le Bureau du parlement a accordé son soutien à plusieurs événements phares en Fédération Wallonie - Bruxelles. Ils témoignent de la vitalité de la culture au sein de l'espace francophone belge. Et s'il est une compétence que la Fédération Wallonie - Bruxelles et son parlement affectionnent particulièrement, c'est bien la culture : elle constitue le ciment entre tous les francophones de ce pays. Que nous soyons Wallons ou Bruxellois, nous aimons les mêmes films, mais aussi les mêmes pièces de théâtre, nous lisons les mêmes livres, nous admirons les mêmes œuvres dans les musées, etc. La culture ne divise jamais, elle rassemble, elle fédère.

1° Le Festival international du film francophone de Namur (FIFF)

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a soutenu l'édition 2016 de ce festival tout entier dédié à la culture cinématographique francophone dont la réputation n'est plus à bâtir. Le Président du parlement, M. Philippe Courard, a présidé une soirée de gala dédiée à la francophonie, le 3 octobre, en association avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

2° Le Festival international du film d'amour de Mons (FIFA)

Rendre le cinéma accessible à tous, voilà ce à quoi s'emploie le Festival International du Film d'Amour de Mons. Et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est fier d'y avoir apporté sa contribution, en soutenant l'édition 2017 du festival.

Pour sa 33^{ème} édition, le FIFA a présenté des films porteurs d'un regard singulier sur le monde et sur les relations humaines. Avec des œuvres de qualité, d'ici ou d'ailleurs, et une programmation mêlant thématiques et activités très diverses, le festival fait la part belle à la découverte.

3° La dictée du Balfroid



© DR

Le samedi 29 avril 2017, Faustine Warnant, de l'école Sainte-Véronique de Liège, a remporté la « Plume d'Or », en finale de la « dictée du Balfroid », du nom de sa fondatrice. Comme chaque année, le parlement s'est associé à cet événement incontournable du calendrier scolaire.

Le 23 mai 2017, M. Philippe Courard, Président du parlement, a accueilli la lauréate de la plume d'or ainsi que sa classe de 6^e primaire, en présence de Mme Liliane Balfroid.

Cette visite était l'occasion pour le parlement de féliciter Faustine pour cette magnifique performance, mais également son institutrice, Mme Julie Lejeune et l'ensemble du corps enseignant de l'École Sainte-Véronique.

Les enfants ont eu l'occasion de découvrir le parlement et d'en apprendre un peu plus sur notre institution. La journée s'est poursuivie par la visite du musée de la bande dessinée.

4° Les Francofolies de Spa

Les Francofolies de Spa sont un des festivals incontournables de l'été. Soutenir les « Francos » est dans la droite ligne de notre institution car ce festival incarne deux de nos fondamentaux, la culture et la francophonie. En faisant la part belle aux artistes francophones, avec un accent tout particulier mis sur ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Francofolies de Spa participent au rayonnement de notre langue et de notre culture. Partenaire du festival, le parlement a déployé un important dispositif de visibilité (banderoles, drapeaux sur pieds, diffusion de notre spot vidéo promotionnel, ...).

Nous avons également organisé un concours internet afin de faire gagner des places aux citoyens. Plus de 400 personnes ont tenté leur chance et une trentaine d'entrées pour le festival ont été distribuées.

L'édition 2017 des Francofolies de Spa a accueilli 150.000 festivaliers en 4 jours et 90 concerts.

5° La royale Académie internationale d'Été de Wallonie (AKDT)

La Royale Académie Internationale d'Été de Wallonie (AKDT) œuvre pour que chacun puisse se former à une discipline artistique dans l'un des quatre domaines suivants : la musique, les arts plastiques, les danses et musiques du monde et les arts du spectacle.

Pour cela elle propose depuis plus de 50 ans des stages variés, permettant de former près de 2.000 enfants chaque année pendant l'été. Les jeunes participants à ces stages proviennent de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il était donc important pour le parlement d'apporter son soutien à cette initiative à l'occasion de son édition 2017.

6° Le Festival de Wallonie

De juin à octobre 2017, cet événement phare pour les amoureux de musique classique propose des concerts qui se déroulent dans de nombreux lieux en Wallonie, mais aussi à Bruxelles. Il s'agit d'un véritable label de qualité que le parlement soutient.

II. D'autres initiatives

Le Parlement apporte également son soutien à des initiatives ciblées. Depuis 2012, des critères stricts régissent l'attribution des subsides destinés à soutenir des activités en relation directe avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces critères figurent dans le règlement adopté par le Bureau de l'Assemblée et sont accessibles sur le site www.pfwb.be – rubrique infos pratiques – subventions.

Voici la liste complète des associations ayant bénéficié de subsides ou d'une aide matérielle du Parlement entre septembre 2016 et août 2017 :

De septembre à décembre 2016 :

- Panathlon ASBL (sport)
- Au pays de l'Attert ASBL (culture)
- Students for Europe (enseignement sup.)
- A little step of dance (sport)
- Archanthéa ASBL (culture)
- Fréquence musicale asbl (culture)
- Arc-en-ciel Wallonie asbl Prix Delor (enseignement sup.)
- MRAX asbl (culture)
- Comité culturel G. Bernard asbl (culture)
- La « S » Grand atelier asbl (culture)
- Label Zik asbl (culture)
- Uchi Mata, association de fait (sport)
- Royal Maccabi volley (sport)
- Durbuy Rock Festival ASBL (culture)
- Accordéons-nous ASBL (culture)
- Royal Badminton Verviers ASBL (sport)

- PAC St Léonard ASBL (culture)
- Carnaval de Barvaux ASBL (culture)

De janvier à août 2017 :

- Orchestre symph. Val de Sambre ASBL (culture)
- Histoire de Livres (culture)
- Le Coup de pouce ASBL (culture)
- UCL - ORM (Médias/ens.sup.)
- Athénée de Thil Lorrain- Welkenraedt (sport)
- Pays de Geminiacum ASBL (culture)
- Nuits du cirque ASBL (culture)
- Les Aralunaires ASBL (culture)
- Musée de Mariemont (culture)
- Artesio (culture)
- Saint-Lambert Château Mondron ASBL (culture)
- Enola et ses amis ASBL (sports)
- Bruno Gilson (culture)
- Un soir à Binche ASBL (culture)
- Maison de la Francité ASBL (culture)
- Institut Emile Gryzon (éducation)
- Association Concerto (culture)
- Promusea Liège ASBL (culture)
- UN !K ASBL (culture)
- ScriptaLinea AISBL (culture)
- Equithéa ASBL (culture)
- Seba Events ASBL (sports)
- Association Belgo-Bielorusse pour les Enfants de Tchernobyl ASBL (aide à la jeunesse)
- Juillet musical d'Aulne ASBL (culture)
- -Scène sur Sambre ASBL (culture)
- Pays de l'Attert ASBL (culture)
- Les Amis du Square Armand Steurs ASBL (culture)
- Verviers Music ASBL (culture)
- Confrérie Tania ASBL (culture)
- Arc-en-ciel ASBL - pin's contre l'homophobie (culture)
- La Semo (culture) ;
- Nicolas-Fontaine (culture) ;
- Théâtre au vert (culture) ;
- Amicale d'Abolens (culture) ;
- Confrérie Blancs Moussis (culture) ;
- Terra Brasil (culture) ;
- Circomédie (culture) ;
- Muriel Alberty (Hotton Arch. club) (sport) ;
- FFSB (culture) ;
- Bocodo (culture) ;
- Jean Robie ASBL (culture) ;
- Mubafa (culture) ;
- Kin porte le projet (culture) ;
- Pierre de Lune (culture) ;
- K8Strax (sport) ;
- Les Godefroid (culture) ;
- Agenda politique (éducation) ;
- Centre culturel de Verviers (culture) ;

- Équipes (culture) ;
- Bano (sport).

E. LE PARLEMENT COMMUNIQUE

Durant la session 2016-2017, le parlement a poursuivi sa politique de communication. Elle répond ainsi à l'axe III de son plan stratégique, soit « l'ouverture du parlement vers le monde extérieur et la visibilité du parlement ».

I. Les réseaux sociaux



La page *Facebook* du parlement, datant de juin 2015, s'est bien développée pendant la session 2016-2017. En effet, elle compte désormais 2.697 « *like* », contre 807 au 15 juillet 2016, soit une progression de près de 2.000 personnes.

Nous avons également continué à accroître notre audience sur *Twitter*, sur lequel nous comptabilisons 5.913 abonnés.

Notre page *Facebook* et notre compte *Twitter* nous permettent de partager les actualités et événements de l'institution. Cela permet aussi de rendre plus visible le travail parlementaire.

II. La vidéo

Toujours plus soucieux de rendre l'activité parlementaire accessible à tous, le parlement développe sa communication également via la vidéo.

Depuis 2014, l'intégralité des débats parlementaires en séance plénière est diffusée en direct sur internet. Il est également possible de les voir ou les revoir en différé via notre site internet. Les directs sont aussi annoncés sur nos réseaux sociaux.

Nous diffusons également sur notre chaîne « *Youtube* », mais aussi sur nos réseaux sociaux des vidéos mettant en avant les événements organisés par le parlement.

III. Le film « Un Parlement pour les francophones »

Réalisé en 2015, le film institutionnel du parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles a été actualisé pendant la session 2016-2017, afin de suivre les différentes évolutions de notre assemblée. Ce film est un très bon outil pour présenter notre institution.

Il est notamment diffusé lors des visites scolaires. Il est également accessible via notre site internet.

La version courte de 40 secondes a aussi été diffusée lors d'événements soutenus par le parlement (Festival du film d'amour de Mons, Francofolies de Spa).

IV. Le site www.pfwb.be

Le site du parlement permet de rendre accessible le travail parlementaire et les activités de notre institution.

Il participe à la démocratisation de nos travaux en permettant l'accès aux textes parlementaires, mais aussi à toutes les informations utiles sur notre institution et ses actualités.

L'agenda des travaux parlementaires est également mis à jour après chaque Conférence des Présidents.

V. La brochure « Dix questions que tu te poses »



En septembre 2016, la brochure "Dix questions que tu te poses" a été éditée une nouvelle fois. Conçue pour les élèves du primaire, cette brochure a, à nouveau, connu un beau succès avec pas moins de 15.000 exemplaires écoulés.

VI. Le rapport d'activités

Afin de mieux faire connaître ses activités le parlement publie un rapport d'activités depuis la session 2012 - 2013. Véritable mine d'informations sur notre institution, ce rapport participe à une véritable dynamique dont le but consiste à rapprocher les Wallons et les Bruxellois francophones de leurs institutions en général et de leur parlement en particulier. Ce rapport souligne les différents axes de travail de notre institution et diffuse un éclairage particulier sur l'administration parlementaire.

VII. Et aussi...

À travers les différents événements organisés tout au long de la session et détaillés dans le présent rapport d'activités, le parlement a favorisé la rencontre avec le public et contribué à une plus grande visibilité et à une meilleure connaissance de notre institution.

F. LA CONVENTION AVEC L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Depuis 2014, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ULB ont fondé un groupe de recherche sur les parlements. Cette collaboration qui a pour objectif de mieux faire connaître la vie et l'action des parlements développe ses activités autour de trois axes : l'enseignement, la recherche et l'échange d'idées. Le souhait est de renforcer l'intérêt des chercheurs et des étudiants pour le travail parlementaire, de favoriser l'ouverture du monde parlementaire sur son environnement et d'améliorer la compréhension par les citoyens de leurs institutions démocratiques.

I. L'enseignement

1° Stages

Deux étudiants ont été sélectionnés cette année pour effectuer un stage. Le premier a effectué son stage à Paris dans le cadre de la francophonie. Le second a effectué son stage au printemps 2017 au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2. Formation à destination des agents des assemblées parlementaires



© DR

Du 12 au 16 septembre 2016, une formation a été organisée à destination des agents des assemblées parlementaires belges et étrangères, dans le cadre d'une coopération entre le Parlement, l'ULB, l'Université Saint-Louis et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Un premier module a porté sur l'organisation de l'administration du parlement (statut des agents, gestion des ressources humaines, construction du profil des fonctions). Un deuxième module s'est concentré sur le processus d'élaboration des normes, notamment à travers le service juridique des parlements. Un troisième module a abordé le management public et la planification stratégique tandis qu'un quatrième a porté sur le parlement et la démocra-

tie interactive et la participation des citoyens. Un sixième et dernier module a analysé le contrôle parlementaire et évoqué les interactions avec les organes qui dépendent du parlement.

II. La recherche et l'échange d'idées

1° Comité de pilotage

Les thèmes de réflexion qui ont occupé ou occupent encore le Comité de pilotage sont :

1. l'immunité parlementaire ;
2. la représentation féminine au sein des assemblées de Belgique francophone ;
3. les médias sociaux et leur usage par les parlements et leurs membres ;
4. l'organisation d'une formation à destination des agents des assemblées parlementaires.

2° Projet Parlement citoyen : quelle Europe pour demain ?

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé le « Parlement citoyen », un grand projet de participation citoyenne sur le thème « Quelle Europe pour demain ? ». Ce projet est mené en partenariat avec l'ULB, la Libre Belgique et la DH/Les Sports.

L'objectif ? Permettre aux citoyens de donner leur avis sur l'Europe.

Pour cela, nous avons constitué un panel de 94 citoyens francophones (pour faire écho aux 94 députés de notre Parlement). Un appel à participation a été lancé du 9 mai au 9 juin 2017. Une fois l'ensemble des candidatures reçu, les participants ont été tirés au sort, selon une méthodologie arrêtée par l'ULB afin de constituer un panel représentatif de la population de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



© Reporters

Ce panel ou « Parlement citoyen » est invité à travailler, débattre, échanger afin de construire sa vision de l'Europe de demain.

Pour cela, nous nous basons sur la méthodologie de la conférence de consensus.

Il s'agit d'une réelle innovation en matière de débat politique puisque le but est de faire émerger un message qui sera adressé au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le texte qui naîtra de ce Parlement citoyen sera adressé aux députés du Parlement et fera l'objet d'une présentation en séance plénière et d'un débat en commission.

La première réunion a eu lieu le samedi 1^{er} juillet 2017. Les participants ont eu l'occasion d'échanger avec des experts de la question européenne : Mme Camille Kelbel, chercheuse du CEVIPOL de l'Université Libre de Bruxelles, et M. Jimmy Jamar, Chef de la Représentation de la Commission européenne en Belgique.

La matinée a été riche en débats. Les citoyens ont pu poser leurs questions afin de nourrir leur réflexion en prévision de la seconde journée de travail du panel, le samedi 23 septembre 2017. C'est à l'issue de cette deuxième journée qu'une résolution citoyenne sera adoptée.

Ce projet rencontre également un objectif d'éducation permanente. En effet, les participants seront mis dans la peau de députés. Ils devront échanger et débattre ensemble afin d'arriver à un texte commun, sur lequel ils seront amenés à

voter, tout comme de véritables députés. Cela leur permettra d'appréhender davantage ce qu'est le travail parlementaire et mieux comprendre le processus démocratique.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du 60^e anniversaire du Traité de Rome. À cette occasion, la Commission européenne a présenté un livre blanc sur l'avenir de l'Europe et souhaité susciter un large débat public sur la question.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a la volonté de s'inscrire dans la démarche et proposer la contribution d'un Parlement citoyen, constitué de francophones de Bruxelles et de Wallonie.

Ce projet se poursuivra donc la session prochaine, avec la seconde réunion du Parlement citoyen.



© Reporters



© Reporters



5 | **LA GESTION** DU PARLEMENT



A. LES MARCHÉS PUBLICS

Le Bureau et les services du parlement veillent au respect des règles applicables en matière de marchés publics dans le cadre des procédures de travaux, de services, d'achat de fournitures et de matériels. La même vigilance est appliquée dans la mise en œuvre des événements qu'il organise ou accueille (repas, réceptions, réunions, colloques ou autres manifestations).

Citons, parmi les marchés publics mis en œuvre durant cette session, les marchés relatifs à la rénovation de différents locaux dont les salles de commission situées à l'Hôtel de Ligne, la confection des costumes des huissiers et des chauffeurs de notre institution, l'émission des titres-repas électroniques et prestations de services connexes ainsi que le marché relatif à la formation et le recyclage d'équipiers de première intervention et de secouristes.

La mise en œuvre de ces procédures de marchés publics permet la réalisation d'économies substantielles, ainsi qu'une amélioration de la qualité des services et/ou matériaux fournis.

- Le développement durable
- Une attention particulière a été apportée aux clauses « environnementales » dans la rédaction du cahier spécial des charges des marchés relatifs à la mise en peinture de locaux ou à la réalisation de travaux de rénovation. Ainsi, les matériaux et produits utilisés devaient correspondre aux critères écologiques européens.

B. LES BÂTIMENTS

Le Parlement occupe deux bâtiments : l'Hôtel de Ligne et l'Hôtel du Greffe, situés autour du Parc de Bruxelles, plus communément appelé « Parc Royal ». Le premier, situé au 72 rue Royale, est loué par le Parlement à son propriétaire, Ethias. Le second, l'Hôtel Torrington, 4-6 rue de la Loi, a été rebaptisé Hôtel du Greffe. Il est la propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il accueille les bureaux de la Présidence, du Secrétariat général et une très large partie des services de l'administration du Parlement.

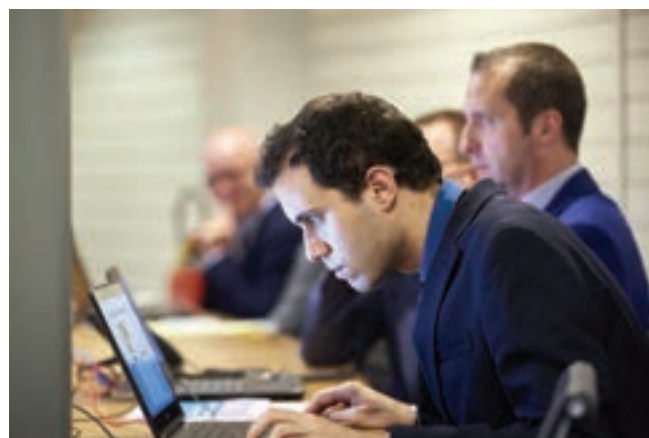
I. L'Hôtel de Ligne

Durant l'année 2016-2017, des travaux de rénovation y ont été réalisés :

- un rapport d'audit rédigé par un expert en sécurité a permis de faire le point sur le niveau général de sécurisation des deux bâtiments occupés par le Parlement. L'accueil de l'Hôtel de Ligne a ainsi fait l'objet d'une rénovation complète et l'ensemble du système de vidéosurveillance a été remplacé ;
- suite aux travaux de sécurisation de l'accueil, il a été procédé au réaménagement d'un bureau d'accueil ;



© Reporters



© Reporters



© Reporters

- vu la décision de mettre en place un service non permanent du compte rendu qui assure la retranscription des travaux parlementaires; il a été nécessaire de prévoir l'aménagement de deux locaux et l'acquisition d'un mobilier de bureau adapté permettant d'accueillir 30 postes de travail sous forme de deux paysagers ;
- un rafraîchissement complet de l'escalier d'honneur (peinture, tapis et luminaires) a été réalisé durant les permanences.

II. L'Hôtel du Greffe

Plusieurs travaux de rénovation y ont été menés :

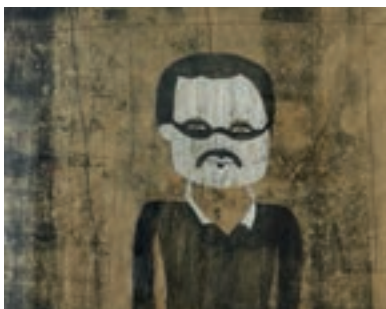
- une rénovation complète du local occupé par l'équipe des chauffeurs du parlement comprenant l'aménagement d'un espace cuisine indépendante et d'un local sanitaire fermé ;
- l'agrandissement de la porte du local expédition permettant un accès aux personnes à mobilité réduite via la rampe d'accès situé dans la cour du 6 rue de la Loi ;
- la restauration de la porte du porche du 4 rue de la loi (peinture et réparations diverses).

III. Les Œuvres d'art

Depuis de nombreuses années, le parlement mène une politique d'acquisition d'œuvres d'art pour soutenir les artistes et la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2016, le parlement a acquis des œuvres réalisées par trois artistes :

1° Pascal Duquenne



Connu du grand public pour ses talents d'acteur qu'il a pu démontrer dans le film du réalisateur belge Jaco Van Dormael, « *Le Huitième Jour* », Pascal Duquenne possède bien d'autres dons, dont notamment celui

de réaliser des monotypes et des peintures.

En effet, depuis 2000, il participe à l'atelier Gravure du CREAHM de Bruxelles (Créativité et Handicap Mental ASBL). Il dessine des portraits, des couples ainsi que des bustes de femmes en noir et blanc. Ses œuvres témoignent de moyens formels simples : fond sobre, traits du visage et du corps évoqués en quelques traits ou en quelques taches noires.

Cette épuration des formes donne une puissance d'expression à ces femmes et hommes qui envahissent l'espace de l'œuvre. Son œuvre a été acquise en novembre 2015 et est installée dans l'espace inter Atria situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ligne début 2016.

2° Isabelle Laure



Isabelle Laure est une jeune femme trisomique de l'atelier « *La Pommerai* » situé à Quevaucamps (Beloel).

Âgée de 26 ans, elle est décrite comme un « véritable joyau encore à l'état brut, qui dessine avec une aisance déconcertante le portrait, la foule. Les marqueurs noirs de différentes grosseurs courent sur la feuille sans hésitation. On dirait qu'elle dessine sans prendre le temps de respirer et que son marqueur ne quitte jamais la surface de la feuille. Pour trouver l'inspiration, elle s'aide de brochures de mode ; les modèles figés, lisses, sans caractère, dont elle s'inspire sont transcendés et semblent montrer toute la noirceur du monde, l'intensité des vies abandonnées.

Les visages s'interpénètrent, se mélangent ; il n'y a pas de profondeur dans son dessin, tout est sur le même plan. »

Ses œuvres sont un fourmillement de traits continus desquels se dégagent assez nettement des visages et des mains.

Ses trois dessins ont été acquis en novembre 2015 et installés dans le nouvel espace d'attente situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel du Greffe du côté 4 rue de la Loi.

3° Angel Vergara



Présent sur la scène artistique belge et internationale depuis une trentaine d'années, cet artiste aux multiples facettes présente une "nature morte" représentant des courges. La technique utilisée et totalement maîtrisée consiste en la superposition de couches de peintures à l'huile sur un support sérigraphié ... Technique nouvelle propre à l'artiste dont le résultat final donne un rendu esthétique de haute qualité. Angel Vergara peut être considéré comme un des artistes majeurs belges de sa génération.

Son tableau a été acquis en 2016 et est installé dans un des salons historiques situés au premier étage de l'Hôtel du Greffe.

C. LE BUDGET ET LA BONNE GOUVERNANCE

Notre Parlement dispose, de par notre Constitution, d'une autonomie organisationnelle et financière. Ce sont donc les instances dirigeantes de notre assemblée qui déterminent les procédures en matière d'établissement du budget de fonctionnement, de contrôle budgétaire et d'apurement des comptes. Ces modalités sont inscrites dans le règlement des travaux législatifs en vigueur au sein de notre institution dont un chapitre est entièrement consacré à la comptabilité.

La dotation de fonctionnement du parlement est inscrite à la charge du budget général des dépenses du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les budgets de fonctionnement approuvés par l'assemblée sont rendus publics, ce qui témoigne de la volonté de la transparence dans la gestion financière de notre institution.

I. Budget 2017 :

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2017, après le 1^{er} ajustement voté en juin, s'élèvent à 31.812.500 EUR, soit une hausse de 103.000 EUR en crédit d'engagement et crédit de liquidation par rapport au budget initial de 2016.

Notre dotation de fonctionnement a, quant à elle, été fixée à 28.368.000 EUR.

II. Budget 2016 :

En ce qui concerne la clôture des comptes, ce sont nos députés via la commission du Règlement et de la Comptabilité qui sont en fait chargés de l'examen des comptes du Parlement.

Au terme de leur mission de contrôle, les vérificateurs présentent un rapport de vérification et leurs conclusions aux membres de la Commission qui décident ou non de l'approuver et d'apurer les comptes de l'exercice budgétaire dont il est question.

Les comptes de l'exercice 2016 ont été apurés, après vérification, par le Bureau et par la commission du Règlement et de la Comptabilité au cours du premier semestre 2016.

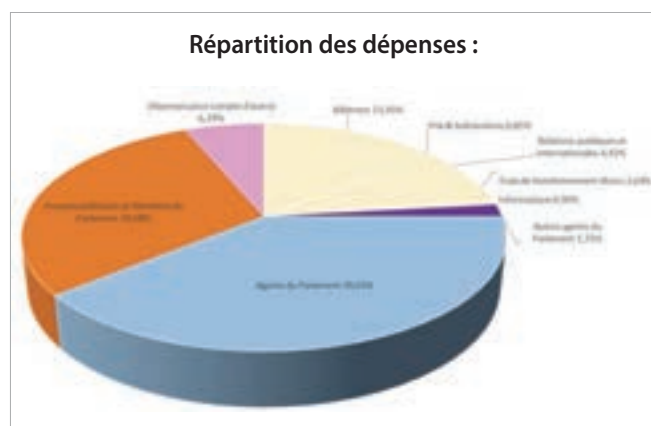
1° Recettes :

Au 31 décembre 2016, les recettes totales imputées, au cours de l'exercice budgétaire 2016, s'élèvent à 28.636.640,41 EUR et sont principalement institutionnelles.



2° Dépenses :

Les engagements de dépenses à charge des crédits budgétaires se sont élevés à 28.574.485,95 EUR soit 90,1% des crédits autorisés. Les dépenses liquidées, quant à elles, s'élèvent à 27.931.620,20 EUR, soit 88,1% des crédits autorisés.



3° Solde budgétaire :

La dotation de fonctionnement au profit du budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous a permis de financer l'ensemble des dépenses consenties et de dégager un surplus budgétaire qui s'élève à 705.020,21 EUR, lié notamment aux investissements de grande ampleur engagés en 2016 mais non achevés au 31 décembre.

III. Budget généré :

Dans le cadre de l'élaboration de son budget de fonctionnement pour l'année 2017, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est donné comme objectif d'analyser son budget sur base des articles du décret du 7 janvier dernier relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française. De par ce décret, notre Fédération veille ainsi à la mise en œuvre des objectifs de la quatrième Conférence mondiale sur les

femmes tenue à Pékin en septembre 1995 en intégrant :

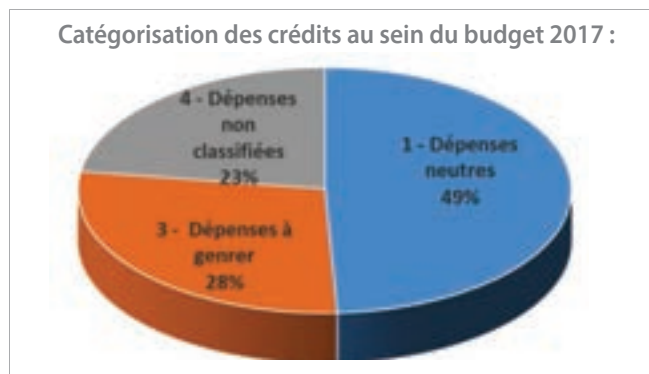
- la dimension de genre dans l'ensemble des politiques, mesures ou actions qu'il prend, en vue d'éviter ou de corriger d'éventuelles inégalités entre les femmes et les hommes ;
- et la dimension de genre dans les budgets de la Communauté française.

Afin d'identifier les crédits budgétaires, une catégorisation des dépenses a été établie comme suit :

Code Genre	Nature des dépenses
1	Dépenses neutres ou dépenses qui ne sont pas susceptibles d'avoir un impact selon le genre
2	Dépenses spécifiques qui sont attribuées à des activités favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes.
3	Dépenses à genre, susceptibles d'avoir un éventuel impact sur les femmes et les hommes.
4	Dépenses non classifiées car hors compétence

Lorsqu'un crédit comprend plusieurs catégories, il est recommandé de prendre en compte uniquement la catégorie dont le crédit est le plus élevé.

Le graphique ci-dessous démontre que près de 30% du budget de fonctionnement du Parlement représente des dépenses qui sont susceptibles d'avoir un impact sur les femmes et les hommes. À ce stade, on constate que le budget ne comporte aucune dépense spécifique au genre.



À l'avenir, il y aura lieu d'intégrer la dimension genre dans les matières transversales au sein de notre administration, notamment dans les instruments de planification stratégique, dans la communication et les publications ainsi que dans les marchés publics et l'octroi des subventions.

D. L'INFORMATIQUE

I. Les technologies de l'information et de la communication

Le parlement dispose d'une infrastructure informatique conséquente :

En termes de matériel :

- plus de 160 stations de travail ;
- plus de 60 ordinateurs portables et tablettes ;
- plus de 100 serveurs (la plupart « virtualisés ») ;
- plus de 20 copieurs, scanners et imprimantes multifonctions ;
- 4 bornes interactives.

En termes de logiciels :

- une infrastructure en évolution progressive (tant du côté des serveurs que des postes de travail) ;
- des logiciels bureautiques classiques (traitement de texte, tableur, messagerie électronique, répertoires partagés, etc.) ;
- une suite d'applications « métier » spécialisées dans la gestion du travail parlementaire (dénommée « Tabellio ») développées à partir de logiciels libres ;
- une gestion électronique des documents permettant une dématérialisation de nombreux documents et processus administratifs, réduisant d'autant le volume de papier consommé par le parlement ;
- une plate-forme de diffusion des séances plénières en direct (<http://direct.pfwb.be>) et en différé (<http://tv.pfwb.be>) ;
- des applications spécifiques en support des différents services du parlement : finances et comptabilité, gestion des salaires et du personnel, inventaire, multimédia, sécurisation des accès, etc.

II. Portail des parlementaires – phase 1

Au cours de l'année, un nouvel outil informatique a été développé à destination des membres de l'Assemblée : le « Portail des parlementaires ».

L'objectif à termes du portail est de rassembler tous les outils informatiques à destination des députés au sein d'une seule et même plateforme web.

Pour cette première version, un agenda des activités a été mis à disposition des parlementaires. Celui-ci permet d'accéder d'un seul clic à tous les documents utiles pour chaque réunion. Il présente également en direct l'avancement de l'ordre du jour d'une réunion, permettant par exemple aux députés de suivre les travaux de plusieurs commissions en même temps et de se déplacer d'une salle à l'autre lorsqu'ils souhaitent être physiquement présents (pour interpeller un ministre ou intervenir sur un dossier, par exemple). Les données sur les réunions se synchronisent également avec les applications d'agenda courantes des téléphones et tablettes.

III. Informatisation du nouveau service interne des comptes rendus

Suite à la création d'un service interne pour la production des comptes rendus intégraux des séances plénières et des commissions, une nouvelle infrastructure informatique a été mise en place :

1. Quatre serveurs chargés de numériser le son des réunions du Parlement ont été installés.
2. Un logiciel métier spécialisé – nommé CourtSmart – a été acquis et configuré. Celui-ci permet :
 - a. de marquer en direct la bande son provenant des réunions avec des informations de contexte (par exemple : les orateurs successifs) ;
 - b. d'enregistrer les différentes réunions ;
 - c. de découper les bandes son en fragments de courte durée (par exemple 5 ou 10 minutes) ;
 - d. de répartir les fragments sonores entre les rédacteurs pour transcription ;
 - e. de faciliter le « workflow » de révision des transcriptions ;
 - f. de fusionner les différentes transcriptions en un texte continu en vue de sa publication.
3. Des ordinateurs ont été acquis et configurés pour la nouvelle équipe (environ 35 postes de travail).

4. Dix ordinateurs ont été installés dans les salles de réunion pour permettre le marquage en direct du son.

E. LES RESSOURCES HUMAINES

I. Cadre statutaire et réglementaire, organigramme et brève présentation des services

1° Statut administratif et pécuniaire des agents

En date du 20 novembre 2013, l'Assemblée a adopté un Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2014 et est toujours d'application actuellement.

Le Statut a cependant été modifié en date du 14 décembre 2016 et les modifications sont entrées en vigueur au 01.01.2017.

Dans la foulée de cette révision du Statut proprement-dit, le cadre organique (annexé au Statut) a également fait l'objet d'une modification adoptée le même jour par l'Assemblée. Deux unités ont été ajoutées au niveau A du cadre d'extinction. Un poste de Directeur d'administration a été inséré de même qu'un poste de Premier rédacteur-traducteur – tous deux affectés à l'élaboration du compte-rendu intégral des travaux parlementaires.



2° Règlement de travail

Le Règlement de travail a fait l'objet de deux modifications durant la session 2016-2017.

- La première, adoptée par le Bureau du 22.12.2016, visait à insérer les directives et mesures propres au personnel requis pour les tâches du compte rendu intégral.
- La seconde modification fut adoptée par le Bureau lors de ses réunions des 16.02.2017 et 20.04.2017. Cette modification au Règlement de travail est consécutive à la politique de présence menée par les instances de notre administration depuis la session dernière (voir Rapport d'activités 2015-2016 – 6. Gestion des absences (p.25)) afin de prévenir et maîtriser l'absentéisme des agents. Ainsi, en cas d'absence pour maladie ou accident (autre qu'un accident de travail), des mesures ont été insérées visant à avertir le supérieur hiérarchique, en principe par téléphone. Des consignes de contact ultérieur avec la hiérarchie ont également été édictées (selon la durée de l'absence) et sont justifiées par une bonne organisation du travail et la continuité des services.
- De façon plus générale, la gestion de l'absentéisme a été abordée en privilégiant une approche transversale inclusive (agent et institution ont tous deux un rôle à jouer). A côté de la mise en place d'un système de mesurage précis, trimestriel et annuel, du phénomène, il a aussi été question de favoriser les contacts avec l'agent absent durant sa période de maladie, que ce soit pour maintenir le lien ou pour faciliter le retour de l'agent malade.

3° Organigramme des services

En application des articles 23 et 24 du Statut administratif et pécuniaire des agents, le Bureau a arrêté l'organigramme des services du Parlement et les a organisés en Directions générales de la manière suivante :

- **Le secrétariat général**, qui est chargé de la coordination principale des services. Xavier Baeselen a également sous supervision directe au Secrétariat général 37 agents (de la sécurité, de la communication institutionnelle, des huissiers, des chauffeurs...)

Secrétaire général : Xavier Baeselen
Effectif : 37 agents

- **La Direction générale des Travaux législatifs**, en charge des travaux de l'Assemblée (séance et commissions), des études et de la documentation.
Directrice générale : Nathalie Ryelandt
Effectif : 31 agents
- **La Direction générale des Relations extérieures**, en charge des relations internationales et de la Francophonie, des

relations publiques, du protocole et des événements.

Directrice générale : Viviane Gérard
Effectif : 15 agents

- **La Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales**, en charge du budget, des finances, des ressources humaines, du statut matériel des membres, de l'informatique, des bâtiments, des infrastructures, de l'économat et de l'expédition.

Directeur général : Philippe Di Nunzio
Effectif : 39 agents

CADRE ORGANIQUE DES AGENTS DU PARLEMENT		
Répartition par niveau		
Cadre arrêté au 14.12.2016*		
Niveau A:		32
Secrétaire général		1
Directeur général		3
Premier conseiller de direction		7
Conseiller au Secrétariat général		1
Attaché (dont 1 éventuellement B1)	(1)(2)(3)	20
Niveau B:		56
Catégorie B1 :		44
Assistant	(4)(5)	27
Assistant (ou éventuellement agent B2)		1
Secrétaire de direction		4
Secrétaire	(6)	12
Catégorie B2 :		12
Commis	(7)	9
Technicien		2
Chef d'expédition		1
Niveau C:		28
Huissiers-chauffeurs, dont		6
Chef de garage		1
Huissiers-messagers, dont	(8)	22
Huissier-chef		1
Huissier-chef adjoint		2
Huissier-responsable cafétéria		1
éventuellement Huissier-protocole		3
* en vigueur le 01.01.2017 à l'exception de ce qui est prévu par les notes 1 à 8		

(1) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction du Directeur d'administration du cadre d'extinction

(2) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction du Premier rédacteur-traducteur du cadre d'extinction

(3) dont 2 emplois qui seront inscrits au cadre lors de la cessation de fonction des Conseillers adjoints par promotion du cadre d'extinction

(4) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction du Rédacteur du cadre d'extinction

- (5) Assistant ou Assistant chef économiste, Assistant chef économiste adjoint, Assistant chef technicien, Assistant chef technicien adjoint
 (6) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction de la Secrétaire du greffier du cadre d'extinction
 (7) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction du Commis technique du cadre d'extinction
 (8) dont 2 emplois qui seront inscrits au cadre lors de la cessation de fonction des Huissiers réceptionnistes du cadre d'extinction

II. Le Personnel

Au 01.06.2017, le Parlement comptait :

115 agents statutaires dont 7 agents mis en disposition dans l'attente d'une pension et 7 agents contractuels de remplacement.

III. Les mouvements du personnel

1° Nominations (à l'essai et à titre définitif) – Recrutements sous contrat – Mobilité externe – Mobilité interne (pour les porteurs de titres requis) – Promotions – Mutation volontaire – Réaffectation – Démissions – Mises en disponibilité volontaire précédant la pension de retraite – admissions à la pension – décès

Nominations à l'essai

(Art. 37 et 44 à 50 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

Mme Adrienne Popovic (Attachée)
 Direction générale des Travaux législatifs
 Nommée à l'essai le 1^{er} octobre 2016

M. Jean Legrand (Huissier-messenger)
 Secrétariat général
 Nommé à l'essai le 1^{er} février 2017

M. Hans Vanherpe (Huissier-messenger)
 Secrétariat général
 Nommé à l'essai le 1^{er} février 2017

M. Yannick Pirotton (Assistant informaticien)
 Direction des Finances, des Ressources humaines et de l'Administration générale
 Nommé à l'essai le 1^{er} mars 2017

M. Amine Safi (Assistant informaticien)
 Direction des Finances, des Ressources humaines et de l'Administration générale
 Nommé à l'essai le 1^{er} mars 2017

Nominations à titre définitif

(Art. 68 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

M. Didier van Pottelsberghe (Huissier-messenger)
 Secrétariat général
 Nommé à titre définitif au 1^{er} octobre 2016

M. Manuel Turchet (Huissier-messenger)
 Secrétariat général
 Nommé à titre définitif le 1^{er} mai 2017

Mme Cécile Marquette (Conseiller au Secrétariat général)
 Secrétariat général
 Nommée à titre définitif le 13 juillet 2017

Conformément à l'article 1^{er} du Statut administratif et pécuniaire des agents du parlement, les intéressés prêtent serment devant le Président de l'assemblée.

Nomination dans un niveau supérieur

Au terme d'une procédure de recrutement externe, un agent nommé de niveau B a été nommé dans le niveau A. Il était porteur des titres requis et s'est classé premier à l'examen.

M. Abdessamad Assila (Attaché TIC)
 Direction des Finances, des Ressources humaines et de l'Administration générale
 Nommé à titre définitif au 1^{er} janvier 2017

Recrutements sous contrat

(Art. 29 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

M. Marc Collodoro (Huissier-messenger)
 Secrétariat général
 Avec effet au 1^{er} février 2017

Lindsay Baertsoen (Assistante documentaliste)
 Direction générale des Travaux législatifs
 Avec effet au 1^{er} avril 2017

M. Ahmed Akobe Ntha (Huissier-messenger)
 Secrétariat général
 Avec effet au 1^{er} mai 2017

Mobilité externe

(Art. 37 et 41 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

M. Hugues Timmermans (Directeur d'administration)
 Direction générale des Travaux législatifs
 Avec effet au 1^{er} janvier 2017
 M. Dany Wilquin (Premier rédacteur-traducteur)
 Direction générale des Travaux législatifs
 Avec effet au 1^{er} janvier 2017

Mobilité interne pour les agents porteurs des titres requis

(Art. 37, 39 et 42 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

Mme Jessika Verschueren (Commis)
Direction des Travaux législatifs
Avec effet au 1^{er} février 2017

M. Stéphane Lovinfosse (Assistant)
Direction des Travaux législatifs
Avec effet au 1^{er} février 2017

Mme Marie-Christine Rottiers (Attachée)
Direction des Travaux législatifs
Avec effet au 1^{er} septembre 2017

Promotions par avancement de grade

(Art. 76, 77 et 340 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

M. Frédéric Petit (Premier huissier-chauffeur)
Avec effet au 1^{er} novembre 2016

M. Michael Rodrigue (Premier huissier-chauffeur)
Avec effet au 1^{er} novembre 2016

Mme Séverine Lion (Première secrétaire)
Avec effet au 1^{er} décembre 2016

Mme Sophie Godrie (Assistante de direction)
Avec effet au 1^{er} février 2017

M. Jean-Sébastien Dor (Premier assistant)
Avec effet au 1^{er} février 2017

M. Grégory Godfrinne (Premier huissier-messager)
Avec effet au 1^{er} mars 2017

Mme Stéphanie Elet (Assistante de direction)
Avec effet au 1^{er} avril 2017

Mme Déborah Toussaint (Assistante de direction)
Avec effet au 1^{er} mai 2017

Promotions au grand choix

(Art. 85 à 88 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

M. Didier van Pottelsberghe (Huissier-protocole)
Nommé à titre définitif au 1^{er} mars 2017

Mutation volontaire

(Art. 37, 38, 42, 43 et 70 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

M. Pierre Ducarme (Assistant)
De la Direction des Finances, des Ressources humaines et de l'Administration générale
Vers la Direction des Relations extérieures
Avec effet au 1^{er} mars 2017

Mutation d'office

(Art. 37 et 71 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

Mme Khadija El Hajjaji (Attachée)
De la Direction des Travaux législatifs
Vers la Direction des Relations extérieures
Avec effet au 1^{er} septembre 2016

Réaffectation

(Art. 73 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

Il n'y a pas eu de réaffectation durant la période couverte.

2° Les départs (démission, mise en disponibilité volontaire précédant la pension de retraite, admissions à la retraite, décès)**Démissions**

M. Jérôme Thomas (Conseiller-adjoint)
Direction des relations Extérieures
Avec effet au 1^{er} octobre 2016

Mme Anne-Marie Baussens (Huissier-messager)
Secrétariat général
Avec effet au 1^{er} décembre 2016

M. Jean-Christophe Halleux (Attaché)
Direction générale des Travaux législatifs
Avec effet au 1^{er} septembre 2017

Mises en disponibilité volontaire précédant la pension de retraite

(Art. 221 et suivants du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

Mme Marina Alexiou (Huissière-messagère)
Avec effet au 1^{er} octobre 2016

Mme Micheline Scarcez (Assistante)
Avec effet au 1^{er} janvier 2017

Mme Jacqueline Berger (Assistante)
Avec effet au 1^{er} février 2017

Mme Marie-Jeanne Radelet (Secrétaire de direction)
Avec effet au 1^{er} avril 2017

Mme Marie Moonen (Huissière réceptionniste)
Avec effet au 1^{er} septembre 2017

Admissions à la retraite

M. Philippe Wouters
Avec effet au 1^{er} novembre 2016

M. Jean-Pierre Cristolovean
Avec effet au 1^{er} juillet 2017

Mme Marie-Jeanne Radelet
Avec effet au 1^{er} juillet 2017

Mme Marina Alexiou
Avec effet au 1^{er} septembre 2017

Décès

Notre ancien collaborateur, Monsieur Christian Lepoivre, Huissier-Chef, admis à la retraite le 1^{er} mai 2016, est décédé le 5 mai 2017.

IV. Les profils de fonction et le dictionnaire de compétences

1° Les profils de fonction

Le Bureau, conformément à l'article 28 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement, a arrêté des profils de fonction correspondant aux postes occupés au sein de l'administration.

À la suite de la première mise en œuvre du cycle d'évaluation organisé par les articles 93 et suivants du Statut qui a débuté à l'automne 2015 et s'est clôturé durant l'été 2016, **le Conseil de direction élargi aux premiers Conseillers de direction a souhaité adapter certains profils de fonction à la demande de plusieurs évaluateurs dans un souci d'harmonisation et de cohérence en lien avec le système d'évaluation.**

Conformément à l'article 28 du Statut administratif et pécuniaire des agents et sur proposition du Greffier, le Bureau **a adopté** les profils de fonction suivants tels que modifiés et ces derniers ont été remis aux agents concernés :

- Attaché / traducteur ;
- Attaché /commissions ;
- Attaché / responsable de la bibliothèque ;
- Assistant / documentaliste ;
- Assistant / relations extérieures ;
- Assistant / activités législatives ;
- Assistant / Secrétariat général ;
- Assistant / informaticien ;
- Secrétaire de direction ;
- Secrétaire ;
- Commis ;
- Huissier- messenger.

2° Le dictionnaire de compétences

L'article 28 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement dispose notamment que :

« Des profils de fonction sont arrêtés par le Bureau, sur proposition du Greffier. Ils comprennent notamment (...) les compétences génériques à mobiliser. »

Ces compétences génériques, également dénommées « *compétences institutionnelles applicables à tout agent du Parlement* », figurent dans un document, le « dictionnaire de compétences », annexé à chaque profil de fonction. Elles sont déterminées sur la base de l'article 7 du Statut, qui énumère les devoirs imposés à tout agent du Parlement.

Ces devoirs sont : la disponibilité, la neutralité, la loyauté et la fiabilité, le respect, l'ouverture d'esprit et la dignité de la fonction, la culture de l'auto-développement et des objectifs, ainsi que la gestion du stress.

Le dictionnaire de compétences reprend chacun de ces devoirs, en les développant par dimensions, elles-mêmes illustrées par des indicateurs de comportement.

Dans le cadre des travaux menés à propos des modifications du système d'évaluation des agents, finalement approuvées – en ce qui concerne les adaptations statutaires – par l'assemblée, le



14 décembre 2016 et – en ce qui concerne le système de notation – par le Bureau, le 9 mars 2017, le conseil de direction (élargi aux premiers conseillers de direction) a aussi souhaité apporter certaines adaptations dans le dictionnaire de compétences.

À cet égard, il convient de rappeler que les évaluations des agents sont basées sur leur profil de fonction, en ce compris sur le dictionnaire de compétences.

V. Les évaluations

1° Bilan du premier cycle d'évaluation des agents statutaires

Le premier cycle d'évaluation des agents nommés à titre définitif s'est déroulé entre novembre 2015 et l'été 2016.

Il a été réalisé sur la base des dispositions statutaires en vigueur (décrites dans le précédent rapport d'activités, pp. 87 et 88) et du système objectif de notation approuvé par décision du Bureau du 1^{er} octobre 2015.

De ce premier cycle, il est apparu que les évaluateurs ont bien perçu les enjeux de l'évaluation, à savoir qu'elle concourt à l'amélioration du fonctionnement des agents et des services en permettant, notamment, de préciser les niveaux d'exigence, d'éliminer les malentendus ou encore de soutenir le développement des compétences des agents. Quant aux agents évalués qui, pour la plupart, ont reçu une note globale « satisfaisant » ou « bon », ils ont accueilli positivement le processus, en relevant par exemple qu'il constitue un espace de paroles, offre un retour sur le travail fourni et favorise le développement professionnel. Tous les agents soumis au système d'évaluation ont été évalués.

VI. Le plan de formation

Le plan de formation constitue un outil central de gestion des ressources humaines participant au développement des compétences des agents du Parlement. Il interagit tant avec les profils de fonction qu'avec les processus d'évaluation instaurés à partir de novembre 2015 (Voir articles 93 à 99 du Statut).

Le plan de formation relatif à l'année civile 2016 a été proposé par le Greffier et approuvé par décision du Bureau du 14 janvier 2016.

Le plan de formation qui lui succède englobe la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017. Il a été proposé par le Greffier et approuvé par décision du Bureau du 16 février 2017.



© Reporters

1° Plan de formation 2016

Bilan du plan de formation 2016 – Quelques chiffres :

Nombre de formations données : 64
 Durée moyenne d'une formation : 2 jours
 Nombre total de jours homme : 290
 Nombre d'agents ayant reçu au moins 1 formation : 109
 Taux de participation : 88%
 Coût total : 84.179,42€

- Taux de participation élevé (88%)
- Renforcement des compétences managériales des responsables du Parlement (6 formations spécifiques)
- Augmentation du niveau d'expertise attendu pour plusieurs filières de métier (33 formations spécifiques)
- Acquisition de nouvelles compétences « support » informatiques, spécifiquement en ce qui concerne les programmes de la suite Office (Word, Excel et Powerpoint)

De ces données, il convient de relever que **109 agents différents** ont chacun suivi une ou plusieurs formations. Il s'ensuit que **88%** des agents ont reçu au moins une formation en exécution du plan de formation 2016.

L'on relèvera d'ailleurs, en comparaison avec le cycle de formation 2014-2015, une augmentation d'environ 25% du nombre global de formations proposées, en ce compris en interne (5 formations en 2016).

Le maintien d'un niveau élevé d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation ne constitue cependant pas une fin en soi, une approche qualitative devant toujours être privilégiée à une approche purement quantitative.

2° Plan de formation 2017

a) Présentation générale

Le plan de formation 2017, relatif à l'année civile 2017, s'inspire largement du plan de formation 2016. Les rubriques et sous-rubriques qu'il prévoit sont très similaires à celles du plan précédent.

Le plan de formation 2017 se décompose ainsi comme suit :

PLAN DE FORMATION 2017	
A. Compétences techniques « métier » - domaine d'expertise de la fonction	
A.1. Développement des compétences managériales - formations obligatoires	
A.1.1.	Sensibilisation aux divers aspects du management des institutions publiques
A.1.2.	La gestion des ressources humaines
A.1.3.	Les outils favorisant la gestion de projets
A.1.4.	L'évaluation et son accompagnement
A.2. Accompagnement des « coachs » dans la gestion de leurs équipes - formations obligatoires	
A.2.1.	La gestion d'équipes
A.2.2.	L'évaluation et son accompagnement
A.3. Développement du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction	
A.3.1.	Métiers des travaux de l'Assemblée
A.3.2.	Métiers de l'étude et de la documentation
A.3.3.	Métiers des relations extérieures
A.3.4.	Métiers des nouvelles technologies
A.3.5.	Métiers des finances et de la comptabilité
A.3.6.	Métiers juridiques
A.3.7.	Métiers des ressources humaines
A.3.8.	Métiers du bâtiment
A.3.9.	Métiers de secrétariat et de soutien administratif ou logistique
A.3.10.	Métiers d'huisiers (messagers)
A.3.11.	Métiers d'huisiers (chauffeurs)
A.3.12.	Autres métiers
B. Compétences techniques « Support »	
B.1. Formations relatives aux technologies de l'informatique	
B.1.1.	Développer un cycle de formation permanente MS OFFICE (Word, Excel et Powerpoint)
B.1.2.	Poursuivre les formations continues en ce qui concerne les logiciels propres à notre institution
B.2. Formations relatives aux autres compétences techniques "support"	
C. Compétences liées à des dispositions réglementaires et légales	
C.1. Formations liées à la sécurité et au bien-être au travail	
C.1.1.	Personnes de confiance
C.1.2.	Équipier de première intervention (EP) et chef (CEP)
C.1.3.	Prévention et sécurité
C.1.4.	Secouristes (Premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise)
D. Compétences institutionnelles	
D.1. Formations liées aux compétences institutionnelles	

b) Priorités

Comme pour les cycles précédents, les priorités en termes de formation pour l'année 2017 sont notamment déterminées sur la base des profils de fonctions et en tenant compte des attentes et besoins en matière de formation identifiés dans le cadre des évaluations.

Ont été considérés comme prioritaires les thèmes suivants :

- le développement continu des capacités managériales des cadres et responsables de l'administration du Parlement (rubrique A.1 du plan) ;

- le maintien et le développement des compétences des « coachs » en ce qui concerne la gestion d'équipes (rubrique A.2 du plan) ;
- le développement continu du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction (rubrique A.3 du plan) ;
- la poursuite du cycle de formation permanente à la suite Office entamé en 2016, de manière à ce que l'agent puisse, en fonction des besoins et nécessités, bénéficier s'il échet de formations dans un niveau d'expertise supérieur (rubrique B.1 du plan) ;
- le développement des formations relatives au secourisme et aux équipes de première intervention, en concertation avec le conseiller en prévention (rubrique C.1 du plan) ;
- le développement des compétences génériques (rubrique D du plan), à savoir, par exemple, la prise de parole en public, la planification et la gestion de tâches,...

c) Satisfaction des agents ayant bénéficié d'une formation

À l'issue de chaque formation, le service des ressources humaines remet un questionnaire de satisfaction aux agents. Grâce à leur rendu, l'organisation et le contenu des formations peuvent être optimisés.

L'amélioration dans la collecte des données et le suivi administratif des enquêtes de satisfaction, déjà visible à l'occasion du cycle précédent, sera poursuivie en 2017, éventuellement par la production d'un formulaire d'enquête simplifié facilitant la collaboration des agents.

En toute hypothèse, le retour des agents sur la qualité des formations reçues revêt une importance cruciale. Parfois, il est même susceptible d'engendrer une modification de la planification de certaines formations.

Tel fut par exemple le cas durant le cycle de formation 2016, les résultats particulièrement mauvais enregistrés à propos d'une première séance de formation (suite Office) ayant conduit au remplacement immédiat de prestataire de service initial.

VII. L'accueil des nouveaux agents

Une fiche métier concernant l'accueil des nouveaux agents a été mise en place. Celle-ci reprend tout ce qui est à prévoir concernant leur arrivée (exemple : local à préparer, adresse mail à créer, farde d'accueil à compléter, ...)

En vue de faciliter leur intégration rapide, le Greffier a considéré utile de mettre à la disposition des agents nouvellement arrivés des outils leur permettant, dès leur entrée en fonction, de mieux connaître le fonctionnement de notre institution, leurs droits et devoirs envers elle et les fonctions qu'ils seront amenés à y exercer.



© Reporters

Cela prend notamment la forme de capsules vidéo accessibles via une chaîne privée sur Youtube.

Ces capsules vidéo ont pour titre : « *Organes du Parlement* », « *Carrière des agents du PFWB* » et « *Droits et devoirs des agents du PFWB* ».

VIII. L'accueil d'un stagiaire

Des étudiants stagiaires, issus du niveau secondaire ou supérieur, sont régulièrement accueillis afin qu'ils puissent se familiariser avec la pratique quotidienne d'un service des ressources humaines.

En 2017, la réalité professionnelle des agents R.H. a pu être partagée sous ses multiples facettes (administration des salaires, formations, évaluations, politique de présence, ...) avec un étudiant bachelier en gestion des ressources humaines. Les services ont été très satisfaits de ce stage et lui en a retiré une expérience enrichissante qui lui a permis de déterminer vers quel domaine spécifique des Ressources humaines il souhaitait se diriger après la fin de ses études.

IX. La possibilité de travailler après l'âge légal d'admissibilité à la retraite

Le 14 décembre 2016, l'Assemblée a approuvé des modifications statutaires qui participent à la politique de maintien au travail des aînés en permettant à l'agent ayant atteint l'âge légal de la retraite de poursuivre son activité au sein du Parlement (Art. 133/1 du Statut).

Ces adaptations sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Le système fonctionne exclusivement sur base volontaire. La décision est prise par le Bureau, après avis du Greffier. En cas d'accord, le maintien d'activité est fixé à maximum un an (renouvelable).

X. La création du service interne des comptes rendus

1° Brève présentation du service interne des comptes rendus

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Parlement est doté d'un service lui permettant de maîtriser en toute autonomie et de façon pérenne les processus de réalisation des comptes rendus des travaux.

Il s'agit du service interne des comptes rendus, attaché à la Direction générale des Travaux législatifs. Il est composé pour partie d'agents statutaires (4 agents, dont 2 qui étaient auparavant au service du Sénat et ont été recrutés par mobilité externe) et pour partie d'un personnel temporaire contractuel, engagé en fonction des nécessités de service.

Le service du compte rendu est chargé d'établir les comptes rendus de l'intégralité des débats en séance plénière et des interpellations et questions orales posées en commission.

Les agents permanents constituent les équipes de rédaction et de révision en fonction de l'ordre des travaux. Ils font également



© Reporters

appel à des agents d'autres services du Parlement pour le séquençage des enregistrements sonores des séances plénières et des réunions de commission.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le nouveau service du compte rendu a été établi :

- 14 comptes rendus de séance plénière ;
- 10 comptes rendus de la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales ;
- 12 comptes rendus de la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias ;
- 13 comptes rendus de la commission de l'Éducation ;
- 12 comptes rendus de la commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles ;
- 11 comptes rendus de la commission de la Culture et de l'Enfance ;
- 12 comptes rendus de la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative ;
- 12 comptes rendus de la commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances.

2° Travaux réalisés en vue de la mise en place du service

La mise en place, dans les délais impartis, de ce nouveau service stratégique a nécessité la réalisation d'un important travail en amont, lequel a mobilisé le service des ressources humaines durant plusieurs mois.

On retiendra essentiellement :

- la préparation des adaptations statutaires permettant d'intégrer les nouveaux collaborateurs issus du Sénat, recrutés par mobilité externe. Ces adaptations ont été approuvées par décision de l'Assemblée du 14 décembre 2016, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

- la réalisation des démarches nécessaires à leur nomination au 1^{er} janvier 2017 ;
- la préparation des adaptations statutaires autorisant le recours au contrat de travail aux fins d'occuper occasionnellement et en fonction des nécessités, des agents non permanents à des travaux d'élaboration des comptes rendus. Ces adaptations ont été approuvées par décision de l'Assemblée du 14 décembre 2016, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;
- la création, sur la base d'une nouvelle disposition statutaire (également entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017), d'un régime pécuniaire spécifique pour les agents contractuels occasionnels du service de rédaction du compte-rendu, approuvé par décision du Bureau du 22 décembre 2016 ;
- la préparation du modèle de contrat de travail à durée déterminée à conclure avec ces agents ;
- l'organisation d'appels à candidatures afin de recruter des collaborateurs occasionnels ;
- la préparation des adaptations du règlement de travail aux fins d'intégrer les spécificités inhérentes aux collaborateurs, statutaires et contractuels, du service interne des comptes rendus. Ces modifications, approuvées par le Bureau le 22 décembre 2016, sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;
- la négociation d'une convention de mise à disposition à conclure avec le Sénat, de manière à ce que cette institution puisse, d'une part, prêter ses équipements (bureau, matériel informatique, ...) à notre Parlement dans l'attente qu'il dispose des siens et, d'autre part, mettre à disposition de notre institution du personnel qualifié, en fonction des nécessités. Le Protocole d'accord a été signé par les Présidents des deux Assemblées le 20 janvier 2017.

3° Travaux de suivi depuis la mise en place du service

Depuis la mise en place du service, le département des ressources humaines (volet comptabilité et administration des salaires) réalise un travail de suivi, à savoir entre autre :

- l'encodage, de semaine en semaine, des données concernant

- les collaborateurs contractuels (Dimona, prestations, ...);
- le paiement des collaborateurs, statutaires et contractuels, ainsi que des déclarations de créance du Sénat;
- divers archivages.

XI. Le Conseil de direction

(Art. 30 du Statut administratif et pécuniaire)

Il est institué un Conseil de direction composé du Greffier et des Directeurs généraux responsables des Directions générales reprises dans l'organigramme des services.

Outre les attributions qui lui sont reconnues par le statut, le Conseil de direction peut connaître de toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Il traite également des questions en matière de personnel.

Quand il le juge nécessaire, le Greffier organise des Conseils de direction élargis aux premiers conseillers de direction et au conseiller au secrétariat général.

XII. Le Conseil du personnel

(Art. 31 du Statut administratif et pécuniaire)

La composition et le fonctionnement du Conseil du personnel sont déterminés en application d'un règlement adopté par le Bureau le 26 mars 2015.

Depuis juin 2015, ont été désignés pour y siéger :

- au titre de représentant de niveau B, M. Fraipont;
- au titre de représentants de niveau C, Mme Paquot et M. Tanghe.

Entre septembre 2016 et juin 2017, le Conseil du personnel a été sollicité afin de donner des avis sur des questions intéressant l'ensemble du personnel de l'institution (modifications du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement, du règlement de travail, ...).

XIII. Le bien-être au travail

(Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail)

1° Des personnes de confiance

Deux agents sont désignés « personnes de confiance » et sont destinés à traiter tous les problèmes de harcèlement :

- Mme Jacqueline Berger (assistante de direction)
- M. Luc Schumacher (1er conseiller de direction)

Mme Berger étant en mise en disponibilité dans l'attente d'une pension ne peut exercer ses fonctions.

Un nouvel agent doit être désigné « personne de confiance ». La procédure est en cours.

2° Un conseiller en prévention

- M. Jean-Sébastien Dor (chef technicien)

3° Le Comité de Prévention et de Protection au Travail (C.P.P.T.)

Il a été installé le 18 septembre 2012. Le Comité a pour mission essentielle de rechercher et de proposer tout moyen de promouvoir activement toute action pour que le travail s'effectue dans des conditions optimales de sécurité, d'hygiène et de santé.

Une réunion s'est tenue le 04.10.2016.

Il est composé de représentants :

- de l'employeur;
- du personnel;
- des groupes politiques reconnus;
- du Bureau du Parlement.

Suite à la rédaction et à l'approbation du plan global de prévention, diverses actions ou mesures ont été prises en matière de prévention et de protection au travail :

- Analyse des risques psychosociaux, suite à la modification de la législation relative à la prévention des risques psychosociaux, (A.R. du 10 avril 2014 relatif à la prévention des risques psychosociaux au travail) (cf supra).
- Mise en place d'une politique et d'une réglementation relative à la prévention et à la protection en matière de consommation d'alcool et ou de drogue.
- Formation des personnes de confiance.
- En matière d'incendie, des mesures spécifiques ont été prises, telles que l'ajout de détecteurs incendie dans les coffres électriques ou le contrôle de toutes les portes « coupe-feu ». De plus, tous les contrôles légaux en matière d'incendie ont été réalisés. Enfin, une visite de l'ensemble des bâtiments a été réalisée par le service de prévention incendie de la ville de Bruxelles.

Mme Héléna Volont a été désignée en tant que secrétaire du C.P.P.T.

4° Les Equipiers de Première Intervention (EPI) et les personnes ayant suivi une formation de secouriste (BEPS)

En sa réunion du 19.11.2015, le Bureau a décidé de former, conformément à la législation dans le domaine :

- sur base de volontariat, pour les secouristes : 1 secouriste par groupe politique reconnu (désigné par celui-ci), 3 secouristes

à l'Hôtel de Ligne ainsi que 3 à l'Hôtel du Greffe, la police militaire avec recyclage tous les deux ans ;

- sur base de volontariat pour les équipiers de 1^{er} intervention à l'Hôtel de Ligne : 1 EPI par groupe politique reconnu (désigné par celui-ci) ainsi que 8 agents, avec recyclage une fois par an ;
- sur base de volontariat pour les équipiers de 1^{er} intervention à l'Hôtel du Greffe, 1 EPI par étage ainsi que la police militaire, avec recyclage une fois par an.

8 agents ont suivi la formation EPI.

14 agents ont suivi le recyclage EPI.

7 agents ont suivi la formation 1^{er} soins.

9 agents ont suivi le recyclage 1^{er} soins.

F. ETUDES ET DOCUMENTATION



© Reporters

I. La bibliothèque

La bibliothèque est réservée aux usagers internes (les parlementaires, leurs collaborateurs et les agents).

II. Les monographies

Au 10 juillet 2017, le fonds global comptait **7.516** publications dont :

- **6.703** en format papier ;
- **813** en format numérique.

III. Les acquisitions pour la session écoulée

308 ouvrages ont complété le fonds de la bibliothèque durant la session **2016-2017**.

IV. Les périodiques

La collection de périodiques de la bibliothèque couvre les domaines intéressant l'activité parlementaire, en particulier les compétences communautaires. Outre les publications dites « classiques » couvrant les thèmes comme le droit, la politique et les sciences administratives, il est à souligner la volonté toute particulière de « couvrir » les publications du secteur non-marchand que l'on ne trouve pas au travers des canaux classiques de distribution.

Par ailleurs, le support électronique est fortement favorisé pour des raisons de conservation, mais aussi de facilité d'accès.

Le fonds global des articles de périodiques compte **7.724** articles dépouillés dont **3.290** en format numérique.

Certains articles sont disponibles à la fois sous format papier et sous format électronique.

Au cours de la session, **484** articles ont été dépouillés dont **269** en format numérique.

V. Les différentes revues de presse

Les députés reçoivent tous les jours une **revue de presse matinale** sur leurs tablettes et smartphones aux alentours de 8H00. Celle-ci est constituée des principaux articles liés à l'actualité politique des collectivités politiques fédérale et fédérées. Les journaux dépouillés sont *La Libre Belgique*, *Le Soir* et *L'Echo*. Ce service qu'offre la Cellule documentation de la Direction générale des travaux législatifs est disponible pendant les périodes d'activités parlementaires. Il s'inscrit pleinement dans l'axe 1 du Plan stratégique de l'administration du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2014-2019 (« le service aux parlementaires »).

Cette revue de presse matinale a pu se réaliser grâce aux derniers développements de la plateforme « Gopress », seule banque de données à réunir et mettre en ligne les articles de tous les éditeurs belges de journaux et de magazines. Un accès à la plateforme est mis à la disposition des députés dans la salle de lecture de la bibliothèque du parlement, une fois la revue de presse terminée.

Une revue de presse plus exhaustive est également fournie tous les jours en milieu de matinée aux députés, ainsi qu'à leurs collaborateurs, aux groupes politiques et aux agents du PFWB.

Quatorze quotidiens belges francophones sont dépouillés tous les jours pour la revue de presse complète :

- Le Soir (édition bruxelloise)
- La Libre Belgique (édition nationale)
- L'Echo
- La Dernière Heure

- La Meuse (Liège)
 - Nord Eclair
 - La Province
 - La Capitale
 - La Nouvelle Gazette
 - Vers l'Avenir (Brabant wallon)
 - Vers l'Avenir (Namur)
 - Vers l'Avenir (Entre Sambre et Meuse)
 - L'Avenir du Luxembourg
 - Le Jour/Le Courrier
- Un quotidien français : Le Monde
Un magazine hebdomadaire : Le Vif L'Express

Les articles sélectionnés portent essentiellement sur les matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi sur l'actualité des autres entités fédérées et de l'État fédéral. Sont également retenus les articles relatifs aux pays avec lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles a des accords de coopération ou avec lesquels le parlement entretient des liens dans le cadre de la Francophonie internationale.

Les articles sélectionnés pour la revue de presse sont ensuite indexés à l'aide du thésaurus et intégrés dans la base de données Tabellio (lire infra).

La cellule documentation, en étroite collaboration avec la Direction générale des Relations extérieures, publie également une revue de presse bimensuelle consacrée spécifiquement à la Francophonie à destination des députés membres du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui sont également membres de la section Belgique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) et des députés membres de la commission des Relations internationales du parlement.

Outre les principaux quotidiens belges francophones, sont également dépouillés Jeune Afrique, Le Monde, Le Monde diplomatique et le Courrier International.

VI. La salle de lecture

Une salle de lecture est ouverte aux parlementaires et leurs collaborateurs qui peuvent y travailler au calme, lire les journaux ou effectuer leurs recherches sur les ordinateurs mis à leur disposition. Différentes bases de données parlementaires et juridiques sont également accessibles. La salle de lecture est ouverte tous les jours ouvrables de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00. Les jours de commissions et de séance, la salle de lecture est accessible de 9h00 à 12h30 et de 14h00 jusqu'à la fin des réunions.

VII. Le fonds historique

En 2006, la bibliothèque a créé le fonds historique qui – comme son nom l'indique – a pour vocation de conserver des ouvrages

pour leur témoignage historique, socio-politique et culturel. Ces ouvrages ne sont pas en accès libre mais consultables en salle de lecture. Ils peuvent être consultés par des personnes externes au parlement comme des doctorants ou des chercheurs, et ce, sur rendez-vous.

VIII. Les recherches

Une des missions principales de la cellule documentation est la recherche documentaire au profit :

1. Des agents du parlement :

Les demandes émanent principalement des juristes, des administrateurs de commission et de la Direction générale des Relations extérieures. Les recherches portent le plus souvent sur des textes juridiques, des extraits de la Constitution, des réalisations de dossiers de presse pour les missions à l'étranger et les travaux des commissions.

2. Des parlementaires, collaborateurs, groupes politiques :

Les demandes de recherches sont très variées et vont du dossier thématique à la demande d'une liste des dernières questions posées en séance plénière ou en commission sur un thème donné, mais également des demandes de documents parlementaires de l'assemblée ou d'autres institutions belges et étrangères : textes de loi, statistiques de l'enseignement, articles de presse ... Ces recherches représentent la grande majorité des demandes reçues. Le solde est constitué de demandes extérieures.

3. Ces demandes extérieures arrivent via divers canaux :

via le site du parlement, par téléphone ou par courriel. Le service est sollicité par d'autres institutions ou assemblées (le Parlement de Wallonie, l'Union des Villes et Communes, ...), par des enseignants, des étudiants, le secteur associatif et par tout citoyen qui souhaite obtenir des informations sur le travail parlementaire.

Le type de demande est très diversifié : décrets, rapports de commission, rapports annuels, dossiers sur un sujet précis, demandes d'explications sur le fonctionnement du site du parlement, articles de presse, etc.

IX. Tabellio, la base de données du parlement

Plusieurs directions générales du parlement alimentent cette base de données, dont sont issues les informations présentées sur le site web www.pfwb.be. Spécifiquement, les documentalistes indexent à l'aide d'un thésaurus tous les projets et propositions de décret ou de résolution et les questions parlementaires, pour les retrouver aisément.



© Reporters

Le même travail est effectué à l'occasion du dépouillement des comptes rendus intégraux de séance. Pour les discussions de projets ou de propositions de décret ou de résolution, les documentalistes ajoutent les intervenants et précisent les pages de manière à retrouver ces interventions. Les documentalistes encodent aussi des mentions qui complètent l'information documentaire sur la « vie » d'un document, alimentant ainsi les tables cumulatives.

Les documentalistes réalisent en outre des relevés statistiques de l'activité parlementaire. À ce propos, elles ont dépouillé ou indexé au cours de la session parlementaire 2016-2017 :

- 21 comptes rendus intégraux de séance ;
 - 124 comptes rendus intégraux de commission ;
 - 59 projets de décret ;
 - 32 propositions de décret ;
 - 32 propositions de résolution ;
 - 202 questions d'actualité ;
 - 144 interpellations ;
 - 2.110 questions écrites ;
 - 2.362 questions orales ;
 - 10 bulletins des questions et réponses.
- Le Moniteur belge

X. Le thésaurus

Le thésaurus est un outil linguistique. Il met en relation le langage naturel des utilisateurs et celui contenu dans un ensemble de documents répertoriés. Cette technique pallie les limites du langage naturel, très riche mais aussi souvent ambigu.

On distingue deux catégories parmi les citoyens qui effectuent eux-mêmes leurs recherches. D'une part, les spécialistes (mandataires politiques et leurs collaborateurs, agents des services du parlement, juristes, journalistes) et d'autre part, les citoyens actifs (professionnels ou bénévoles) ou tout simplement à la recherche d'informations.

Un des défis à relever consiste à rendre l'outil de recherche par matières accessible à tous, y compris ceux qui n'auraient pas une connaissance détaillée de la répartition des compétences entre les Régions, les Communautés et l'autorité fédérale. Le thésaurus doit guider l'utilisateur dans cet écheveau.

Au début de l'actuelle législature, le thésaurus a fait l'objet d'une nouvelle refonte due à l'intégration des compétences liées à la sixième réforme de l'État.



© Reporters

6

TOUTES LES

INFORMATIONS PRATIQUES



Vous souhaitez visiter le Parlement ?

Pour visiter le parlement et ses coulisses (groupes uniquement) : il suffit d'introduire une demande au Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles, Direction générale des Relations extérieures, 6 rue de la Loi, 1000 Bruxelles, ou par courriel : visites@pfbw.be. Tél : 02/506.38.82.

Pour assister à une réunion de commission ou une séance plénière (agenda : sur www.pfbw.be) et vivre l'exercice démocratique en direct, présentez-vous au 72 rue Royale à 1000 Bruxelles.
Courriel : relationsexterieur@pfbw.be. Tél : 02/506.38.11

Vous souhaitez obtenir plus d'exemplaires de ce rapport ou en obtenir une version électronique ?

Contactez le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
6 rue de la Loi – 1000 Bruxelles.
Tél. : 02/506.38.11 – Fax : 02/506.38.11 – Courriel : relationsexterieur@pfbw.be

Vous souhaitez entrer en contact avec l'administration ?

Contactez le secrétaire général du Parlement
M. Xavier Baeselen
6 rue de la Loi – 1000 Bruxelles
Tél. : 02/506.38.11 – Fax : 02/506.39.76
Courriel : secretariatgeneral@pfbw.be

SITE INTERNET : WWW.PFBW.BE

Suivez-nous sur Facebook  Twitter  et Instagram 





Editeur responsable : Xavier Baeselen, Secrétaire général du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Crédits photographiques : services du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Reporters, Geoffroy Libert, Fabian Rouwette,
Ronald Dersin, International Union européenne, Stockvault, freepik.
Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 6 rue de la Loi, 1000 Bruxelles.
Achévé d'imprimer à 2.000 exemplaires sur les presses de l'imprimerie Hayez, à Bruxelles, en septembre 2017.
Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous les pays.





FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE PARLEMENT

